

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE MANAGEMENT

Pôle Universitaire de KOLÉA



MÉMOIRE DE FIN DE CYCLE

Master en Management des Organisations

L'ÉVALUATION D'UN CREDIT BANCAIRE

D'INVESTISSEMENT ;

CAS BADR BANQUE

Elaboré par :

BENDIFALLAH Sofiane Adel

Encadré par :

Dr. BOUCHETARA Mehdi

Année universitaire 2020/2021

I. RÉSUMÉ

Le travail ci-dessous vise à démêler le mode opératoire d'une banque lors de sa mission principale ; l'octroi de crédit. Ainsi, le but de notre recherche est de cerner la démarche d'évaluation des risques liés aux crédits bancaires d'investissement. L'importance de notre travail réside dans le fait qu'il touche l'évaluation par de divers angles (comptable et statistique), notamment à travers l'évaluation de projet, l'analyse financière, les ratios et le Scoring.

De surcroît, notre recherche est bâtie sur une méthodologie de recherche analytique quantitative. Inspirée essentiellement de la recherche documentaire, appliquée sur un échantillon constitué d'une demande de crédit bancaire d'investissement. Les données sont collectées lors de notre stage réalisé au sein de la banque d'agriculture et développement rurale BADR. Notre étude s'est effectuée auprès de la direction adjointe des risques.

Les résultats obtenus vont dans le sens que le banquier ne peut se contenter d'une seule méthode. L'utilisation de l'ensemble des techniques reste primordiale afin de minimiser le risque et donner plus de crédibilité à la décision du banquier.

Mots clés : Banque, réglementation bancaire, crédit d'investissement, évaluation de projet, analyse financière, les ratios de banque, le Scoring, stress test.

II. ABSTRACT

The work below aims to unravel the operating mode of a bank during its main mission ; The granting of credit. Thus, the aim of our research is to identify the risk assessment process associated with investment bank loan. The importance of our work lies in the fact that it touches on evaluation from various angles (accounting and statistics), in particular through project evaluation, financial analysis, ratios and Scoring.

In addition, our research is built on a methodology of quantitative analytical research. Essentially inspired by documentary research, applied to a sample consisting of an application for investment bank credit. The data have been collected during our internship

within the agriculture and rural développement bank BADR. Our study has been carried out in the deputy risk management.

The results obtained show that the banker cannot be satisfied with a single method. The use of all techniques remains essential in order to minimize the risk and give more credibility to the banker's decision.

Keywords: Banking, banking regulation, investment credit, project appraisal, financial analysis, bank ratios, scoring, stress test.

III. ملخص

يهدف العمل المقدم أدناه إلى تتبع طريقة عمل البنوك وهذا انطلاقاً من دراسة مهنته الأولوية والمتمثلة في منح القروض البنكية. فكما نعلم ان طبيعة ومجال عمل البنوك يعدان محفوفان بالمخاطر، لذا فالغاية من عملنا هذا هو تحديد السبل والوسائل المستتجد بها من طرف البنكي قصد قياس وتقييم المخاطر المرتبطة بالقروض البنكية الموجهة للاستثمار. في الواقع تكمن اهمية دراستنا في كونها تلم بعملية قياس المخاطر من شتى الزوايا والجوانب (الإحصائية منها والمحاسبية)، بما في ذلك تقييم المشاريع، التحليل المالي، النسب والتنقيط.

من جانبه وبخصوص طريقة العمل فبحثنا هذا مبني اساسا على منهجية البحث التحليلي الكمي. هاته الاخيرة استنبطناها من خلال البحث الوثائقي؛ بحيث طبقت على عينة مكونة من طلب للحصول على قرض بنك استثماري. من جهته تم جمع البيانات اثناء فترة تربصنا التي جرت داخل بنك الفلاحة والتنمية الريفية، بحيث اجرية الدراسة داخل الادارة المساعدة للتحكم الدائم فرع مخاطر القروض.

تشير النتائج التي تم الحصول عليها إلى حقيقة أن البنكي لا يمكنه الاكتفاء بطريقة واحدة. بحيث يبقى استخدام جميع التقنيات أمراً ضرورياً لتقليل المخاطر وإعطاء المزيد من المصداقية لقرار المصرفي.

الكلمات المفتاحية: البنوك، القوانين البنكية، القرض الاستثماري، تقييم القرض البنكي الاستثماري

IV. Remerciement

*Soyons reconnaissant aux gens qui nous donnent de la force et de la joie.
C'est avec cette belle phrase que nous entamons cette parodie.*

A la personne qui nous a prodigué des conseils tout au long de cette expérience, notre guide lors de cette aventure, un grand merci à vous notre cher encadreur Sidali ARRIS.

Nous tenons également à saluer les membres de la direction adjointe des risques de la BADR, votre présence, vos conseils ont été grandement appréciés.

Nous avons l'honneur et le plaisir de présenter notre profonde gratitude et nos sincères remerciements à madame Amel KACI & Sidali ARRIS pour nous avoir intégré dans leur équipe, leurs précieux conseils, leurs grandes disponibilités ainsi pour la documentation fournie lors de notre projet.

A notre cher promoteur Mehdi BOUCHETARA, merci à vous pour la totale confiance que vous nous avez accordée en acceptant de nous orienter lors de ce travail à travers votre assistance, vos conseils ainsi que votre encouragement continu.

Nous remercions les membres du jury pour avoir accepté d'évaluer notre travail.

*A monsieur Ilyes Lellouchi, que puis-je dire à part “un grand Merci”
pour le fait de m’avoir donné l’opportunité de vivre cette expérience*

*Un grand et énorme merci également à nos familles pour leur soutien aussi
bien moral que financier et pour leurs présences.*

*Pour finir, nous remercions aussi toute personne ayant contribué de près ou
de loin à la réalisation de ce travail.*

MERCI

v. Liste des tableaux

Tableau 1 : Ratios des accords de BALE	32
Tableau 2 : Tableau de note	53
Tableau 3 : Histoire du Scoring	55
Tableau 4 : Structure d'investissement	76
Tableau 5 : Prix de change	76
Tableau 6 : Prix de change actualisé	76
Tableau 7 : Coût d'investissement avant et après actualisation	77
Tableau 8 : Plan d'investissement	78
Tableau 9 : Ressource et emploi.....	79
Tableau 10 : Flux nets de trésorerie actualisé	80
Tableau 11 : Flux nets de trésorerie actualisés baisse de TR de 10% ...	83
Tableau 12 : Evaluation du projet après baisse de trésorerie de 10% ...	83
Tableau 13 : Soldes intermédiaires de gestions	84
Tableau 14 : Capacité d'Auto Financement	86
Tableau 15 : Indicateurs de l'équilibre financier	87
Tableau 16 : Ratios de structures (financement)	88
Tableau 17 : Ratios de structures (liquidité)	89
Tableau 18 : Ratios de structures (solvabilité)	90
Tableau 19 : Ratios d'activité	91
Tableau 20 : Ratios de rentabilité	92
Tableau 21 : Condition d'octroi de crédit	95

VI. Liste des figures

Figure 1: Détermination de la note limite	54
Figure 2 : Règles de décision pour le modèle d'Altman	56
Figure 3 : Règles de décision pour le modèle Conan et Holder	57
Figure 4 : Organigramme de la BADR	70
Figure 5 : Organigramme de la direction général adjoint des risques	71
Figure 6 : Règles de décision pour le modèle Conan et Holder	94

VII. Liste des abréviations

L'abréviation	Signification
5C	Capacité, Capital, Caution, Caractéristiques financières et Caractère
BADR	Banque d'Agriculture et Développement Rurale
BFR	Le Besoin de Fond de Roulement
BNA	Banque Nationale d'Algérie
CA	Chiffre d'Affaire
CAF	La Capacité d'Autofinancement
CIB	Carte Bancaire
DA	Dinar Algérien
DGA	Direction Général Adjoint
DRA	Délai de Récupération Actualisé
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
ENSM	Ecole National Supérieure de Management
ESB	Ecole Supérieure de Banque
EURL	Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
FMI	Fonds Monétaire International
FR	Fond de Roulement
FRNG	Le Fond de Roulement Net Global
FSB	Financial Stability Board
I	Investissement

IBS	Impôt sur le Bénéfice des Sociétés
IP	Indice de Profitabilité
LAPP	Liquidity, Activity, Profitabilité, Potentiality
LCR	Liquidity Coverage Ratio
LTCM	Long Term Capital Management
MC	Marge Commerciale
MDA	Milliard de Dinar
NSFR	Net Stable Funding Ratio
PDG	Président Directeur Général
PE	Production de l'Exercice
PME	Petite et Moyenne Entreprise
RCAI	Résultat Courant Avant Impôts
RE	Résultat d'Exploitation
REX	Résultat Exceptionnel
Risques GAP	Gestion des Actifs et Passifs
RNE	Résultat Net de l'Exercice
SARL	Société à Responsabilité Limitée
SIG	Les Soldes Intermédiaires de Gestion
SNDL	Système National de Documentation en Ligne
SPA	Société Par Action
SWIFT	Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication
SWOT	Strengths, Weaknesses, Opportunities et Threats
TCR	Tableau Compte de Résultat

TMR	Taux Moyen de Rentabilité
TN	La Trésorerie Net
TR	Taux de Rentabilité
Tr	Trésorerie
TRI	Taux de Rendement Interne
VA	Valeur Ajoutée
VAN	Valeur Actuelle Nette
VAR	Value At Risk

SOMMAIRE

I.	RÉSUMÉ	II
II.	ABSTRACT	II
III.	ملخص.....	III
IV.	Remerciement.....	IV
V.	LISTE DES TABLEAUX	VI
VI.	LISTE DES FIGURES.....	VII
VII.	LISTE DES ABREVIATION	VIII
	SOMMAIRE	XI
	INTRODUCTION GENERALE... ..	1
	PROBLEMATIQUE.....	3
	REVUE DE LITTERATURE.....	5
	CHAPITRE 1 : CADRE CONCEPTUEL.....	51
	SECTION 1 : ROLE DES BANQUES.....	14
	1. Définition de la banque.....	14
	1.1 Définition juridique : Ordonnance 11-03.....	16
	1.2 Rôle des banques.....	16
	1.2.1 Intermédiation.....	16
	1.2.2 Création des comptes	17
	1.2.3 Refinancement de l'économie	17
	1.2.4 Création de la monnaie	17
	1.2.5 Gestion des moyens de paiement.....	17
	1.3 Types de banques.....	18
	1.3.1 Critère de statuts juridiques	18
	1.3.2 Critère de l'organisation géographique... ..	19
	1.3.3 Critère du métier	19

2. Crédit bancaire.....	21
2.1 Définition du crédit.....	21
2.2 Types de crédits bancaires.....	21
2.2.1. Crédits aux particuliers	21
2.2.2. Crédits aux entreprises	23
SECTION 2 : Règlementation bancaire.....	25
1. Risques bancaire.....	25
1.2. Définition du risque bancaire.....	25
1.3.Types de risques bancaires	26
1.3.1. Risque de crédit	26
1.3.2. Risque financier	26
1.3.3. Risque opérationnel	27
1.3.4. Risque de non-conformité	27
2. Règlementation prudentielle	27
2.2.Accord de Bale.....	28
2.2.1. Bâle 1	29
2.2.2. Bâle 2	30
2.2.3. Bâle 3	30
2.2.4. Accords de Bale et la crise sanitaire 2019.....	32
2.3.Réglementation bancaire en Algérie.....	33
Section 3 : Mesure du risque de crédit.....	40
1. Anciennes méthodes de mesure de risque de crédit.....	40
1.1 Evaluation des projets.....	40
1.1.1 Anciennes méthodes d'évaluation de projet	41
1.1.2 Nouvelle méthodes d'évaluation de projet.....	41
2. Analyse financière.....	43
2.1 Soldes Intermédiaires de Gestion (SIG).....	44
2.2 Capacité d'Autofinancement (CAF)	46
2.2.1. Méthode soustractive.....	46
2.2.2. Méthode additive.....	46
2.3 Equilibre financier	46

2.3.1	Fond de Roulement Nette Globale.....	47
2.3.2	Besoin de Fond Roulement.....	47
2.3.3	Trésorerie Nette	47
2.4	La méthode comparative	49
2.4.1.	Ratios de structure financière.....	49
2.4.2.	Ratios d'activité	50
2.4.3.	Ratios de rentabilité.....	51
3.	Nouvelle méthode de mesure de risque de crédit.....	52
3.1	Modèle d'Altman.....	55
3.2	Modèle de Conan et Holder.....	57
3.3	Fonction de score utilisée par la Banque de France.....	58
4.	Instruments et techniques de couverture du risque.....	59
4.1	Garanties.....	59
4.2	Assurance du crédit.....	61
4.3	Contrôle interne	62
4.4	Factoring.....	63
4.5	Stress test.....	63

CHAPITRE II : CONTEXTE PRATIQUE ET CADRE METHODOLOGIQUE.....10

Section 1 : Présentation de la BADR.....	65
1. Evolution de la banque.....	65
2. Objectifs de la banque.....	66
3. Missions de la banque.....	67
4. Analyse SWOT de la banque.....	68
Section 2 : Organisme d'accueil	69
1. Organisme centralisé	69
2. Organisme décentralisé	69
3. Organigramme de la BADR.....	70

4. Types et démarches pour l'obtention d'un crédit.....	71
Section 03 : Présentation de la méthodologie de la recherche et les résultats.....	74
1. Méthodologie de la recherche	74
2. Instruments.....	74
3. Documentation.....	74
CHAPITRE III : ANALYSE ET DISCUSSION DES RESULTATS..	23
Section 1 : Dossier de crédit.....	75
1. Demande de crédit.....	75
2. Structure d'investissement.....	76
Section 2 : Analyse de la demande de crédit.....	78
1. Evaluation du projet.....	78
1.1 Valeur Actuelle Nette (VAN).....	80
1.2 Taux De Rendement Interne (TRI).....	81
1.3 Délais de Récupération Actualisé (DRA).....	81
1.4 Commentaire.....	82
1.5 Étude de sensibilité	82
2. Analyse financière.....	84
2.1 Evolution des SIG.....	84
2.2 Capacité d'autofinancement.....	85
2.3 Equilibre financier.....	86
2.4 Ratios.....	87
2.5 Scoring Modèle de Conan et Holder	92
Section 3 : Décision du Comité.....	94
Conclusion Générale.....	97
BIBLIOGRAPHIE.....	99

INTRODUCTION GENERALE

De nos jours, la croissance économique est un facteur clé qui permet de comparer entre le niveau de vie de la population des états. En effet, le développement et la croissance économique d'une nation dépendent essentiellement du succès de l'ensemble des entités économiques dont le pays est composé, car la richesse de ce dernier repose sur les performances et la compétitivité de cet ensemble. (Facchini, 2007)

A priori, il existe deux types d'acteurs économiques ; les personnes morales et les personnes physiques, quoique les personnes morales (les entreprises) restent celles qui ont le plus d'impact quand il s'agit de pousser la roue de l'économie vers l'avant ; ce à travers leurs propres croissances ; soit en agrandissant leurs business, soit en investissant dans de nouveaux projets. (Facchini, 2007)

L'investissement c'est une démarche risquée, dont le principe est de marcher vers l'inconnu. Néanmoins, dans l'économie c'est la manière qui permet aux entreprises d'élargir leurs activités, et de générer des ressources. Autrement dit, l'investissement c'est une dépense au temps actuel (immédiate) dont le résultat est à long terme en générant des profits futurs (LASARY, 2007)

En effet les entreprises disposent principalement de deux méthodes de financement ; le financement interne avec leurs propres ressources et le financement externe en sollicitant les détenteurs de capitaux ; généralement les banques. (Taverdet-Popiolek, 2006)

La banque est une personne morale qui joue le rôle de coordinateur entre les agents économiques à travers l'octroi de crédit. Toutefois, c'est une société qui diffère des autres, cette différenciation relève de la nature de travail de ces entreprises qui tourne autour de la gestion de la monnaie, et de la prise de risque continu. Cette dernière se décroche dès l'octroi d'un crédit. (Lima, 2012)

A priorise, la banque est le pivot de l'économie, néanmoins ces dernières décennies et avec la libéralisation financière les instituts bancaires ont connu un certain abus en terme d'octroi de crédit ; afin de maximisé le profit. Quoique ces derniers n'ont pas pris le danger assorti avec cette prise de risque en considération. (CHIBEL ZINEB B. Z., 2018)

Toutefois, et dans ses condition plusieurs banques ont déclarer faillite, où les états se sont retrouvés dans l'obligation de refinancer ces entreprises afin de sauver l'économie d'abord, et les droits les dépoteurs de fonds. (CHIBEL ZINEB B. Z., 2018)

Finalemnt et suite à ces incidents dramatiques répétitives, le risque de crédit bancaire ainsi que sa gestion et son évaluation ont pris plus d'ampleur et fus au centre d'intérêt de l'activité bancaire. Par ailleurs le mouvement des banques vers d'autres pays avec le mouvement de leurs clients a fait que l'effondrement d'une banque impacte tout le reste du système. (CHIBEL ZINEB B. Z., 2018)

Ainsi, une réglementation bancaire international fus plus que nécessaire ; les gouverneurs des banques centrales des grands pays ont vite répondu présent par les accords Bâlois. L'objectif principal de cette action est la gestion des différents risques liés à l'activité bancaire notamment le risque de contrepartie, connu aussi sous le nom du risque de crédit. (CHIBEL ZINEB B. Z., 2018) Ce dernier fut le risque major que puisse subir une banque du point de vu micro-économique, et l'état et le système bancaire dans sa globalité du point de vue macro-économique. (REGLEMENT N°2011-08, 2011)

C'est donc à partir de cette dimension que débute l'importance de la gestion du risque de crédit. Cette dernière se concrétise à travers l'évaluation du risque de contrepartie. (CHIBEL ZINEB B. Z., 2018)

Objectif de l'étude

Dès lors commence notre étude pour essayer de cerner les facteurs de décisions qui permettent de juger la possibilité d'octroi de crédit de son contraire suite aux risques encourus par chaque projet. Autrement dit, l'objectif de notre travail est de savoir quels sont les outils et la manière dont un banquier dispose afin d'évaluer les risques liés au crédit bancaire d'investissement.

Annonce du plan

Dans ces conditions, nous allons présenter notre mémoire sous forme de trois chapitres précédés d'une revue de littérature. D'abord, dans le premier chapitre nous allons aborder le cadre conceptuel, composé à son tour de trois sections dont la dernière est consacrée à l'évaluation du crédit bancaire d'investissement.

Pour sa part, la deuxième partie est consacrée au choix méthodologique mis en application lors de la dernière partie du travail, ainsi qu'à la présentation de l'organisme d'accueil (lieux de déroulement du stage)

Quant à la troisième partie, c'est un croisement entre l'aspect théorique abordé lors du premier chapitre avec la réalité en termes d'outils et méthodes qu'utilise un banquier face à une demande de crédit bancaire d'investissement. Ainsi, nous allons tout au long de ce travail essayer de répondre à la problématique suivante :

Problématique

Comment la banque BADR évalue et traite une demande d'un crédit bancaire d'investissement ?

Afin de répondre à cette interrogation, nous avons réalisé un stage national de trois (03) mois au niveau de la direction adjoint des risques de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR).

Terrain de recherche

Notre organisme d'accueil est la direction adjoint des risques de la banque la **BADR** – Banque d'Agriculture et Développement Rurale, une banque publique, et qui est une Société Par Action (**SPA**).

Intérêt de la recherche

Sur le plan scientifique, voici les éléments sur lesquels notre mémoire contribue :

- Avoir une idée de la réglementation bancaire international
- Ouvrir un volet sur la réglementation bancaire algérienne
- Cerner le mode opératoire d'une banque
- Approfondir dans les techniques bancaires, notamment en évaluation de projet, d'analyse financière et de Scoring.
- Réaliser un croisement entre les aspects théoriques et les aspects pratiques dans le secteur bancaire.

Revue de littérature

Les auteurs de l'article intitulé « Le contrôle interne et la gestion des risques bancaires : cas des banques marocaines » (Afafe HERTOUCHE et ACHIBANE Mustapha, 2020) se sont focalisés sur l'évaluation du risque des marchés. Ce dernier est considéré comme l'un des facteurs dangereux en termes de menace envers les banques et le système bancaire en général. L'évaluation du risque se fait en utilisant l'indicateur de mesure de risque VAR lequel est imposé dans le troisième (3^{ème}) accord de Bâle. L'étude a été menée sur un échantillon composé de 3732 avis regroupés entre décembre 2004 et décembre 2019, à l'aide de deux techniques différentes ; la première nommée VAR sans indice marché et la deuxième VAR indicateur marché. La conclusion obtenue de cette étude est que les résultats des deux méthodes sont entièrement différents (en termes de résultats de la VAR et du classement des banques). La Var-indicateur marché améliore la mesure de risque de marché.

Spinassou (Spinassou, 2021) dans son article se focalise sur le comportement des banques lors de l'intégration des nouvelles règles du comité Bâle en termes d'endettement et du risque subi par la banque d'une façon théorique.

En effet, la crise de 2008 est considérée comme l'indicateur de faiblesse des anciennes règles bancaires. Suite à cette crise, plusieurs ajustements sont apportés aux anciennes réformes.

Pour assurer une meilleure stabilité du système bancaire et en s'appuyant sur les travaux du « *Financial Stability Board (FSB)* », le comité de Bâle prépare une nouvelle réforme qui se traduit par l'implantation d'un nouveau volant de capital lié au ratio de levier des banques systémiques (seules les banques dites systémiques sont contraintes de respecter ce ratio). L'objectif de cette nouvelle réglementation consiste à minimiser les pertes espérées et à pouvoir rembourser les dépôts en cas de faillite, car la régulation du levier pousse les banques à moins sous-estimer les risques liés à ce dernier et diminue le risque de défaut. De plus, il diminue l'aléa moral dû à la responsabilité limitée dont les banques disposent. Cette responsabilité pousse les banques à collecter le maximum de dépôts permis dans ce levier afin de maximiser leurs expos.

La réglementation stricte du levier vis-à-vis des banques systémiques diminue leur aléa moral en diminuant les pertes espérées. Dans le cas où les banques reçoivent des revenus faibles sur leurs projets, l'autorité permettra d'augmenter le levier. Dans ce cas, l'aléa moral et les pertes espérés prennent le contraire des résultats obtenus lors du premier cas.

De son côté, (Feunteun Catherine, 2019) a abordé la nouvelle réglementation en termes de fonds propres inscrits dans les accords de Bâle suite à la crise des Etats Unis de 2008, ainsi que les méthodes hybrides, en utilisant une méthode qualitative. Les résultats obtenus montrent que l'intérêt de ces nouvelles réformes est d'assurer la solvabilité des banques internationales et d'éviter les crises financières systémiques bien qu'elles ne paraissent pas capables d'assurer la stabilité financière. D'autre part, les résultats des instruments hybrides étaient négatifs sur les banques en diminuant leur solvabilité de manière très dangereuse. Cela est dû à la complexité de ses instruments. Pour cela, la gouvernance du comité doit être renforcée et les instruments hybrides doivent être mieux identifiés et qualifiés de façon permettant d'atteindre un équilibre entre la stabilité financière du système bancaire et la garantie des intérêts privés.

EL HAJEL et al. (Yousra EL HAJEL, *Analyse et gestion du risque de crédit au Maroc*, 2019) Ont étudié l'évolution du crédit bancaire au Maroc ainsi que la gestion du risque. Cette activité principale des banques est souvent liée à la présence du risque du non remboursement de la personne physique ou morale ayant obtenue un crédit (quel que soit la nature du crédit). La relation entre les deux parties (banque, demandeur de crédit) est basée principalement sur la confiance qui peut s'affecter en présence du risque de crédit. Autrement dit, il est important de dévoiler la place qu'occupe le risque de crédit au sein d'un établissement bancaire et les modalités appliquées afin de gérer ce risque. L'étude est menée par une méthode mixte, statistique et qualitative. Le volet statistique a pour but de montrer l'importance du sujet ; à titre d'exemple, ils ont trouvé que 36% des crédits au Maroc sont non remboursés, ce qui a mené vers l'obligation de la réforme des règles. D'autre part, l'aspect qualitatif a pour objectif de toucher aux concepts théoriques du sujet. Les résultats obtenus ont montré que les banques doivent suivre la règle d'or : « *Les crédits à court terme doivent être couverts par des fonds à court terme ; par contre, les crédits à long terme se financeront par des passifs à long terme* ». Le non-respect de cette règle engendre aux banques plusieurs risques ; parmi lesquels le risque de crédit. Le résultat obtenu montre une augmentation du risque liée au crédit dans les banques marocaines lors de ces dernières dix (10) années. Par conséquent, ces dernières ont changé et amélioré leurs modes de gestion, chose qui s'est traduite par la baisse des créances en souffrance quoiqu'il existe toujours certaines anomalies dans la gestion de risque de crédit. Ces anomalies sont parfois dues à la difficulté d'appliquer les règles du comité Bâle au Maroc qui selon certains responsables

revient au coût de leurs mises en place ; de plus, les systèmes d'informations de ses banques restent faibles, ce qui ne permet pas la mise en place de ces dispositifs.

Dans une autre étude, Daoui et Meskini ([Manar Daoui N. M., 2021](#)) ont montré l'importance du risque opérationnel dans les règles prudentielles du deuxième et du troisième accord de Bâle, ainsi qu'à l'importance du dispositif de contrôle interne, en utilisant une méthode qualitative. L'augmentation de l'intérêt donné au sujet du risque opérationnel est due aux scandales financiers répétitifs causés principalement par le facteur humain ou bien par les catastrophes naturelles. En effet, la cause de ses failles revient au manque de contrôle interne et à la fraude humaine. Par conséquent, le risque opérationnel se trouve au centre d'intérêt des accords de Bâle (le deuxième accord, contrairement au troisième accord où il a été totalement négligé malgré sa grande importance). Cette importance revient à la difficulté d'identifier le type de risque ainsi qu'au fait qu'il soit peu régulier comparé aux autres risques, de façon où il ne peut être ni plafonné ni échangé. Une corrélation a été remarquée entre le risque opérationnel et le système de contrôle interne : plus le système de contrôle interne est faible, plus les erreurs humaines volontaires et involontaires augmentent.

De plus, l'étude précise l'importance de ce système, ainsi que l'ensemble des acteurs impliqués pour sa mise en marche. Cette étude a mis aussi la lumière sur l'insuffisance et l'incapacité des règles prudentielles du comité de Bâle actuel à mesurer et à gérer les risques opérationnels, ce qui expose le système bancaire à d'autres crises probable au futur, d'où l'importance de restructurer et de modifier certaines règles et méthodes de calcul de ce risque lors du prochain accord Bâlois.

Dans un autre travail publié dans ([Tarik QUAMAR, 2020](#)), les auteurs ont traité des risques de liquidité. En effet, suite à la crise financière mondiale, plusieurs réformes ont été apportées afin de mieux gérer ces crises. Parmi ces nouveaux apports, on trouve le risque de liquidité qui s'est retrouvé au cœur et au centre d'intérêt des règles bancaires. L'objectif de cette étude est de définir et de présenter le risque de liquidité, ainsi que les variables qui le déterminent, afin de permettre aux décideurs de choisir les meilleures mesures préventives au futur. L'étude s'est faite en utilisant une méthode qualitative et quantitative à la fois, sur un échantillon composé de huit (8) banques commerciales marocaines sur une période de sept (7) ans étalée de l'année 2011 à l'année 2018, en utilisant la régression linéaire multiple comme outil de mesure de la relation entre le risque de liquidité avec d'autres variables du domaine bancaire. Après l'analyse des résultats, certaines réponses ont été obtenues et se traduisent par : le ratio de solvabilité et le rendement des fonds propres impactent

positivement sur le risque de liquidité contrairement aux ratios de prêt sur dépôts et du rendement des actifs qui impactent pour leurs parts de manière négative. En effet, une banque performante est une banque qui gère bien ses risques, et de ce fait a assez de liquidité pour faire face à ces obligations. Néanmoins, les limites de cette recherche restent sur le nombre limité d'observations sur un échantillon étroit composé que de huit (8) banques ; de plus, elles ont toutes le même caractère (l'étude n'inclut pas les banques islamiques et les banques conventionnelles). De même, la courte durée d'étude et le petit nombre de variables incluses lors de cette étude restent insuffisants.

Dans leur papier, Chehab et Achibane ([CHEHAB Oumaima, 2020](#)) ont essayé de mettre en évidence que le développement de la réglementation financière des banques provient de la répétitivité des crises financières, surtout avec la digitalisation et le déplacement des banques vers d'autres continents afin de suivre leurs clients. Ceci a produit involontairement l'effet domino ; c.-à-d. lorsqu'une banque souffre, elle influe tout le système bancaire. Et face à l'internationalisation des banques, elle peut même influencer les banques dans les autres pays. Cet état de fait a poussé les banques à se trouver face à l'obligation de l'internationalisation des règles et des normes. Un autre objectif de ce travail consiste à étudier les indicateurs de performance des banques marocaines, sur treize (13) ans d'observation à partir de 2006 jusqu'à 2018 afin de mesurer l'impact réel de la réglementation apporté sur la performance du secteur bancaire marocain. Les résultats d'étude sur l'ensemble des indicateurs ont prouvé que la rentabilité, la qualité du portefeuille crédit, la solvabilité des banques, le ratio d'adéquation, ont tous donné des résultats positifs et honorant ; preuve de la bonne santé et de la bonne performance du système bancaire marocain dans sa globalité.

Les auteurs de ([MAJDOULINE, 2020](#)) ont traité l'efficacité du contrôle. En effet, les banques jouent un rôle très important en terme de développement socio-économique en finançant les projets, tout en jouant le rôle de l'intermédiaire entre les disposants des moyens de financement et les demandeurs de crédits. Avec l'apport de la digitalisation et les nouvelles technologies, les banques se retrouvent capables de faire un plus grand nombre de transactions de façon journalière. Néanmoins, l'augmentation des transactions a été suivie par l'augmentation des risques, notamment le risque de crédit. L'objectif principal de cette étude est de montrer le concept, le rôle et l'efficacité de l'un des outils de gestion ; à savoir le contrôle interne ou externe. Autrement dit, la comptabilité en matière de gestion de risque de crédit. Elle vise à clarifier la relation qui réunit la comptabilité et la gestion des risques bancaires. Les auteurs ont opté pour une méthode mixte qualitative réservée au côté

théorique, et une autre méthode quantitative pour l'interprétation des résultats. L'étude a été menée sur un échantillon composé d'un nombre très important de banques marocaines. Le résultat obtenu montre que la cause principale de l'insolvabilité des banques marocaines est due au risque de crédit : des crédits accordés à des projets qui n'ont pas de retour. De plus, l'article a mis l'accent sur le rôle que l'audit interne a joué dans « Bank Al Maghrib » pour la diminution du risque de crédit, ainsi qu'à la surveillance du système d'évaluation interne en faisant des études et mesurer l'efficacité de ce dernier, et de s'assurer de sa conformité avec la politique de la banque. Cependant, malgré le grand effort fourni par « Bank Al Maghrib » et les grands apports de l'audit interne, l'augmentation du crédit ainsi que ses risques persistaient.

Hertouch et Achibane (Afafe HERTOUCHE et ACHIBANE Mustapha, 2020) ont présenté une étude globale sur le système bancaire. Dans un premier temps, les auteurs ont introduit le système de contrôle interne en donnant sa définition, ses objectifs et ses composants, ainsi que sa relation avec la gestion des risques bancaires. En deuxième lieu, de traiter les risques majeurs importants de l'activité bancaire, et du processus de gestion de ces derniers, processus qui sans lui, le fonctionnement du management du risque n'aura pas lieu. Dans un troisième temps, les auteurs ont explicité une analyse relative à la réglementation Bâloise (les trois (03) accords prudeniels de Bâle). Enfin, une partie dédiée à l'analyse de la performance du secteur bancaire marocain en étudiant plusieurs indicateurs tel que « le produit net bancaire ». L'étude a prouvé la bonne santé du système en montrant une augmentation continue depuis 2011. Le même résultat a été remarqué en ce qui concerne le « résultat net bancaire ». Contrairement au « rendement de fond propre » qui a connu sa meilleure période dans l'année 2011, le « rendement des actifs » est doté d'une certaine stabilité. Concernant les « créances en souffrance », elles suivent une tendance haussière. Pour le dernier indicateur « le coût de risque », il a connu une augmentation, signe d'une bonne gestion des risques des banques marocaines. L'ensemble de ces résultats a été obtenu lors d'une étude sur le système bancaire marocain durant la période étalée entre 2011 et 2017. L'article s'est basé sur deux méthodes qualitative et quantitative : (i) la partie qualitative concerne le côté théorique, (ii) la partie quantitative s'est focalisée sur l'étude menée sur l'échantillon de cette recherche (c.-à-d., le système bancaire marocain).

Jarrar et al. (Hajer Jarrar, 2020) ont mis en valeur le comité d'audit qui est plus général que l'audit interne, et exposé son rôle et ses apports aux banques qui composent l'échantillon de cette étude ; à savoir les banques libanaises. Au total 54 banques libanaises ont été étudiées

sur la base des données récoltées entre les années 2009 et 2011, ainsi que pour étudier l'effet de ce comité sur la performance financière des banques, en analysant ces caractères et la détresse financière des banques. Certaines de ces banques sont saines et disposent d'une rentabilité positive, et d'autres en détresse financière ayant des problèmes de rentabilité. L'outil utilisé est la méthode de régression multiple afin de tester la relation linéaire entre les caractéristiques du comité d'audit et la détresse financière des banques. Les résultats obtenus montrent qu'un comité d'audit est primordial pour une meilleure gouvernance dans le secteur bancaire ; plus le comité est actif en organisant des réunions de manière régulière plus une corrélation significative positive s'instaure avec la performance financière de la banque. Cela permettra aux membres du comité d'audit et des décideurs du top management de mieux gérer leurs fonctions. Cependant, le résultat montre l'absence d'une relation significative entre la taille du comité d'audit, l'indépendance de ces membres et leurs expertises financières d'une part, et la performance financière des banques d'une autre part. En effet, la taille de la banque a été approuvée comme un facteur clé de la performance du comité d'audit ; plus la banque est dotée d'une certaine grandeur, plus elle cherche à améliorer son comité d'audit. De plus, deux facteurs ont été considérés comme des éléments explicatifs de la performance financière : la taille des banques et la fréquence des réunions. Néanmoins, pour le moment les résultats obtenus ne peuvent être ni standardisés ni généralisés. Cela revient au fait que l'étude ne soit pas menée sur l'ensemble des banques libanaises ; en effet, cette étude n'est menée que sur un seul système bancaire (libanais) ; de plus, les données utilisées ont été prélevées sur une courte durée (3 ans).

Dans un autre travail, Carré et ses collègues ([Emmanuel Carré, 2015](#)) ont montré l'importance de deux politiques : monétaire et macro prudentielle. Dans un premier temps, ils ont défini ces deux notions, leurs importances et leurs rôles dans le domaine bancaire et économique. En deuxième lieu, une partie dédiée à la possibilité de combinaison entre les deux types de politiques a été élaborée. Deux points de vue différents ont été enregistrés : (i) le premier affirme qu'il est strictement obligatoire de les séparer où chacun des deux continue de réaliser son objectif pour lequel il est conçu, (ii) le deuxième point de vue envisage la convergence vers un point d'équilibre capable d'assurer la stabilité financière et monétaire. Cependant, l'article est écrit en suivant deux (02) méthodes : qualitative pour la partie théorique, quantitative pour l'étude statistique du sujet en utilisant des outils tels que la stat descriptive et la méthode de Méta-analyse. Les résultats obtenus montrent que certains

instruments macro prudentielles sont meilleurs que d'autres pour en arriver à une meilleure coordination entre les deux politiques afin d'atteindre la stabilité financière. Néanmoins, l'étude a montré que la variable de pays influence fortement la méthode mix ce qui mène à dire qu'en réalité il n'existe pas une formule fixe à suivre, cela dépend des contraintes de chaque pays.

Pollin ([POLLIN, 2011](#)) a présenté les nouvelles règles micro-prudentielles, leurs apports et attentes espérés par leurs introductions aux systèmes bancaires, ainsi que leurs limites et celles des anciennes règles micro-prudentielles. L'auteur a respecté l'ordre chronologique d'une manière à comprendre la cause de ces modifications continues en termes de réglementation et d'exigences. Pollin a utilisé la méthode qualitative afin de donner des explications au sujet abordé (nouvelles règles micro-prudentielles), et la méthode quantitative pour donner du sens à la recherche et permettre aux lecteurs de faire une comparaison entre la théorie et la réalité. La recherche a été réalisée par les banques centrales et des banques locales dans divers pays ; dans d'autres études, l'échantillon regroupait les grandes banques dotées d'un effet systémique. Les outils utilisés sont les statistiques et la méthode comparative afin de comparer les résultats obtenus.

Le travail réalisé dans ([CHIBEL ZINEB B. Z., 2018](#)) a explicité l'impact de l'évolution de la concurrence sur les risques encourus par les banques pour maximiser leurs résultats. Cette prise de risque est souvent liée à la défaillance et l'instabilité de la banque. Pour cela, de nos jours, la gestion du risque de crédit joue un rôle primordial et se trouve au centre d'intérêt des banques. L'importance de cette étude consiste à présenter brièvement les risques liés à l'activité bancaire, notamment le risque de crédit, ainsi que les différentes méthodes traditionnelles et nouvelles utilisées lors de l'analyse de ce dernier. Selon les auteurs, l'analyse doit se réaliser en suivant (05) cinq étapes : la collecte d'information, la transformation des données comptables en données financières, le calcul, l'interprétation des résultats, et la synthèse de l'appréciation financière globale de la société. En effet, plusieurs méthodes existent :

- **Méthodes d'évaluation** : elles se composent de deux sous-catégories : (i) la première contient l'analyse financière, la méthode des **5 C**, la méthode **LAPP** inscrite dans la catégorie des méthodes positives qui se base sur l'observation des données et dégager un avis ; (ii) la deuxième concerne la notation ou bien le **RATING** dont le principe est de noter les crédits et les classer. La notation peut être interne si elle est réalisée par la banque, ou externe si elle est réalisée par des entreprises externes.

- **Scoring** : c'est une méthode statistique utilisée par les établissements de crédits. Elle est considérée comme un outil d'aide à la décision qui utilise une combinaison de ratios (entre six (6) et douze (12)) dont le but est de trouver une significativité statistique qui différencie les bonnes entreprises des mauvaises. Autrement dit, c'est une méthode statistique qui permet de mesurer la probabilité de défaut des créances accordées aux particuliers et aux professionnels à travers leurs caractéristiques issues de leurs informations personnelles, et les classer dans deux catégories ; l'une pour ceux qui sont en bonne santé, l'autre pour ceux qui sont défaillantes. Généralement, cette méthode est utilisée lors d'une demande de crédit d'un particulier ou d'une petite entreprise.

Les auteurs ont opté pour une méthode qualitative basée sur la définition des différentes méthodes d'analyse. La méthode a montré que le secteur bancaire vit une évolution continue, de même pour les techniques utilisées. Par conséquent, on ne peut dans aucun cas se contenter d'utiliser une seule méthode (Le SCORING, LE RATING, les 5C, la méthode LAPP) ; le banquier doit s'adapter avec l'évolution de ces outils d'aide à la décision (CHIBEL ZINEB B. Z., 2018).

Ghizani (ASMA GHIZANI, 2014) a exposé le sujet du Scoring en commençant par la description de l'histoire de son apparition et de son utilisation, ainsi que les différentes méthodes de Scoring utilisées, que ce soit pour les particuliers ou pour les entreprises. Dans ce travail, l'auteur a utilisé une méthode mix : qualitative pour toucher aux aspects théoriques de la recherche, quantitative pour donner des exemples aux différents modèles utilisés. L'échantillon d'étude est vaste, plusieurs sous échantillons sont regroupés où chacun est destiné à la représentation de l'un de ces modèles exposés (modèle d'Altman, modèle de Conan et Holder, score utilisé par la Banque de France, score au particulier). Dans ses travaux, l'auteur montre la démarche de modélisation, d'élaboration et d'utilisation du Scoring, ainsi que les ratios utilisés lors du calcul, et pour finir l'interprétation du résultat ; autrement dit, tout le processus jusqu'à l'étape de l'accord ou du refus de crédit. Le résultat obtenu montre que les modèles de Scoring se diffèrent les uns des autres, chacun sa démarche, chacun son propre calcul. Néanmoins, cette technique aujourd'hui reste indispensable lors de l'évaluation des demandes de crédits.

Dans un autre travail réalisé dans (Elhama, 2011), différents types de méthodes de gestion des risques du crédit sont traités, la méthode classique celle de l'analyse financière, l'une des nouvelles méthodes le Scoring. L'analyse financière permet de décrire l'état de santé de l'entreprise, cette description se porte sur les faits du passé pour juger le présent, d'ailleurs

c'est l'une des limites de cette méthode. La source d'information principale de l'analyse financière est les documents comptables. Dans la deuxième partie, l'auteur présente la méthode d'analyse multidimensionnelle Scor, les différents modèles de Scor réalisés tels que ceux de Altman (1968), Haldeman et Narayanan (1977), Conan et Holder (1979), etc. Cette nouvelle technique souvent utilisée a apporté du bien à l'étude de crédit dans le secteur bancaire, car elle se calcule en créant une relation entre six (6) et douze (12) ratios. De plus, la simplicité d'utilisation et l'homogénéité des résultats constituent un apport principal de cette méthode utilisée aujourd'hui dans la majorité des banques notamment au Maroc, qui s'est réalisée sur la base d'un échantillon composé de (46) entreprise PME clientes chez la banque populaire de Rabat-Kenitra, dont 50% d'entre elles sont saines. Le modèle Scor utilisé se repose sur sept (7) ratios dont la somme donnera à chaque entreprise une note qui sera le Scor. Ce travail a été élaboré en suivant deux démarches : une qualitative pour définir les concepts ; la deuxième quantitative pour expliquer la méthode du Scoring.

Lotfi et Mesk (Lotfi Siham et Hicham Mesk, 2020) se sont intéressés aux risques bancaires notamment le risque de contrepartie qu'est le risque majeur qu'encourt un établissement de crédit. En vue de ces conséquences fortement négatives sur le plan individuel de la banque, ainsi que sur le plan collectif (celui du système financier), les établissements de crédits et le banquier doivent bien l'analyser et le maîtriser avant d'octroyer un crédit. En effet, les auteurs ont présenté diverses méthodes d'analyse du risque de crédit, l'analyse financière demeure la méthode la plus traditionnelle et la plus utilisée à la fois. Le principe est simple : « *utiliser le passé pour prévoir le futur* ». La technique s'effectue à travers des ratios de structure, d'endettement, de rentabilité et de liquidité. De plus, les auteurs se sont intéressés à une autre méthode très répandue dans le domaine d'analyse du risque : la méthode statistique le Scoring. La méthode Scoring est une technique vaste où plusieurs modèles d'analyse sont proposés, l'un différent de l'autre selon les paramètres considérés comme variables explicatifs. Les auteurs ont opté pour une méthode qualitative pour comparer les anciennes et nouvelles techniques dites intelligentes du Scoring. Néanmoins, l'élaboration d'un modèle de Scoring reste la même : cibler les paramètres de défaillance, choisir les variables explicatives et choisir la technique utilisée. La finalité de cette méthode statistique est de pouvoir distinguer les bonnes des mauvaises entreprises.

CHAPITRE 1 : CADRE CONCEPTUEL

Section 1 : Rôle des banques

Dans le contexte de notre étude, nous nous intéressons à l'aspect fondamental du fonctionnement des banques et les missions qui leurs sont attribuées. Pour ce faire, et dans un premier temps, nous allons donner la définition littéraire et selon le point de vue de certaines grandes personnalités du secteur bancaire. Dans un deuxième temps, nous présentons les banques sous leurs aspects juridiques ainsi que les missions dont elles sont chargées d'exécuter.

1. Définition de la banque

Plusieurs définitions sont données au terme banque selon le statut juridique ou le secteur dans lequel elle active ou encore selon l'activité exercée ; néanmoins, toutes les définitions convergent vers :

- La banque peut être définie comme une personne morale qui effectue habituellement des opérations de banques : récupération des fonds, accord de crédits et mise à disposition des clients des moyens de paiement. En plus à ces opérations, l'établissement crédit mène d'autres opérations connexes. Ces dernières concernent les opérations de change (monnaie étrangère), opération sur les métaux précieux tels que l'or, placement des produits financiers, gestion du patrimoine de certains clients et location des biens (Jean-Claude VIGOUROUX, 1991).
- La banque est une entreprise exerçante dans le domaine du commerce de l'argent. C'est un intermédiaire financier. C'est donc une entreprise à deux mains : (i) la première récupère les dépôts des agents ; (ii) quant à la deuxième, elle accorde des financements. A partir de cette définition, on conclut que la principale tâche de cette entreprise est de chercher des ressources et les utiliser afin d'accorder des crédits. Ces deux tâches se déroulent en même temps (Taillefer, 1996).
- La banque est un établissement de crédit qui effectue de façon habituelle des opérations de réception de fonds, d'octroi de crédits, tout en mettant en place des moyens de paiement et de gestion de ces derniers. C'est l'intermédiaire entre l'offre et la demande du capital (Philippe GARSUAULT, 1997).
- Lorsqu'une personne disposant d'une somme d'argent et qu'elle veut l'investir dans une entreprise, il existe deux façons pour le faire. La première consiste à acheter des actions

et des titres sur les marchés financiers, et la deuxième se réalise par l'intermédiation de la banque. Ainsi, la banque est une entreprise qui joue le rôle d'intermédiaire financier (Lobez, 1997).

- Deux types de financement : le premier est la finance directe et qui domine le monde et se trouvant sur les marchés ; la deuxième est la finance indirecte par le biais du crédit bancaire. A travers cette définition, on conclut que la banque est un établissement de financement indirect (Fleuriet, 2011).
- La banque est une société qui collecte l'argent de ses clients moral et physique ; en contrepartie, elle leur propose des services et des intérêts sur les dépôts d'une part, et finance des projets en leur accordant des crédits d'autre part. C'est un établissement qui propose des services financiers (S.HADDAD, 2015).
- La banque est un établissement de crédit qui met en relation les agents économiques ; ceux ayant un capital à investir et ceux qui ont un besoin de financement. C'est une société qui a un rôle primordial dans le financement de l'économie en assurant le financement externe indirecte (P. Monnier, 2017).
- Les banques sont des firmes qui produisent des crédits, leur mission est de combler le manque de fonds chez les agents. Ces fonds peuvent prendre deux formes, soit destinés à la consommation ou bien destinés à l'investissement (CHIBEL ZINEB, 2018).
- En général, les banques sont des sociétés qui ont des activités financières. Ces entreprises proposent des services financiers en s'occupant de la gestion des dépôts d'argent de leurs clients et au mode de paiement. Juridiquement parlant, elles se définissent comme des institutions financières soumises au code monétaire et financier. Il existe différents types de banques, la différence entre eux réside dans leurs statuts juridiques (MM. Guigal, Le guide de la banqueComptes, carte bancaire, services, 2011).

La banque qu'on peut trouver aussi sous le nom d'établissement de crédit, est l'une des composantes du système bancaire, considérée comme étant un intermédiaire de marché (MAYMO E. L., 2015). C'est une personne morale dont l'activité habituelle est de recevoir les fonds du public (les dépôts). Elle emploie ces derniers dans des opérations financières, ou en accordant des crédits aux entreprises et/ou aux ménages. La banque est considérée comme un intermédiaire financier (MM. Guigal, Le guide de la banqueComptes, carte bancaire, services, 2011).

1.1 Définition juridique : Ordonnance 11-03

La banque est une personne morale qui reçoit des fonds du public, gère les opérations des crédits octroyés à la clientèle et gère les moyens de remboursement. Ces sociétés sont les seules personnes morales capables d'exercer les opérations suivantes :

- Opérations de change,
- Opérations sur l'or, métaux précieux et pièces,
- Placement, souscription, achat, gestion, garde et vente de valeurs mobilières et de tout produit financier,
- Conseil et assistance en matière de gestion de patrimoine,
- Location simple de biens meubles et immeubles.
-

1.2 Rôle des banques

Les banques étaient les seuls établissements capables d'accorder aux ménages et aux entreprises des crédits. Cependant, leurs missions principales étaient confinées dans la collecte des dépôts et l'accord de crédits. Avec le développement des marchés financiers, les banques ont subi involontairement des changements qui ont diversifié leurs fonctions. Aujourd'hui, les banques ont plusieurs rôles à jouer :

1.2.1. Intermédiation

Dans le marché de la finance, deux catégories de personnels existent, la première catégorie est celle des agents ayant la possibilité de garantir des prêts de capitaux, la deuxième catégorie d'agents contient les personnes qui se trouvent dans une situation déficitaire ayant besoin de financement. Toutefois, même si les deux ont un intérêt commun et complémentaire, aucune des deux catégories ne peut traiter directement avec l'autre pour assurer le financement d'un projet. C'est ainsi qu'on remarque le rôle de la banque ; elle entre en jeu comme agent intermédiaire et facilitateur de la transaction entre les deux parties. La banque récolte les capitaux des détenteurs, et les accorde aux demandeurs. Cette action permettra la circulation des capitaux dans l'activité économique et par conséquent, elle contribue à la croissance économique (Karyotis, *L'essentiel de la Banque*, 2017).

1.2.2. Création des comptes

Cette action se trouve complémentaire à la première, après la collecte des dépôts, la banque se doit de les placer dans des comptes. On distingue deux types de comptes :

1.2.2.1. Compte à vue : Il porte aussi le nom du compte courant, composé des dépôts liquides. La particularité de ce type de compte, c'est que les propriétaires de ces dépôts peuvent à n'importe quel moment demander leurs ressources déposées. Le banquier se doit de réaliser la demande du propriétaire du compte et lui accorder les espèces liquides (Karyotis, 2017).

1.2.2.2. Compte de dépôt : Cette catégorie de compte est destinée aux clients ayant l'intention de déposer des épargnes. Les clients bénéficieront d'une marge sur leurs dépôts, avec un intérêt calculé en fonction du montant déposé, ainsi que de la durée de mobilisation de ce montant (Karyotis, 2017).

1.2.3. Refinancement de l'économie

Le problème majeur et éternel de l'économie est celui de la rareté des ressources. Ces dernières sont un facteur primordial pour le développement de l'économie d'une nation en assurant le refinancement afin d'assurer l'évolution des activités menées par les agents économiques. Ce refinancement se réalise à travers des fonds propres dont la banque dispose, et qui sera dirigé vers les entreprises pour le financement de leurs projets, ainsi qu'à des crédits aux familles. Autrement dit, accorder des crédits aux particuliers et aux entreprises (Karyotis, 2017).

1.2.4. Création de la monnaie

La banque est le seul établissement dans un pays qui a l'autorité et le droit de création de la monnaie à travers la création et la gérance des dettes. C'est ce que l'on nomme la monnaie scripturale. Cette mission impacte et influence la politique monétaire du pays. Cette création de monnaie peut s'avérer positive dans l'économie d'une nation. D'une manière indirecte, elle encourage les agents d'aller vers l'investissement en leur accordant des crédits destinés au financement de leurs projets (Henri, 2015).

1.2.5. Gestion des moyens de paiement

La banque assure un service de caisse à ses clients. Autrement dit, mettre en place les différentes modalités de transfert de fonds et de paiements (Catherine Karyotis, L'essentiel

de la Banque, 2017). Parmi les plus répandues, la monnaie qui est constituée de trois (03) types :

- La monnaie divisionnaire : les pièces (HENRI, 2015),
- La monnaie fiduciaire : les billets (HENRI, 2015),
- La monnaie scripturale : les écritures sur les comptes des agents. Cette monnaie se caractérise par le fait d'être dématérialisé. Pour la faire circuler, il est nécessaire d'en avoir un chèque ou bien une carte bancaire. Dans certains pays développés, le téléphone portable est considéré comme le moyen de paiement le plus répandu et le plus favorable (Catherine Karyotis, 2017).

1.3. Types de banques

Il existe plusieurs classifications de banques selon les critères considérés. Dans ce qui suit, nous allons considérer trois critères :

1.3.1. Critère de statuts juridiques

1.3.1.1. Banque coopérative : La banque coopérative, connue sous le nom de « *banque mutualiste* », est une banque dont les clients jouent un double rôle ; ils sont à la fois les clients et les propriétaires de la banque. Les clients de ce type de banques peuvent être des personnes morales (syndicat, association, collectivité publique, etc.), ou bien des personnes physiques. L'ensemble de ses clients forme les actionnaires de cette banque. Les gestionnaires de la *banque coopérative* sont élus entre les sociétaires, chacun d'eux a une voix. Le type de gestion appliqué au sein d'une banque coopérative penche vers la démocratie et la décentralisation. Ce type de gestion aide la banque à mieux identifier les attentes de sa clientèle. Généralement, cette catégorie de banques utilise une gestion très prudente dans ses activités sur les marchés financiers (MM. Guigal, *Le guide de la banque Comptes, carte bancaire, services*, 2011).

1.3.1.2. Banque commerciale : Contrairement aux banques mutualistes, les actionnaires dans ces sociétés bancaires ne sont pas leurs propres clients. Généralement, ces entreprises sont cotées en bourse. Ce sont des sociétés privées qui accordent des crédits en distribuant l'argent collecté, lequel est composé de dépôts des agents et de l'argent collecté sur le marché monétaire. L'objectif de ces sociétés est de réaliser des bénéfices commerciaux (MM. Guigal, *Le guide de la banque Comptes, carte bancaire, services*, 2011).

1.3.1.3. Banque publique : Ces banques sont détenues par l'état ou bien par des organismes publics. Elles diffèrent des banques commerciales sur deux points essentiels : les types des actionnaires et notamment par quelques missions exigées par la puissance publique (MM. Guigal, *Le guide de la banque Comptes, carte bancaire, services*, 2011).

1.3.2. Critère de l'organisation géographique :

Dans ce type de classification, les banques sont divisées en deux grandes catégories :

- La première nationale, dont le traitement et les opérations sont unifiés sur l'ensemble des agences situées sur le territoire national. Le principe est que le client n'a pas besoin de se déplacer à la ville de création de son compte pour pouvoir faire une opération.
- La deuxième catégorie régionale, ce type de banque ne couvre qu'une seule ville ou bien une seule région. De manière générale, ces banques ont tendance à financer l'économie régionale. Les deux types peuvent avoir des agences qui assurent la relation avec le client (MM. Guigal, *Le guide de la banque Comptes, carte bancaire, services*, 2011).

On peut rajouter à ces deux types de banques, la banque en ligne. Ce nouveau type d'entreprises qui travaillent sur le net et qui assurent les mêmes fonctions que les anciennes banques mais sans aucun contact physique. Ces banques ont la particularité de proposer des prix plus attractifs (MM. Guigal, *Le guide de la banque Comptes, carte bancaire, services*, 2011) (MAYMO E. L., *Economie et gestion de la banque*, 2015).

1.3.3. Critère du métier

1.3.3.1. Banque de détail : Ces sociétés proposent des services standardisés. La clientèle de ces entreprises est composée de particuliers et de particuliers de profession libérale, ainsi que des petites et moyennes entreprises PME (Eric LAMARQUE et Vincent MAYMO, 2015). Le service proposé par ces banques tourne autour de trois points : la collecte des dépôts, l'octroi de crédits (crédit immobilier et à la consommation aux particuliers, crédit de trésorerie et d'investissement aux entreprises), et la gestion des moyens de paiement (Guéronnière H. d., 2015).

1.3.3.2. Banque d'affaire et d'investissement : L'apport principal de ces banques est que chaque client a le droit à un service personnalisé. La différence entre le service accordé à un client et un autre revient tout simplement à la différence entre les montants. Les clients de cette banque sont les grandes sociétés, l'état ou les particuliers très fortunés (Eric LAMARQUE et Vincent MAYMO, 2015). La banque d'affaire gère trois métiers :

- Le premier métier c'est la corporate finance qui inclut la fusion et/ou l'acquisition d'une entreprise ainsi que le conseil en financement des entreprises,
- Le deuxième métier dédié aux opérations de financement en construisant une relation avec le client afin d'identifier les besoins du client et lui proposer des opérations,
- Le dernier métier la banque de marché, la société intervient sur les marchés de capitaux (primaire et secondaire) (GUERONNIERE, 2015).

1.3.3.3. Banque privée : C'est une banque qui offre des services de haut de gamme destinés à des clients bien précis ayant soit des entreprises, des habitations, des placements financiers ou des bijoux et des œuvres d'art. Elle mène trois activités :

- Gestion patrimoniale : appliquée sur les actifs d'une valeur modérée (en France, 75000 et 250000 euros),
- Gestion privée : destinée à des clients dont l'actif est relativement important (en France, entre 250000 et 1 million d'euros). Cette catégorie de clients profite d'un service de gestion d'actifs,
- Gestion de fortune : de plus à la gestion d'actifs, les clients de cette catégorie disposeront des propositions d'investissement de haut de gamme. Leurs actifs doivent être très importants (en France, il faut au moins dépasser le million d'euros) (Gueronnière, 2015).

1.3.3.4. Banque universelle : C'est une banque multi-métiers qui exerce la totalité des services et activités proposées dans le domaine bancaire (Guéronnière H. D., 2015).

1.3.3.5. Banque islamique : La particularité de ces banques est qu'elles exercent leurs métiers en respectant la loi islamique. Les principaux changements concernent l'interdiction de l'intérêt et des investissements illicites (alcool, porc, ...), l'obligation de partage des pertes et des profits. (MAYMO E. L., 2015).

1.3.3.6. Banque centrale : C'est une société créée par le pouvoir politique. C'est une organisation étatique qui a l'exclusivité de création de la monnaie. Cette dernière sera prêter aux banques commerciales qui, à leur tours, les prêteront sous forme de crédit (MM. Guigal, 2011). La banque mène cette activité de création de monnaie à travers la politique monétaire. En plus, la banque centrale a une autre activité de régulation et de supervision du système bancaire et des marchés financiers, une mission qui vise à garder la stabilité du système bancaire (GUERONNIERE, 2015).

2. Crédit bancaire

2.1. Définition du crédit

Donner un crédit c'est faire confiance à une personne ; c'est aussi mettre immédiatement à sa disposition un bien ou un pouvoir d'achat. En retour, cette personne fera une promesse de restitution d'un bien identique ou équivalent après un délai bien défini, plus une rémunération due au danger couru. Donc, le crédit dispose de 3 supports : la confiance, la promesse et le temps ; tandis que sa contrepartie est la rémunération (BOUYAKOUB, 2000).

Le crédit bancaire c'est le fait qu'un établissement de crédit accorde à un débiteur des fonds dont leurs remboursements se feront dans une date ultérieure. En échange, le débiteur se doit de rembourser la somme du prêt plus une marge définie lors de l'accord du crédit. La plupart du temps, les crédits bancaires sont utilisés pour financer des investissements ou une dépense importante (JDN, 2021).

Le crédit bancaire c'est lorsqu'une personne qui est le banquier met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'un client. En compensation, le client met à la disposition du banquier une garantie ou un aval qu'il pourra récupérer lors du remboursement de ces dettes (KARIM, *Crédit bancaire et Economie Financière*, 2010).

2.2. Types de crédits bancaires

Le financement de l'économie est l'une des fonctions principales des établissements de crédits. Cette fonction est assurée à travers l'octroi de crédits ; ainsi, il existe deux grandes catégories de crédits : les crédits aux particuliers (crédits aux ménages) et les crédits aux sociétés.

2.2.1. Crédits aux particuliers

Dans cette catégories, on distingue deux grands types : les crédits à courts terme et les crédits immobiliers.

2.2.1.1 Crédit à court terme

Connu aussi sous le nom du crédit à la consommation. Le délai de remboursement est court et varie entre 1 mois et 5 ans selon la raison du crédit (Karyotis, *L'essentiel de la Banque*, 2017). Le crédit aux particuliers a pour objectif de financer les difficultés de trésorerie, dépenses exceptionnelles, dépenses d'équipements ou investissements immobiliers ainsi que l'achat des biens destinés à la consommation domestique (BERNET-ROLLANDE, 2008).

Le crédit à la consommation peut être un crédit par caisse, un prêt personnel, un prêt étudiant ou une location avec option d'achat :

2.2.1.1.1 Crédit par caisse : regroupe la facilité de caisse et le découvert :

- **La facilité de caisse :** c'est une technique de financement de la trésorerie pour une courte durée (moins d'un mois). Les taux d'intérêt sont très élevés pour cette catégorie (Karyotis, *L'essentiel de la Banque*, 2017).
- **Le découvert :** doté d'une période plus allongée par rapport à la forme précédente (varie entre quelques semaines et quelques mois). Le découvert c'est lorsque le débiteur veut disposer des avances sur des rentrées prochainement attendues. Quant aux taux d'intérêt, ils sont très élevés aussi (Karyotis, *L'essentiel de la Banque*, 2017).

2.2.1.1.2 Prêts personnels : peut prendre trois (03) formes :

- **Ordinaire :** ce crédit peut financer n'importe qu'elle opérations. La banque vire le montant du crédit directement dans le compte du client. Le remboursement se réalise par des tranches égales que le client doit rembourser chaque mois (Karyotis, *L'essentiel de la Banque*, 2017).
- **Affecté :** affecté pour le financement d'une opération particulière précisée lors de la demande de crédit. Dans cette forme, la banque paye directement le fournisseur. Le débiteur rembourse sa dette sur des tranches égales chaque mois (Karyotis, *L'essentiel de la Banque*, 2017).
- **Renouvelable :** lorsque le débiteur montre que l'utilisation de son crédit était positive, il peut bénéficier d'un autre crédit au fil du remboursement. Généralement, il ne dépasse pas la somme de trois (03) mois de revenu (Karyotis, *L'essentiel de la Banque*, 2017).

2.2.1.1.3 Prêt étudiant : Ce crédit est destiné aux étudiants pour une durée comprise entre 2 et 5 ans. Quant au remboursement, il sera effectué dans une période ultérieure comprise entre 2 et 4 ans (Karyotis, *L'essentiel de la Banque*, 2017).

2.2.1.1.4 Location avec option d'achat : l'établissement de crédit achète un bien qu'elle loue au client pour une période comprise entre trois (3) et cinq (5) ans. Après achèvement de la période de location, le client dispose de l'option d'achat du bien pour un prix mentionné d'avance, cette somme est connue sous le nom de la valeur résiduelle (Karyotis, *L'essentiel de la Banque*, 2017).

2.2.1.2 Crédit immobilier

Il est composé de :

2.2.1.2.1 Crédit classique

La banque peut prendre en charge la totalité du financement du bien. La durée de ce crédit varie entre deux (2) et trente-cinq (35) ans. La plupart du temps, la banque exige un apport personnel. Pour le remboursement, il se fait par mois ou par trimestre, où les tranches peuvent être égales, progressives ou dégressives. Les taux d'intérêt pour ce type de crédit sont généralement fixes (Karyotis, *L'essentiel de la Banque*, 2017).

2.2.1.2.2 Crédit relais

Sa durée maximum est de deux (2) ans. Lorsqu'un client veut vendre un bien pour assurer l'achat d'un autre bien, la banque finance la transaction à hauteur de 75% de la valeur du bien à vendre et prend le bien acheté comme garantie (Karyotis, *L'essentiel de la Banque*, 2017).

A côté de ces deux formes de crédit, il existe d'autres formes aidées par l'état :

2.2.1.2.3 Crédit conventionné

Ce type de crédit se met en place lorsque l'établissement de crédit signe une convention avec l'état pour l'achat ou la rénovation de certaines constructions.

2.2.1.2.4 Crédit d'acquisition sociale

Crédit accordé aux particuliers dont le revenu est modeste.

2.2.1.2.5 Crédit à taux zéro

Destiné à la clientèle dans le cadre de l'acquisition d'une première résidence principale.

2.2.1.2.6 Crédit épargne logement

Le client doit d'abord épargner de l'argent pour obtenir un prêt (Karyotis, *L'essentiel de la Banque*, 2017).

2.2.2 Crédits aux entreprises

Les sociétés peuvent disposer d'un financement soit par les crédits de trésorerie, soit par des crédits d'investissement (Karyotis, *L'essentiel de la Banque*, 2017).

2.2.2.1. Crédits de trésorerie

2.2.2.1.1. Crédit par caisse

Permet aux entreprises de combler le manque de ressources en trésorerie dû aux décalages entre les entrées et les sorties. Il est composé de :

- **Facilité de caisse** : théoriquement, c'est un prêt d'une année mais en réalité les banques ne donnent pas plus d'un mois (Karyotis, *L'essentiel de la Banque*, 2017).
- **Découvert** : contrairement au premier type, le découvert n'a pas de limite de temps (Karyotis, *L'essentiel de la Banque*, 2017).
- **Crédit de compagne** : accordé aux entreprises qui souffrent d'un large décalage entre les dates de dépenses et les dates de réception des recettes (Karyotis, *L'essentiel de la Banque*, 2017).
- **Crédit spot** : accordé lorsque le crédit ne dure que quelques heures (Karyotis, *L'essentiel de la Banque*, 2017)

2.2.2.1.2. Financement des créances commerciales

- **Escompte** : il fait partie des crédits à courts termes, donné aux entreprises disposant d'un effet de commerce non échue (Karyotis, *L'essentiel de la Banque*, 2017).
- **Dailly** : c'est une technique qui permet au client de céder une créance commerciale à un cessionnaire qui est la banque. Ce crédit s'avère comme avance sur sa créance cédée (Karyotis, *L'essentiel de la Banque*, 2017).
- **Affacturage** : en anglais c'est le factoring. C'est une technique dans laquelle une entreprise cède sa créance pour un autre établissement spécialisé nommé le factor. En échange, l'entreprise disposera de la somme de créance (Karyotis, *L'essentiel de la Banque*, 2017).

2.2.2.1.3. Financement des stocks

La banque se charge de financer les entreprises, mais seulement sous la forme d'avance sur la marchandise (Karyotis, *L'essentiel de la Banque*, 2017).

2.2.2.1.4. Crédit par signature

La banque s'engage à mettre à disposition de la société des fonds en cas de défaillance de cette dernière. On peut le trouver sous forme de caution, de crédit documentaire, ou de crédit par acceptation.

2.2.2.2. Crédit d'investissement

En général, les sociétés ne parviennent pas à garantir la couverture de l'ensemble de leurs besoins en n'utilisant que les ressources internes, surtout lorsqu'elles se retrouvent dans une période de haute croissance. Ces entreprises se trouvent face à l'obligation de recherche de nouveaux moyens de financements tels que les crédits bancaires (Torqui, *Stratégie d'entreprise et relations bancaires*, 2018).

2.2.2.2.1. Crédit d'investissement classique

C'est un crédit à moyen ou à long terme destiné au financement de l'actif circulant du bilan. La différence entre le crédit à moyen et le crédit à long terme est que la durée du moyen terme est comprise entre deux (02) ans et sept (07) ans ; tandis que la durée du crédit à long terme ne dépasse pas les deux décennies (Torqui, 2018).

2.2.2.2.2. Crédit-bail

C'est un accord entre la banque et une autre partie. La banque met à la disposition de la société un bien sous forme de location, avec obligation d'achat à la fin de la période de location. L'entreprise n'est pas le propriétaire du bien loué tout au long de la période du contrat (Karyotis, *L'essentiel de la Banque*, 2017).

2.2.2.2.3. Prêt participatif

C'est une technique apparue en 1978 pour financer les sociétés (PME beaucoup plus). C'est un prêt à longue durée utilisé pour renforcer les fonds propres de la société (Karyotis, *L'essentiel de la Banque*, 2017).

SECTION 2 : Règlementation bancaire

1. Risques bancaires

1.1. Définition du risque bancaire

De manière générale, le risque est un dommage, un danger qui peut survenir à tout moment. Il se caractérise par deux critères, sa gravité et sa probabilité d'occurrence. Dans le domaine bancaire, le risque se définit par un potentiel danger, un évènement non programmé, qui lors de sa réalisation provoque des pertes importantes (BoursedesCrédit, 2021).

Le risque bancaire est le danger auquel les banques s'exposent lors de la réalisation de leurs métiers journaliers.

1.2. Types de risques bancaires

D'abord, il faut mentionner que la nature du travail des banques, l'instabilité de l'environnement extérieur et du système bancaire dans sa globalité rendent le travail des banques risqué. Dans son quotidien, la banque opère plusieurs activités, avec diverses personnes morales et physiques. Cette grande variété met cette société en exposition à plusieurs risques bancaires :

1.2.1. Risque de crédit

Le risque de crédit est l'un des risques les plus importants à gérer dans l'activité bancaire. C'est le risque que la banque subit dès l'octroi d'un crédit. Il représente l'incertitude, la possibilité ou la volonté du client de ne pas remplir ses obligations vis-à-vis la banque (Yousra EL HAJEL, *Analyse et gestion du risque de crédit au Maroc*, 2019).

Le risque de crédit est lié à la qualité du client. Que ce soit une entreprise ou bien une personne physique, il se peut qu'à tout moment, ils se retrouvent insolvable ; résultat de la variation de leurs revenus dans le temps. Par conséquent, les banques doivent identifier les contreparties les moins risquées lors de l'accord du crédit (GUERONNIERE, 2015).

1.2.2. Risque financier

Composé de plusieurs sous-risques :

1.2.2.1. Risques GAP (Gestion des Actifs et Passifs)

Il existe deux types :

- **Risque de liquidité** : représente le risque de ne pas pouvoir honorer ses engagements dans les délais et à un coût raisonnable (REGLEMENT N°2011-08, 2011). Le risque de liquidité d'une banque apparaît quand cette dernière n'a pas suffisamment d'actifs pour couvrir ses passifs exigibles (Tarik QUAMAR et MANIANI Abdelhadi, 2020).
- **Risque de taux d'intérêt global** : le risque subi lors d'une variation des taux d'intérêt (REGLEMENT N°2011-08, 2011). En d'autres termes, c'est la différence négative définitive ou temporaire sur le capital investi de la part de la banque (ooreka, 2021)

1.2.2.2. Risque du marché

c'est le risque de perte entraîné par le changement des prix des actifs que la banque possède (REGLEMENT N°2011-08, 2011). Le risque de marché c'est le changement négatif

dans le prix du marché dans son ensemble. Il peut atteindre les marchés de matière première, les taux de changes, les actions, où même celui des nouveaux marchés apparus (exemple, la crypto monnaie (IG, 2021)).

1.2.3. Risque opérationnel

Défini comme le risque de perte engendré par l'affaiblissement des procédures, des erreurs personnelles volontaires ou involontaires, ou bien par des événements externes. Il se définit comme l'écart entre les attentes des managers et les résultats réalisés. Le risque opérationnel provient de trois générateurs :

1.2.3.1. Extérieur : dû à des faits hors contrôle de la banque telles que la force de la nature et les attentats terroristes,

1.2.3.2. Stratégique : fruit de la concurrence entre les acteurs du système bancaire,

1.2.3.3. Interne : une erreur de l'un des collaborateurs au sein de la banque.

En effet, ce risque est lié à la manière de réalisation de la tâche et non pas à la manière de financer une société (Daoui & Maskini, 2021).

1.2.4. Risque de non-conformité

C'est le risque provenant du non-respect des règles destinées aux systèmes bancaires, qu'elles soient réglementaires, législatives ou des normes professionnelles provoquant des pertes financières (REGLEMENT N°2011-08, 2011).

2. Règlementation prudentielle

De nos jours, les banques jouent un rôle magistral dans l'économie de chaque pays, ce qui fait d'elles l'un des secteurs les plus sensibles. Cette sensibilité apparait clairement par le grand nombre de règles attribuées dans le domaine bancaire.

La réglementation prudentielle est un ensemble de règles et de normes destinés aux banques, dont l'intérêt est d'assurer la sécurité et la pérennité des banques et d'éviter leurs faillites. Partant du principe que la faillite de l'une des banques, peut causer la défaillance de tout le système dans son ensemble à travers ce que l'on nomme « *l'effet domino* ». Ces réformes touchent principalement quatre (4) domaines :

- **Renforcement des exigences financières** : un ensemble de règles instaurées dans le cadre réglementaire du comité de Bâle qu'on va aborder juste après. Ces réformes visent à améliorer les banques en termes de sécurité financière de manière à faire face aux crises,
- **Renforcement du système de contrôle interne** : mentionné dans les accords de Bâle, ce dispositif vise à s'assurer du bon fonctionnement de la banque dans sa globalité. Ce contrôle est fait par différentes personnes chacun selon la tâche qui lui a été accordée.
- **Modification du dispositif de supervision externe** : elle mise sur l'introduction progressive d'un niveau de supervision élevé pour ce qui concerne le fonctionnement. A titre d'exemple, le passage des banques sous la supervision européenne. Les banques dite systémiques, c.-à-d. les banques ayant une activité très importante de telle sorte que leurs défaillances auront d'énormes impacts négatifs, sont les premières à passer sous cette supervision européenne (depuis l'année 2014).
- **Contrôle de certaines activités** : d'abord, les règles se diffèrent d'une banque à une autre selon le critère de la taille. Chaque banque doit avoir un agrément pour chaque domaine d'activité menée.

En effet, il existe un autre volet pour aborder la réglementation prudentielle et qui est destiné à la réglementation de la relation des banques avec leurs clientèles. Ce volet exige une certaine transparence afin de protéger ses clients. Cette réglementation de la relation client touche deux grandes tâches principales ; la collecte d'épargne et l'octroi de crédit. (MAYMO E. L., 2015).

2.1. Accord de Bale

Les accords de Bale sont des accords dont le but est de contrôler les opérations bancaires suite à la défaillance des banques due aux crises bancaires. Cette normalisation se fait obligatoirement après l'internationalisation des activités financières (Sylvie DE COUSSERGUES G. B., *Gestion de la banque*, 2017). Ce passage à l'international lui fait suivre un risque systémique d'où l'importance de ces accords en termes de maintien et d'amélioration de la stabilité du système bancaire international (Sardi, 2004). Apparue pour la première fois en 1974 en Suisse dans la ville de Bâle dont ils ont tiré le nom, par la participation des gouverneurs des banques centrales du groupe des dix (10) pays. Actuellement, il est composé de trois (3) accords :

2.1.1. Bâle 1

Sortie en juillet 1988, la finalité de cet accord se traduit par la mise en place d'un ratio dit Cooke, ou le ratio de solvabilité.

Le ratio de Cooke est un ratio de mesure de la solvabilité des banques. Son but est d'arriver à une adéquation entre les fonds propres des banques d'une part, et les risques qu'elles subissent d'autre part. L'intérêt de cette exigence est de limiter l'endettement des banques afin de protéger les ménages et les déposants de fonds de la défaillance de leurs banques. L'objectif est de mettre les banques en garde en cas d'une perte non programmée (Dorian Henricot, 2020). Autrement dit, ce ratio impose aux banques de renforcer leurs niveaux de fonds propres. De plus, il aide à mieux gérer et à réglementer la concurrence entre les banques, car cette dernière parfois peut se montrer extrêmement dangereuse sur le système bancaire dans sa globalité. Le principe de ce ratio est que les fonds propre d'une banque ne soient pas en dessous de 8% des engagements de crédits pondérés de cette société (Cécile Kharoubi, 2016).

$$\text{Ratio Cooke} = (\text{Fonds propres} / \text{Encours pondérés de crédit}) > 8\%$$

Les fonds propres sont composés de « capital », « réserves » et « fonds propres complémentaires ». Quant aux encours pondérés, ils contiennent les engagements de bilans et hors bilans pondérés à un certain taux, qui diffèrent selon le risque encouru par l'opération (Cécile Kharoubi, 2016).

Les risques étaient pondérés selon les taux suivants : crédit pour l'état 0%, Crédit accordé à une banque 20%, crédit immobilier 50% et autres crédits à 100% (VISNOVSKY, Bâle 1, 2, 3 ... de quoi s'agit-il ?, 2017). A titre d'exemple, lorsqu'un établissement de crédit accorde une créance de 1000 unités, il doit au moins posséder 80 unités de fond propre pour conclure cette opération. Le reste sera financé par les dépôts, financement interbancaire etc. (Cécile Kharoubi, 2016).

Malgré ses apports positifs, le ratio Cooke a vite montré son insuffisance due à certaines contraintes telles que la négligence de la taille de l'entreprise et sa maturité. Ainsi, le traitement était similaire pour tous les types de crédits quel que soit le demandeur du moment que les pondérations du risque étaient statiques. De plus, le ratio n'a pris en considération que le risque de crédit lors du calcul et à négliger d'autre que l'histoire a montré qu'eux aussi ont une importance de taille (Cécile Kharoubi, 2016).

Suite à ces faits, un deuxième accord de Bâle a vu le jour afin de combler les failles non couvertes lors du premier accord de Bâle.

2.1.2. Bâle 2

Après la crise asiatique et la faillite de LTCM, en 2004 le deuxième accord de Bâle s'est déroulé pour sauver le système bancaire (VISNOVSKY, Bâle 1, 2, 3 ... de quoi s'agit-il ?, 2017). Il est composé de trois (3) piliers :

2.1.2.1 Pilier 1 : destiné au calcul des exigences minimales de fond propre. Il représente un ratio Cooke amélioré, connu cette fois sous le nom du ratio *MCDonough*. La différence apportée apparaît dans la prise en considération de trois types de risque : le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. La formule du ratio (Cécile Kharoubi, 2016) :

$$MCDonough = (Fonds propres)/(Risque de crédit + Risque de marché + Risque opérationnel) > 8\%.$$

2.1.2.2 Pilier 2 : la surveillance prudentielle, les banques sont invitées à mettre en place un processus interne d'évaluation des risques, afin de s'assurer de l'adéquation entre ces risques et les fonds propres de la banque (La finance pour tous , 2021).

2.1.2.3 Pilier 3 : exige aux banques une transparence financière en publiant de façon régulière ses fonds propres ainsi que la méthode de calcul de ses risques (VISNOVSKY, 2017).

En effet, l'accord de Bâle 2 n'a pas trop duré, la crise des sub-primes de 2008 a obligé le comité de Bâle à réaliser un troisième accord plus fort et plus complet que les deux précédents.

2.1.3 Bâle 3

Suite à la rapidité de propagation de la crise de 2008 (effet domino), en 2010 le troisième comité s'est déroulé en portant l'espoir de sauver le système bancaire mondial et renforcer la solidité des établissements de crédits au futur en se focalisant sur deux points : la solvabilité et la liquidité des banques. L'accord a apporté plusieurs réformes qui visent à renforcer la solvabilité et la liquidité des banques (Cécile Kharoubi, 2016).

Pour sa part, le ratio de fonds propre réglementaire connu aussi sous le nom de ratio de solvabilité, cette fois il est compris entre 12 et 15% au minimum (Eric LAMARQUE, Economie et gestion de la banque, 2015). Cette augmentation est due à l'augmentation des exigences et l'implantation de nouveau coussin contra cyclique ; une règle macro-

prudentielle pour assurer la stabilité bancaire face à la crise (Dorian Henricot, 2020). Dans son calcul, contrairement au précédent, il prend en considération quatre variables de risque en introduisant une nouvelle variable : le risque de contrepartie (Eric LAMARQUE, Economie et gestion de la banque, 2015).

Ratio de solvabilité

$$= \text{Fonds propres} / (\text{Risque de crédit} + \text{Risque de marché} + \text{Risque opérationnel} + \text{Risque de contrepartie}) > 12\%$$

Un autre ratio s'ajoute à ce ratio c'est le ratio de levier qui sera obligatoire à partir de l'année 2018 :

$$\text{Ratio de levier} = \text{Fonds propres de bases} / \text{Exposition} > 3\%$$

Les fonds propres connus aussi sous le nom des **tiers 1** regroupent les fonds propres solides tels que le capital social et les réserves. Quant aux expositions, ils prennent en considération les éléments du bilan et les éléments du hors bilan (Eric LAMARQUE, 2015) (La finance pour tous, 2021).

$$\text{Ratio de levier} = \frac{\text{Fonds propres de bases}}{\text{Total des actifs}}$$

La deuxième nouveauté concerne l'implantation de deux nouveaux ratios de liquidité : le premier à court terme **LCR (Liquidity Coverage Ratio)**, le deuxième à moyen terme **NSFR (Net Stable Funding Ratio)**. Les deux ratios ont été fixés à 100%. La liquidité est le fait d'avoir accès à de l'argent pour faire face à ses dettes à court et moyen termes les plus urgents (Eric LAMARQUE, 2015).

$$\text{LCR} = \frac{\text{Trésorerie disponible et actif liquide sous un mois}}{\text{Dettes exigibles sous un mois}}$$

$$\text{NSFR} = \frac{\text{Montants disponibles sous un an}}{\text{Remboursement effectué sous un an}}$$

Les banques avaient un délai jusqu'à l'année 2019 pour se conformer à ces deux ratios (Eric LAMARQUE, 2015).

Toutefois, même si ces exigences paraissent trop sévères, elles restent des éléments primordiaux pour le maintien de la stabilité, et garantir la pérennité d'une banque. En règle général, plus les banques sont solvables, plus elles subissent moins de crises, c'est le constat réalisé après la crise de 2008. Cette dernière est considérée comme source d'inspiration du 3ème accord. Par conséquent, l'accord Bâle 3 continue de régner jusqu'à la preuve de son

échec, ou la mise en place d'un dispositif plus efficace. Voici un tableau représentatif des ratios utilisés (Source : (Eric LAMARQUE, 2015) (Cécile Kharoubi, 2016))

Tableau 1 : Ratios des accords de BALE

ACCORD	RATIOS
BALE 1	$\text{Ratio Cooke} = \left(\frac{\text{Fonds propres}}{\text{Encours pondérés de crédit}} \right) > 8\%$
BALE 2	$\text{MCDonough} = \frac{\text{Fonds propres}}{\text{Risque de crédit} + \text{Risque de marché} + \text{Risque opérationnel}} > 8\%$
BALE 3	<p><i>Ratio de solvabilité</i></p> $= \frac{\text{Fonds propres}}{\text{Risque de crédit} + \text{Risque de marché} + \text{Risque opérationnel} + \text{Risque de contrepartie}} > 12\%$ <p><i>Ratio de levier</i> = $\frac{\text{Fonds propres de bases}}{\text{Exposition}} > 3\%$</p> <p>$\text{LCR} = \frac{\text{Trésorerie disponible et actif liquide sous un mois}}{\text{Dettes exigibles sous un mois}}$</p> <p>$\text{NSFR} = \frac{\text{Montants disponibles sous un an}}{\text{Remboursement effectué sous un an}}$</p>

Source : réalisé par nos soins

2.1.4 Accords de Bale et la crise sanitaire 2019

La crise du covid-19 est l'une des crises les plus brutales qu'a connu l'être humain. Cette dernière a laissé ses traces sur l'économie. Afin de stopper la propagation de ces effets vers le système financier, les autorités ont allégé les exigences en fonds propres. L'enjeu principal est de neutraliser la transformation de cette crise en crise financière (Dorian Henricot, 2020).

En effet, le capital a été règlementé à un aspect micro-prudentiel. La réglementation du capital à cet aspect consiste à protéger les ménages en diminuant le risque encouru par la banque par la limitation de son endettement. Néanmoins, l'accord de Bâle 3 dédie une partie des fonds propres nécessaires au coussin de sécurité. Ce dernier est un instrument macro-prudentiel utilisé pour aider les règles micro-prudentielles (Dorian Henricot, 2020).

Durant une période de crise, les banques ont trois alternatives : (i) renforcer leurs fonds propres qui reste le choix le moins intéressant, (ii) minimiser le volume des prêts ou revendre

ces prêts sur le marché secondaire et (iii) dé-risquer les prêts les plus risqués en exigeant une assurance (Dorian Henricot, 2020).

2.2. Réglementation bancaire en Algérie

Les établissements algériens de crédit, comme tout établissement de crédit au monde, sont soumis à des règles. En Algérie, les banques sont liées à la banque centrale qui elle, à son tour, est liée au ministère des finances. Ce dernier s'occupe de l'élaboration du cadre réglementaire et de la politique monétaire du pays. En général, les règles bancaires sont inspirées des accords du comité de Bâle. Néanmoins, étant dans un pays en voie de développement, il reste difficile d'être à jour avec les nouvelles régulations. En effet, il existe plusieurs règlements en Algérie. Chaque règlement vient pour renforcer ou annuler les précédents. Ci-dessous, nous allons exposer les lois, les ordonnances et les règlements considérés comme importants.

D'abord, la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit. Publiée le 14 avril 1990, cette loi commence par définir l'unité monétaire et la monnaie fiduciaire utilisées sur le territoire national Algérien, ainsi que l'organisme qui a le droit d'émettre ces produits, qu'est la banque centrale. Nommée aussi la banque d'Algérie dont la mission principale est de gérer la circulation monétaire, diriger et contrôler la distribution du crédit, son siège est à Alger. Cette banque n'est pas responsable en cas de perte, de vol des billets de banque ou de pièces de monnaie métalliques. La banque centrale a le droit de faire des opérations de vente, d'achat, de prêt, de mettre en gage, de recevoir en dépôt de l'or et de la devise.

Dans un autre ordre d'idée, il est strictement interdit d'utiliser une autre monnaie que le Dinar Algérien sur le territoire national. Toute tentative de falsification de billets et/ou de pièces métalliques engendrera des sanctions mentionnées dans l'article 197 du code pénal.

La banque centrale est dirigée et surveillée par :

- Un gouverneur (représentant de la banque centrale) chargé de signer les bilans et les comptes de profits et de pertes,
- Trois (03) vice-gouverneurs (leurs attributions sont désignées par le gouverneur),
- Un conseil (conseil de crédit) qui est l'organe qui dicte les normes monétaires, financières et bancaires ; il est composé de sept (07) membres : le gouverneur, les trois (03) vice-gouverneurs et trois (03) autres membres haut classés,

- Deux (02) censeurs (chargés de la surveillance de la banque centrale).

Pour le conseil, une réunion chaque mois est obligatoire et elle doit regrouper au moins (04) quatre membres.

L'article 22 expose la durée du mandat du gouverneur et de ces vice-gouverneurs. Ces derniers n'ont pas le droit de gérer ou de travailler dans un établissement relevant de la banque centrale après la fin de leurs mandats pendant deux (02) ans. La loi 90-10 traite les différentes opérations que la banque centrale peut mener ainsi que les différentes tâches à accomplir, notamment la publication d'un rapport de l'évolution économique et monétaire de l'Algérie chaque année. La sécurité de cet établissement est assurée par l'état.

Le conseil de crédit a le pouvoir de produire les différents régimes réglementaires que tout établissement financier et de crédit se doit de respecter, en débutant par des normes à respecter pour la création de l'établissement, jusqu'aux ratios et la régulation de leurs relations avec leurs clientèles. Seul le ministre des finances a le droit et dans un délai de trois (03) jours de demander la modification de ces règles. Ceci impose au conseil de se réunir une deuxième fois, dans laquelle les décisions prises seront exécutoires dès leurs inscriptions dans le Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire.

A première vue, la banque est une entreprise (personne morale) qui reçoit des fonds du public, gère les opérations de crédit ainsi mis à la disposition de la clientèle et gère les moyens de paiement de ceux-ci. Ces sociétés peuvent réaliser plusieurs opérations : opérations de change, les opérations sur or, métaux précieux et pièces, le placement, la souscription, l'achat, la gestion, la garde et la vente de valeurs mobilières et de tout produit financier, le conseil et l'assistance en matière de gestion de patrimoine, location simple de biens meubles et immeubles. La banque est la seule entité morale capable d'exercer ces opérations. L'article 125 dicte les conditions auxquelles les membres de conseil d'administration d'une banque doivent se conformer. Toute banque algérienne doit avoir le statut d'une société par actions ; par contre, toute banque étrangère souhaitant ouvrir un bureau de représentation, elle doit décrocher une autorisation du conseil. En cas de modification du statut, elle doit se présenter devant le conseil pour validation du nouveau statut.

Les établissements de crédit sont tenus d'avoir au moins deux (02) commissaires aux comptes qui travaillent en collaboration avec le gouverneur et la banque centrale pour s'assurer de la conformité des banques. A leurs tours, les commissaires aux comptes sont

contrôlés par la commission bancaire. Pour leurs parts, les établissements de crédit sont surveillés par une commission bancaire composé d'un gouverneur, de deux (02) magistrats détachés de la cour suprême, de deux (02) membres choisis en fonction de leurs compétences en matière bancaire, financière et surtout comptable, proposés par le ministre chargé des finances, et ce pour s'assurer de la bonne conduite de la profession. Le non-respect des règles aboutira à des sanctions sévères (avertissement, blâme, interdiction de certaines activités, suspension des dirigeants, retrait de l'agrément, etc.). La commission bancaire peut mettre une banque en liquidation en cas de non-respect des règlements. Néanmoins, les personnes participant aux contrôles sont tenues de garder le secret professionnel sauf envers la justice.

Toute personne a le droit à un compte bancaire de dépôts. Dans le cas où la personne se fait rejeter par toutes les banques, il s'approche de la banque centrale. Cette dernière s'en charge de lui trouver une banque qui lui assure un compte. Lors d'une opération de demande de crédit, avant l'octroi de ce dernier, les banques doivent obtenir les informations concernant le demandeur de la part de la centrale des risques ; un service de centralisation des risques géré par la banque centrale. Les comptes bancaires ouverts peuvent être individuels ou bien collectifs.

Afin d'obtenir une créance, le client doit la garantir. Cette garantie sera un atout aux banques en cas de non remboursement. Les établissements de crédits après quinze (15) jours de la date d'échéance, ont le droit d'ester le débiteur en justice. Toutes les garanties seront vendues de façon à permettre aux banques de récupérer la somme du crédit, les intérêts ainsi que des intérêts de retard.

Après cette première loi considérée comme importante vu qu'elle touche à tous les côtés du secteur bancaire, une autre réglementation de haute importance est publiée en 2003 : c'est l'ordonnance 03-11 sortie le 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit. Cette ordonnance vient pour compléter la loi 90-10 ; dans sa globalité, elle traite les mêmes points abordés lors de la loi précédente. L'un des apports de cette ordonnance, le travail détaillé du conseil d'administration, notamment le gouverneur, ainsi que celui des deux censeurs chargés de la surveillance de la banque centrale.

La banque centrale a pour mission la création et le maintien de la monnaie, de crédits, de la devise ainsi que les meilleures conditions qui aboutissent à une évolution positive rapide de l'économie, tout en gardant une stabilité interne et externe de la monnaie. Cette personne morale peut réaliser des opérations avec tout établissement de crédit opérant en Algérie et

avec toutes les banques centrales des autres pays. Le conseil est l'organisme chargé de régulariser le secteur bancaire, composé des membres du conseil d'administration de la banque centrale (sept (07) personnes), ainsi que deux autres membres choisis pour leurs compétences. Pour le déroulement d'une réunion de ce conseil, au moins deux (02) tiers des membres doivent être présents.

Lors du présent règlement, le ministère des finances dispose de dix (10) jours pour demander au conseil de modifier une décision. Quant au conseil, les membres disposent de cinq (05) jours pour se réunir une deuxième fois.

En outre, seules les banques ont le droit de recevoir des fonds du public, gérer les moyens de paiements et les mettre à disposition des clients. L'article 80 traite les conditions qu'une personne physique doit remplir pour pouvoir être membre du conseil d'administration de la banque. Les conditions sont émises par le conseil de la banque centrale. Chaque année, le gouverneur publie dans le journal officiel la liste des banques en Algérie. Un établissement de crédit pour exécuter ses opérations a besoin d'un agrément qu'elle doit obtenir auprès du conseil. Cet agrément sera retiré dans l'un des quatre (04) cas :

- A la demande de la banque elle-même,
- Non-respect des conditions,
- La banque n'entame pas son travail après douze (12) mois de l'accord de l'agrément,
- Cessation de travail pour six (06) mois.

Tout comme dans le règlement précédent, avant l'octroi de crédit, la banque contacte la centrale des risques et se doit de lui fournir le nom des bénéficiaires de crédits, la nature et le plafond des crédits accordés, le montant des utilisations ainsi que les garanties prises pour chaque crédit. Les dirigeants, les actionnaires et les entreprises du groupe de la banque non pas le droit d'obtenir un crédit de la banque dans laquelle ils exercent.

Après la fin de l'exercice comptable, les banques ont un délai de six (06) mois pour publier leurs comptes annuels dans le bulletin officiel des annonces légales.

Dans le cas du retrait de l'agrément, la banque en question rentre directement en liquidation ; ainsi, la commission bancaire met en place le mode de liquidation et la modalité d'administration provisoire.

Les articles de 133 à 139 ont éclairci les sanctions dues aux infractions bancaires.

Pour terminer, nous exposons les quatre (04) règlements dédiés à la régulation de l'activité bancaire (règlements 14-01, 14-02, 14-03 et 14-04).

A) Règlement 14-01 : Le premier est publié le 16 février 2014 dans le Journal officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire, et mis en exécution à partir du premier octobre de la même année. Ce document définit le coefficient de solvabilité que les banques doivent respecter. Pas très loin du taux fixé lors des accords de Bâle 3, la réglementation algérienne a fixé un taux de 9.5% pour le ratio de solvabilité. Ce dernier est calculé en divisant les fonds propres de la banque sur les risques pondérés. Les fonds propres sont composés de deux grandes catégories : les fonds propres de base et les fonds propres complémentaires.

A.1) Fonds propres de base : composé des éléments suivants : le capital social, les primes liées au capital, les réserves, les provisions réglementées, et le résultat net de l'exercice précédent. De cet ensemble, sont à déduire huit (08) éléments :

- Les actions propres rachetées,
- Le report à nouveau débiteur,
- Les résultats déficitaires en instance d'affectation,
- Les résultats déficitaires déterminés semestriellement,
- Les actifs incorporels nets d'amortissements,
- La moitié de la somme des participations et des créances assimilables à des fonds propres détenus dans d'autres établissements de crédit,
- Les dépassements des limites en matière de participation,
- Les provisions complémentaires exigées par la commission bancaire.

A.2) Fonds propres complémentaires : composés de 50% du montant des écarts de réévaluation, 50% du montant des plus-values latentes découlant de l'évaluation à la juste valeur des actifs disponibles à la vente, les provisions pour risques bancaires généraux constituées sur les créances courantes du bilan, les titres participatifs et autres titres à durée indéterminée, les fonds provenant d'émission de titres ou d'emprunts, les fonds provenant de l'émission de titres ou emprunts subordonnés. De ces éléments, on déduit la moitié de la somme des participations assimilables aux fonds propres procédés par les autres banques.

La connaissance des composantes de ces deux types de fonds propres permettra d'effectuer d'autres calculs exigés. Les fonds propres de base doivent couvrir au moins 7% des trois (3)

types de risques subis par les banques. De plus, ils doivent couvrir 2.5% des risques pondérés, c'est ce que l'on nomme le coussin de sécurité.

Les exigences en fonds propres du risque opérationnel se calculent sur la base de la moyenne des trois derniers résultats des produits nets bancaires positifs, en prenant un taux de 15% de cette moyenne. Le résultat obtenu multiplié par 12.5% donne le montant du risque opérationnel pondéré.

De même pour l'exigence de fonds propres du risque marché qui est multiplié par 12.5% pour obtenir le montant du risque de marché pondéré.

Pour le cas des banques systémiques (dont les activités sont tellement importantes que leurs défaillances peuvent atteindre la finance mondiale), la commission bancaire peut imposer des règles de solvabilité plus exigeantes et plus sévères vu la nature de leurs effets.

La deuxième partie du premier règlement était limitée à la définition des risques pris en considération lors du calcul du ratio de solvabilité : le risque de marché, le risque opérationnel et le risque de crédit. Ainsi, il tient à déterminer les différentes modalités du calcul des pondérations liées à chacun de ces risques. D'abord, la détermination des pondérations du risque opérationnel dépend de la moyenne du résultat net bancaire des trois derniers exercices (il n'inclut que les sommes positives). Ensuite, les pondérations du risque de crédit se font sur la base de la qualité du débiteur ; cette dernière sera attribuée par les entreprises externes d'évaluation de crédit. En dernier lieu, le risque de marché, le fond propre exigé à ce risque se calcule à travers des pondérations attribuées à deux variables : le portefeuille de négociations et le risque de change. Les établissements de crédit sont tenus d'informer la banque d'Algérie et la commission bancaire sur l'état du ratio de solvabilité et du ratio du coussin de sécurité chaque trois mois.

Quant à la dernière partie de ce premier règlement, elle est destinée à la surveillance de la conformité et l'adéquation des fonds propres mis en place pour couvrir les risques encourus. Il est exigé aux banques de mettre en place un système interne d'évaluation des fonds propres ; ce dernier doit être documenté et revus de façon périodique. De plus, les établissements de crédit doivent faire des simulations pour évaluer la faiblesse de leurs portefeuilles de crédit en période de crise afin. De même, les banques sont tenues d'être transparentes en partageant les informations de leurs fonds propres, les risques encourus, les modalités de gestion de ces risques, l'adéquation de leurs fonds propres ainsi que le résultat obtenu.

B) Règlement 14-02 : Le deuxième règlement quant à lui est mis en application à partir du 1er octobre de l'année 2014. Ce règlement tient à préciser la réglementation que la banque doit respecter en matière de division des risques et prise de participation. D'abord, il faudra mentionner que c'est qu'un grand risque ? le grand risque représente l'ensemble des risques encourus par une personne morale ou physique et les personnes liées (un groupe, les entreprises que réunit un contrat des intérêts croisés) dont les opérations dépassent la somme de 10% des fonds propre de la banque.

Le rapport entre l'ensemble des risques nets pondérés sur la même personne et les fonds propres réglementaires ne doit en aucun cas être supérieur à 25%. Toutefois, la commission bancaire peut demander de baisser ce taux pour certains clients.

La somme de l'ensemble des grands risques supportés par une banque doit être inférieure à huit (08) fois la somme de ses fonds propres réglementaires.

Les risques encourus par une même personne sont les crédits par caisse quelques soient leurs natures, les titres et assimilés ainsi que les engagements par signature irrévocables donnés, on déduit les garanties. Ces risques doivent être pondérés (pour les engagements par signature donnés, ils doivent d'abord être convertis en équivalent de risques de crédit). Dans le cas où un risque est garanti, c'est le garant qui le supporte. L'article n° 11 précise les différentes pondérations appliquées.

Les établissements de crédit doivent avoir sur chaque entreprise considérée comme grand risque, un rapport d'audit externe sur les risques encourus vis-à-vis de cette société. Les banques doivent périodiquement évaluer leurs grands risques encourus. De plus, elles sont obligées de faire un jeu de rôles et se mettre dans une situation de crise en imaginant des scénarios de dégradation du risque de crédit.

La participation est un titre accordé lorsqu'un établissement de crédit détient 10% du capital d'une entreprise. Ce titre lui permet de faire un contrôle ou d'influencer sur l'entreprise qui a émis le titre. En effet, la participation doit être inférieure à 15% des fonds propres réglementaire ; quant à la totalité, elle ne doit pas dépasser pas les 60% (participations détenues dans les banques, titres acquis depuis moins de trois (3) ans en raison d'une opération d'assistance financière ou en vue de l'assainissement ou de sauvetage d'entreprises, participations pour lesquelles le conseil de la monnaie et du crédit a donné une autorisation expresse ne sont pas concernées par ces deux taux).

C) Règlement 14-03 : Applicable du 1^{er} octobre 2014, le troisième règlement mentionne les bases sur lesquelles le classement et le provisionnement des créances et des engagements par signature des banques se fera, ainsi que les modalités de calculs.

D'abord, que veut-on dire par créance ? Une créance représente l'ensemble des crédits accordés à une personne morale ou physique, et qui est inscrite dans le bilan de la banque. Il existe deux formes de créances : (i) les créances courantes sont celles qui s'honorent dans les délais du contrat, et (ii) les créances classées sont les crédits dont leurs récupérations s'avèrent en risque. Selon leurs degrés de risque, les créances classées sont regroupées dans trois (3) catégories ; créances à problèmes potentiels (30 jours), créances très risquées (180 jours), créances compromises (360 jours). Le déplacement d'une créance d'un client vers une nouvelle catégorie décline toutes ses créances vers la même catégorie du déplacement.

Dans la deuxième partie, le règlement détermine les provisionnements réservés aux créances. Ces derniers se font sur les montants bruts des créances. Le règlement s'intéresse aussi aux différents types de garanties acceptées, les conditions de leurs acceptations et aux quotités déduites. Les banques sont tenues de vérifier le classement des créances au moins une fois chaque trois (3) mois, et la qualité des garanties au moins une (1) fois par an. Pour finir, la troisième partie du règlement est attribuée à la comptabilité de ces créances.

D) Règlement 14-04 : Le quatrième règlement est spécialement conçu pour préciser la réglementation du transfert des capitaux à l'étranger par les opérateurs économiques de droit algérien. Autrement dit, les règles d'investissement en dehors du territoire national que ce soit un achat d'une participation dans une entreprise ou l'ouverture d'un bureau de représentation. En effet, ces opérations doivent être accompagnées d'une autorisation du conseil de la monnaie et du crédit. Cette dernière sera accordée lorsque le demandeur accomplit certaines contraintes.

Section 3 : Mesure du risque de crédit

1. Anciennes méthodes de mesure de risque de crédit

1.1. Evaluation des projets

La banque est un établissement à but lucratif. Pour cette personne morale, l'octroi de crédit est un choix d'investissement. L'activation de ce dernier est une action non renversable. En conséquence, le choix d'investissement pour les opérateurs économiques est une décision

financière très importante. C'est pour cela, les entreprises se doivent de faire une évaluation des projets d'investissements (Abdellah BOUGHABA, 2015).

L'objectif de l'étude financière d'un projet c'est d'évaluer deux critères : la liquidité et la rentabilité (Abdellah BOUGHABA, 2015). Dans les démarches classiques d'évaluation, la rentabilité s'étudie par les méthodes comptables ; quant à la liquidité à travers la période de remboursement (Abdellah BOUGHABA, 2015).

1.1.1. Anciennes méthodes d'évaluation de projet

1.1.1.1.Méthodes comptables : permettent de calculer le taux moyen de rentabilité (TMR) et le taux de rentabilité (TR) :

- Taux moyen de rentabilité : $TMR = \frac{\text{Résultat net moyen annuel}}{\sqrt{\text{Investissement brut}}}$
- Taux de rentabilité : $TR = \frac{\text{Résultat net de l'année } N}{VNC \text{ de l'investissement à la fin de } N}$

1.1.1.2.Méthode du temps de récupération : En général, l'investissement provoque aux entreprises une baisse de liquidité, ainsi la dégradation de l'autonomie de ces dernières. En effet, l'investissement le plus intéressant est celui ayant le plus court délai de récupération ; plus la durée est courte plus l'établissement de crédit encourt moins de risques et a plus de chance de placer ces créances dans d'autres projets.

$$\text{Période de récupération} = \frac{\text{Investissement}}{\text{Revenu annuel successif}}$$

Le principal reproche à faire à ces méthodes concerne l'ignorance du facteur temps (Abdellah BOUGHABA, 2015).

Dans les nouvelles évaluations des projets, le temps apparait comme un critère primordial. De nos jours, les économistes utilisent les méthodes d'actualisation. Le principe de cette évolution repose sur la dévaluation de l'argent au cours du temps.

1.1.2. Nouvelle méthodes d'évaluation de projet

1.1.2.1.VAN (Valeur Actuelle Nette) : VAN est une actualisation des flux de liquidité prévisionnelle dégagé par le projet (Gillet, DECISION D'INVESTISSEMENT, 2012). C'est une technique qui permet de juger un investissement en mesurant la rentabilité de la société. La démarche consiste à comparer la somme initiale

(investissement) I avec la valeur actuelle des revenus attendus (de R_1 à R_N) durant la vie du projet N (t =taux d'actualisation) (Abdellah BOUGHABA, 2015)

$$VAN = \sum_{t=1}^N R_t (1 + i)^{-t} - I_0$$

- Si $VAN > 0$ cela signifie que le projet est rentable. Le projet a récupéré le montant investi et enrichie l'entreprise.
- Si $VAN < 0$ signifie que le projet n'est pas intéressant car il n'est pas rentable. Le projet est systématiquement refusé (Abdellah BOUGHABA, 2015).

En cas de choix entre deux projets, le choix penche vers la VAN la plus élevée. VAN s'avère comme un outil d'acceptation et de rejet de projet à la fois (Gillet, DECISION D'INVESTISSEMENT, 2012).

1.1.2.2.TRI (Taux de Rendement Interne)

Inspiré de la méthode VAN, le principe est de trouver un taux d'actualisation dans lequel l'investissement I soit égal à la valeur actuelle des revenus attendus. Autrement dit; c'est le taux dans lequel les flux monétaires investis et les flux monétaires générés soient équivalents. Sa formule est donnée comme suit (i représente l'inconnue) :

$$I_0 = \sum_{t=1}^N R_t (1 + i)^{-t}$$

Le but est de trouver un taux qui permet de se rapprocher des dépenses initiales. Pour le critère d'acceptation, plus le taux du projet est supérieur à celui trouvé plus le projet est rentable. Autrement dit, l'acceptation du projet nécessite que $TRI > i$ (Abdellah BOUGHABA, 2015).

1.1.2.3.DRA (Délai de Récupération Actualisé)

Le délai de récupération du capital correspond au délai nécessaire pour que le cumul des flux monétaires réalisés par l'investissement soit égal au montant investi dans le projet. Cet indicateur représente la durée nécessaire pour récupérer les flux liquides investis, à partir des flux prévisionnels actualisés. C'est le nombre d'année n qui permet de résoudre cette équation :

$$FL_0 = \sum_{t=1}^N \frac{FL_t}{(1+r)^t}$$

- FL_0 : flux totaux de liquidité prévisionnels en 0=flux d'investissement en 0 (immobilisations et variations de besoin en fonds de roulement),
- FL_t : flux totaux de liquidité prévisionnels en t ($t=1, \dots, n$),
- n : DRA (de base),
- r : taux de rendement exigé par un investisseur rationnel.

En cas de choix entre plusieurs projets, le projet ayant la plus courte durée de récupération et le plus favorable. Les projets à longues durées sont plus risqués que ceux ayant un court délai de récupération des montants investis. Donc, l'investisseur évite d'employer ces fonds pour de longues durées, et préfère se lancer dans des projets qui génèrent des flux plus importants (Gillet, 2012).

1.1.2.4.IP (Indice de profitabilité) : il représente la VAN par unité monétaire investie :

$$IP = \frac{VAN}{FI_0}$$

- VAN : valeur actuelle nette du projet envisagé,
- FI_0 : flux d'investissement actualisé en $t = 0$: $\sum_{t=0}^N \frac{I_t}{(1+r)^t}$,
- r : taux de rendement exigé par un investisseur rationnel,
- n : horizon prévisionnel du projet.

Lors de la prise de décision, les projets ayant le IP élevée sont les meilleurs à prendre (Gillet, DECISION D'INVESTISSEMENT, 2012).

2. Analyse financière

L'analyse financière est un reflet de la santé de l'entreprise. A travers cette image dégagée, que l'on pourra juger l'entreprise et prendre la décision d'octroi du crédit ou non. Autrement dit, c'est un outil pour évaluer a priori sa contrepartie. Cette méthode traditionnelle se base essentiellement sur le diagnostic financier. Ce dernier nécessite un certain nombre d'informations tirées des documents comptables de l'entreprise (bilan comptable, compte de résultat, etc.) (GRANDGUILLOT, 2015- 2016)

Ces sources d'informations permettent de réaliser un certain nombre de calculs tels que les Soldes Intermédiaires de Gestion (SIG), la Capacité d'Autofinancement (CAF), le Fond de Roulement Net Global (FRNG), le Besoin de Fond de Roulement (BFR) et la Trésorerie Net (TN). A travers ces calculs et leurs évolutions, on pourra juger la santé financière de l'entreprise (GRANDGUILLOT, 2015- 2016)

2.1. Soldes Intermédiaires de Gestion (SIG)

C'est une forme d'analyse quantitative de l'activité et de la performance économique de l'entreprise. Calculée à partir du compte de résultat (constituent la succession articulée des flux issus du compte de résultat), elle est composée de neuf (9) soldes :

- **Chiffre d'Affaire (CA)** : c'est un indicateur qui nous permet de distinguer le volume d'affaire né de l'activité de la société (GRANDGUILLOT, 2015- 2016)

$$CA = Vente\ de\ marchandises + Production\ vendue$$

- **Marge Commerciale (MC)** : réservée aux entreprises qui n'exercent pas une activité de transformation avant de vendre leurs produits. Elle représente la ressource dégagée de l'activité de l'entreprise (GRANDGUILLOT, 2015- 2016)

$$MC = Ventes\ nettes\ de\ marchandises - Coût\ d'achat\ des\ marchandises\ vendues$$

- **Production de l'Exercice (PE)** : cet indicateur permet d'apprécier l'activité de production de l'entreprise pour une période donnée. Donc, elle est référée à l'activité de transformation menée par l'entreprise.

$$PE = Production\ vendue \pm Production\ stockée + Production\ immobilisée$$

L'évolution de cet indicateur se réalise en calculant l'évolution de la production

$$Taux\ de\ croissance\ de\ la\ production\ de\ l'exercice = \frac{P(n) - P(n - 1)}{P(n - 1)}$$

Si l'on distingue une grande différence entre ce taux de croissance et celui de la croissance du CA, cela veut dire qu'il y a une surcharge de production (GRANDGUILLOT, 2015- 2016)

- **Valeur Ajoutée (VA)** : elle mesure la création de valeur par l'entreprise. C'est la somme des rémunérations des collaborateurs, de l'état, des apporteurs de capitaux ainsi que l'autofinancement (GRANDGUILLOT, 2015- 2016)

$$VA = PE + MC - \text{Consommation en provenance des tiers}$$

- **Excédent Brut d'Exploitation (EBE)** : c'est un solde qui représente le surplus créé par l'exploitation de l'entreprise après le décaissement des sommes liés à la production. Autrement dit, c'est la valeur ajoutée qui revient à la société. C'est un indicateur de la rentabilité économique de l'entreprise.

$$EBE$$

$$= VA + \text{Subvention d'exploitation} - \text{Impôts et taxes} - \text{Charge personnel}$$

Une évolution de taux de croissance de l'EBE désigne une forte capacité de l'entreprise à développer ces activités industrielles et commerciales (GRANDGUILLOT, 2015- 2016)

- **Résultat d'Exploitation (RE)** : représente le gain ou la perte réalisée par l'activité de l'entreprise. C'est un indicateur de mesure de la performance industrielle et commerciale :

$$RE = EBE + \text{Produits divers}$$

$$+ \text{Transfert de charge d'exploitation} - \text{Frais divers} -$$

$$\text{Dotations aux amortissements et provisions}$$

L'évolution positive de cet indicateur revient à l'amélioration des performances de l'entreprise (GRANDGUILLOT, 2015- 2016)

- **Résultat Courant Avant Impôts (RCAI)** : il représente la situation financière de l'entreprise avant impôts (GRANDGUILLOT, 2015- 2016)

$$RCAI = RE + \text{Produits financiers} - \text{Charges financières}$$

- **Résultat Exceptionnel (REX)** : calculé par la différence entre les produits exceptionnels et les charges exceptionnelles (GRANDGUILLOT, 2015- 2016)

$$REX = \text{Produits exceptionnels} - \text{Charges exceptionnelles}$$

- **Résultat Net de l'Exercice (RNE)** : il s'agit de la somme qui revient à l'entreprise après le paiement des salariés et d'IBS impôt sur les sociétés. Une partie de ce résultat sera distribué sur les associées ; quant au reste, il sera utilisé comme autofinancement afin d'assurer le développement et la croissance de l'entreprise.

$$RNE = RCAI \pm REX$$

$$- \text{Participation des salariés} - \text{Impôts sur les bénéfices}$$

Il permet de calculer le taux de rentabilité financière ; plus elle est grande plus les associés sont confiant (GRANDGUILLOT, 2015- 2016)

$$\text{Taux de rentabilité financière} = \frac{RNE}{\text{Capitaux propres}}$$

2.2. Capacité d'Autofinancement (CAF)

C'est l'ensemble des ressources de financement interne d'une entreprise à la fin d'un exercice. Ces dernières peuvent être utilisées pour couvrir les besoins financiers. Elles permettent à la société de rémunérer les associés, de renouveler les investissements, d'acquérir de nouveaux investissements, d'augmenter la marge de sécurité, de payer les créances et de couvrir les risques (GRANDGUILLOT, 2015- 2016). La CAF se calcule par le tableau des soldes intermédiaire de gestion. Elle peut être évaluée selon deux méthodes différentes :

2.2.1. Méthode soustractive (GRANDGUILLOT, 2015- 2016)

$$\begin{aligned} \text{CAF} \\ &= \text{EBE} + \text{Autres produits encaissables (sauf produit des cessions d'éléments d'actifs)} \\ &\quad - \text{Autres produits décaissables} \end{aligned}$$

2.2.2. Méthode additive

$$\begin{aligned} \text{CAF} = & \text{Résultat Net} + \text{Charge non décaissable} - \text{Produit non encaissable} \\ & - \text{Produit des cessions d'éléments d'actifs} \end{aligned}$$

Plus la CAF est élevée, plus l'entreprise est autonome financièrement et a plus de liberté de prise de décision d'une part ; d'autre part, en cas de besoin d'emprunt, l'opération sera plus facile (GRANDGUILLOT, 2015- 2016)

2.3. Equilibre financier

C'est une analyse basée sur trois (03) indicateurs FRNG, BFR et TN calculés à partir des ressources et des emplois. Le principe est de voir si la structure financière de l'entreprise lui permet de financer son développement sans avoir besoin à dégrader la trésorerie (GRANDGUILLOT, 2015- 2016)

2.3.1. Fond de Roulement Nette Global (FRNG) : c'est l'excédent des ressources stables utilisé pour financer les emplois stables. C'est la marge de sécurité pour l'entreprise. Par ailleurs, il représente des ressources disponibles pour financer le BFR (GRANDGUILLOT, 2015- 2016)

$$FRNG = Ressource\ stable - Actif\ stable\ brut$$

- $FRNG > 0$: l'entreprise dispose d'un excédent de capital permanent par rapport aux immobilisations. Ce dernier permet à la fois de couvrir la totalité des besoins à long terme et de financer ses autres besoins à court terme.
- $FRNG = 0$: on l'appelle l'équilibre minimal ; cela signifie que les capitaux permanents couvrent exclusivement la totalité de ses besoins à long terme.
- $FRNG < 0$: le montant des capitaux propres ne suffit pas pour financer la totalité des immobilisations. L'entreprise risque d'être confrontée à un risque d'insolvabilité.

2.3.2. Besoin de Fond de Roulement (BFR) : résulte du décalage entre les encaissements et décaissements de l'entreprise ; il doit être financé par le FRNG. Cet indicateur comprend deux parties (BFRE et BFRHE) (GRANDGUILLOT, 2015- 2016)

$$BFR = Besoins\ de\ financement\ du\ cycle\ d'exploitation \\ - Ressources\ de\ financement\ du\ cycle\ d'exploitation$$

- $BFR > 0$: les emplois d'exploitation dépassent les ressources d'exploitations. Dans ce cas, l'entreprise finance ses besoins à court terme soit par son FR, soit par des dettes financières à court terme.
- $BFR = 0$: les ressources d'exploitation permettent de couvrir les emplois en intégralité.
- $BFR < 0$: les emplois d'exploitation sont inférieurs aux ressources d'exploitation. Dans ce cas, l'excédent de ressources générées alimente la Trésorerie Net (TN) de l'entreprise.

2.3.3. Trésorerie Nette (TN) : elle représente la différence entre le **FRNG** et le **BFR** ; autrement dit, elle représente soit l'excédent ou l'insuffisance du **FRNG** lors du financement du **BFR** (GRANDGUILLOT, 2015- 2016)

$$TN = FRNG - BFR$$

- **TN positive (FR>BFR) :** l'excédent de **FR** constitue la trésorerie positive. Si le chiffre est énorme, l'entreprise doit veiller à le placer dans des projets générant des profits.
- **TN négative (FR<BFR) :** **FR** est insuffisant pour financer le **BFR** en sa totalité. Une partie est couverte par des crédits bancaires. L'entreprise à cette étape est exposée plus que jamais à la défaillance d'une part ; et d'une autre, elle perd son autonomie de décision.
- **TN nul (FR=BFR) :** la trésorerie est proche de zéro. Cette situation peut être considérée comme le meilleur point de vue de l'analyse fonctionnelle.

En effet, l'analyse financière représente l'ensemble des méthodes et d'instruments utilisés pour évaluer la situation financière d'une société par rapport à ces risques encourus.

La particularité de cette analyse réside dans le fait qu'elle n'intéresse que le banquier, même les actionnaires, les fournisseurs et le fisc. En gros, chaque partenaire avec qui l'entreprise a un contact se focalise sur ces résultats pour construire sa relation avec la société (Karim, 2010).

Cette analyse a pour but d'évaluer la liquidité, la rentabilité et la solvabilité de l'entreprise. L'étude de la liquidité se trame quand il s'agit d'un crédit à court terme et, à la solvabilité et la rentabilité lors d'un projet à long terme (Torqui, 2018).

L'analyse financière peut se tenir par trois (3) méthodes :

- Une méthode statistique,
- Une méthode différentielle étudie les flux de l'entreprise,
- Une méthode comparative basée sur les ratios.

Le secteur bancaire utilise la méthode comparative car cette dernière permet de voir la situation financière de l'entreprise. Certes, elle n'est pas une science fixe ; mais comme la plupart des sciences, elle suit son chemin de développement. Les ratios utilisés pour l'étude des dossiers sont toujours les mêmes, mais l'interprétation des résultats peut différer d'un domaine à un autre (Karim, 2010).

D'abord, le ratio est un rapport, une liaison entre deux informations chiffrées, présenté sous forme de pourcentage. Dans les cas des établissements de crédits, le ratio est une relation entre différentes informations du bilan et du compte de résultat. Il existe trois (03) types de ratios financiers : les ratios de structure de bilan, les ratios de rotation et les ratios de

rentabilité (BOUYACOUB, 2000). L'étude des ratios permet d'évaluer la société et de mesurer sa performance (Karim, 2010).

2.4. La méthode comparative

2.4.1. Ratios de structure financière

L'importance de ses ratios réside dans le fait qu'ils permettent d'évaluer la solvabilité, la liquidité ainsi que l'état de financement de la société (Karim, 2010).

2.4.1.1. Financement

- **Ratio de Fond de Roulement (FR) :**

$$FR = \frac{\text{Actifs immobilisés}}{\text{Capitaux permanents}} < 1$$

- **Ratio de financement externe :** Il exprime à quel niveau les ressources de financement externe couvrent les emplois de l'entreprise. Ce ratio doit être inférieur à 1 pour exprimer la bonne santé de l'entreprise.

$$\text{Ratio de financement externe} = \frac{\text{Dettes totales}}{\text{Actifs}}$$

- **Ratio d'autofinancement :** Il permet de voir le degré de l'autonomie de la prise de décision de la société (Karim, 2010).

$$\text{Ratio d'autofinancement} = \frac{\text{Fonds propres}}{\text{Dettes totales}} > 0.5$$

Si le résultat est inférieur à 0.5, cela signifie que les dettes de l'entreprise sont lourdes par rapport aux fonds propres.

2.4.1.2. Liquidité

- **Ratio de liquidité général :** Ce ratio permet de vérifier l'équilibre financier, plus il est grand, plus l'entreprise dispose d'une grande marge de sécurité. Ce ratio détermine si les actifs circulants permettent de couvrir les dettes à court terme.

$$\text{Ratio de liquidité générale} = \frac{\text{Actifs circulants}}{\text{Dettes à court terme}}$$

Le résultat de ce ratio doit être supérieur à 1. Plus ce ratio est élevé plus la société a plus de chance à développer ses activités. Néanmoins, il peut être interprété de la manière suivante : la société n'utilisait pas ces ressources de la meilleure manière.

- **Ratio de liquidité réduite :**

$$\text{Ratio de liquidité réduite} = \frac{\text{Réalisable} + \text{Disponible}}{\text{Dettes totales}}$$

On remarque que les stocks n'ont pas été inclus dans le calcul. Cela revient à la nature des stocks qui est le moins circulant des actifs.

- **Ratio de liquidité immédiate :** Il représente le ratio le plus apprécié de la part du banquier. C'est un indicateur de la capacité de l'entreprise à faire face à ses obligations à court terme immédiatement. Le résultat doit être supérieur à 1 pour être jugé acceptable (Karim, 2010).

$$\text{Ratio de liquidité immédiate} = \frac{\text{Disponible}}{\text{Dettes à court terme}}$$

2.4.1.3.Solvabilité

- **Ratio d'endettement :** Il permet de voir l'autonomie de décision de l'entreprise vis-à-vis des créanciers des capitaux à long terme (Karim, 2010).

$$\text{Ratio d'endettement} = \frac{\text{Dettes à moyen et long terme}}{\text{Fonds propres}}$$

Plus le ratio est réduit plus l'entreprise est solvable et indépendante.

2.4.2. Ratios d'activité :

L'objectif de ces ratios est d'étudier l'équilibre financier à court terme.

- **2.4.2.1.Ratio de rotation de stock :** Il permet de constater le nombre de fois que le stock a été renouvelé durant l'année. Cet indicateur doit au moins dépasser 1. Un résultat élevé est un signe positif pour l'entreprise.

$$\text{Ratio de rotation de stock} = \frac{\text{Chiffre d'affaire HT}}{\text{Stock moyen}}$$

2.4.2.2.Ratio de rotation de créance (Karim, 2010)

$$\text{Ratio de rotation de créance} = \frac{\text{Créance client} * 365j}{\text{Chiffre d'affaire}}$$

Si ce ratio est élevé, cela signifie que les clients de l'entreprise sont en difficulté (risque de contrepartie).

2.4.3. Ratios de rentabilité

Une entreprise qui se développe est une entreprise rentable. La rentabilité est un indicateur de croissance des entreprises (Karim, 2010).

2.4.3.1. Ratio de rentabilité économique : Il désigne à quel point l'entreprise utilise ses moyens efficacement.

$$\text{Ratio de rentabilité économique} = \frac{\text{Résultats nets}}{\text{Actifs}}$$

Un ratio de rentabilité économique élevé signifie que l'entreprise utilise efficacement ces ressources disponibles.

2.4.3.2. Ratio de rentabilité financière : Cet indicateur est important vis-à-vis des actionnaires ; plus il est grand plus l'entreprise est plus attractive aux nouveaux actionnaires. Ce ratio mesure le bénéfice sur les fonds des actionnaires.

$$\text{Ratio de rentabilité financière} = \frac{\text{Résultats nets}}{\text{Fonds propres}}$$

Le résultat doit être supérieur à 10%.

2.4.3.3. Ratio de rentabilité net : Il réalise une comparaison entre les résultats nets obtenus dans le bilan avec le chiffre d'affaire HT (Karim, 2010).

$$\text{Ratio de rentabilité net} = \frac{\text{Résultat net}}{\text{Chiffre d'affaire}}$$

Le résultat de ce ratio doit être le plus élevé possible.

3. Nouvelle méthode de mesure de risque de crédit: Crédit Scoring

L'espace: les états unis, la période: les années trente, les premières tentatives d'automatisation des études de demande crédits.

L'histoire commence lorsqu'un vendeur de voiture d'occasion remarqua que les clients ayant acheté une ancienne voiture avec un crédit bancaire et qui ont du mal à payer leurs dettes, sont souvent dotés des mêmes caractéristiques. Instaurée d'abord en Amérique, mais avec l'évolution de la demande du crédit, aujourd'hui on trouve cette méthode utilisée dans l'ensemble des banques. Cette méthode est considérée comme étant un outil d'analyse du risque (Sylvie DE COUSSERGUES G. B., *Gestion de la banque*, 2017).

Le score est un mot anglais qui désigne la note, autrement dit noter quelqu'un (KARIM, 2010). C'est une méthode statistique de notation interne bâtie sur l'évaluation du risque de contrepartie en attribuant une note ou un score. Ce dernier, calculé sur la base des pondérations données à chacune des informations représentatives de la solvabilité du client. La totalité des pondérations sera comparées à une note prédéfinie d'avance sur laquelle la décision d'octroi de crédit de son contraire sera prise (Sylvie DE COUSSERGUES G. B., *Gestion de la banque*, 2017).

Pour assurer le bon fonctionnement de cette technique, deux conditions sont exigées : (i) l'homogénéité des comportements des demandeurs de clients, ainsi que (ii) les montants et la durée qui doivent être presque identiques. Ces deux conditions permettront de comparer les risques encourus.

La construction d'un modèle de Scoring se fait à travers des méthodes économétriques telles que les modèles de *Logit et Probit*, ou à travers une méthode statistique d'analyse de données (analyse discriminante) sur laquelle on va se baser.

Le principe de l'analyse discriminante consiste à classer les unités d'un échantillon composé des dossiers de demande de crédit déjà traité de la part de la banque dans deux classes homogènes : la première des bons clients, et la deuxième celle des mauvais clients (Sylvie DE COUSSERGUES G. B., *Gestion de la banque*, 2017).

Attributs de solvabilité : chaque demande d'un crédit est accompagnée d'un dossier composé des informations sur l'état civil et des informations sur l'état financier du demandeur. Ces informations seront utilisées pour départager le bon du mauvais payeur de dettes. Les notes sont exposées dans un tableau. Deux classes seront obtenues ; on peut

remarquer qu'elles sont regroupées sur deux courbes exposées ci-dessous (Sylvie DE COUSSERGUES G. B., Gestion de la banque, 2017).

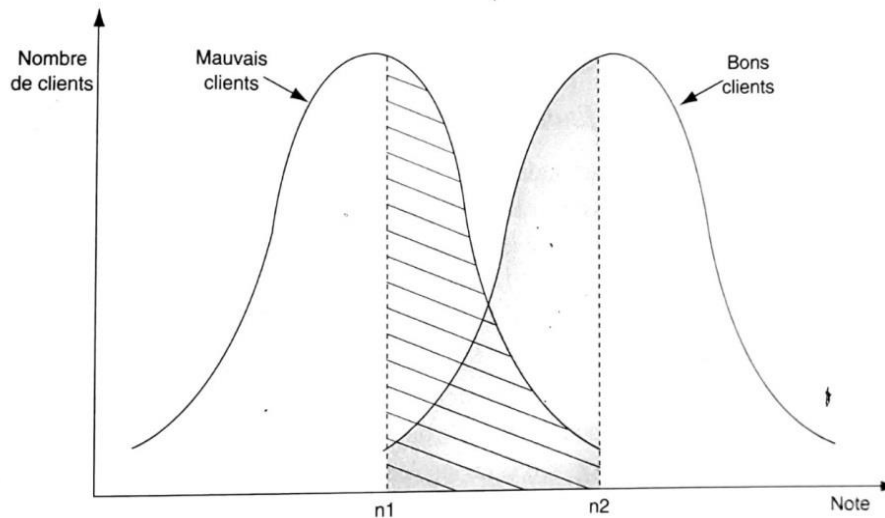
Tableau 2 : tableau de note

- Logement :		- Age :	
a. Propriétaire ou en cours d'accession	40	a. Moins de 45 ans	20
b. Locataire	25	b. Plus de 45 ans	4
c. Pas de réponse	8	-Situation de famille :	
d. Autre cas	15	a. Célibataire homme	10
- Durée de résidence à la même adresse :		b. Célibataire femme	15
a. Moins de 6 mois	12	c. Marié (e) ou concubinage	25
b. 6 mois – 2 ans	15	- Nombre de personnes à charge :	
c. 2 ans – 7 ans	22	a. 0	10
d. Plus de 7 ans	35	b. 1	20
e. Pas de réponse	12	c. 2	30
- Profession :		d. Plus de 2	10
a. Chômeur ou assisté social	25	-Revenus mensuels	
b. Retraité	48	a. Moins de 800 €	5
c. Cadre moyen ou supérieur, profession libérale	45	b. 800-1200 €	15
d. Commerçant, artisan	35	c. 1200 € -1800 €	30
e. Technicien, agent de maîtrise	40	d. Plus de 1800 €	50
f. Ouvrier spécialisé, agent de bureau	35	-Références bancaires	
g. Travailleur saisonnier ou intérimaire	30	a. Aucune	10
- Ancienneté dans son emploi :		b. Compte chèques	40
a. Moins d'1 an	12	c. Compte chèques et d'épargne	60
b. 1 – 3 ans	15		
c. 3 – 5 ans	25		
d. Plus de 5 ans	48		

Source : (Sylvie DE COUSSERGUES G. B., Gestion de la banque, 2017)

Détermination de la note limite : Cette étape est la plus délicate, car c'est sur sa base que la décision de l'octroi d'un crédit est prise. La difficulté se trouve lorsque les deux courbes se croisent. Deux lignes verticales seront désignées à partir du maximum atteint des deux courbes. La note limite se situera dans cette surface (Sylvie DE COUSSERGUES G. B., Gestion de la banque, 2017).

Figure 1 : détermination de la note limite



Source : (Sylvie DE COUSSERGES G. B., Gestion de la banque, 2017)

Le crédit Scoring est une technique statistique qui vise à attribuer à chaque demande de crédit une note proportionnelle à la probabilité de solvabilité (Anne-Marie, 1999). Au début, le Scoring n'était utilisé que pour les demandeurs de crédit particuliers ; mais, après qu'il ait montré son efficacité, les banques l'ont adopté pour l'étude des demandes de crédits des entreprises. La banque classe les entreprises dans deux catégories : les bonnes entreprises et les mauvaises entreprises ; les attributs de solvabilité vont changer pour être applicables aux entreprises. Quant au principe, il reste le même. Voici un tableau représentatif de l'histoire du Scoring (R.ANDERSON, 2007) :

Tableau 3 : Histoire du Scoring

Date	Evènements
2000 avant JC	Première utilisation du crédit en Assyrie, à Babylone et en Égypte
1851	Première utilisation de la notation (classement) crédit par John Bradstreet pour ses commerçants demandeurs de crédit (USA)
1909	John M. Moody publie la première grille de notation pour les obligations commerciales négociées sur le marché (USA)
1927	Premier « crédit bureau » crée en Allemagne
1941	David Durand professeur de Gestion au MIT écrit un rapport et suggère le recours aux statistiques pour assister la décision de crédit (USA)
1958	Première application du Scoring par American Investment
1967- 1970	Altman crée le « Z-score » à partir de l'analyse discriminante multi-variée. Réglementation des « crédits bureaux » par le crédit reporting act (USA)
1995	L'assureur d'hypothèque freddy mac & fannie mae adopte le crédit scoring, USA
2000	Moody's KMV introduit le RiskCalc pour le scoring des ratios financiers (financial ratio scoring - FRS)
2004	Bâle II recommande l'utilisation des méthodes statistiques de prévision du risque de crédit

Source : (R.ANDERSON, 2007)

Il existe plusieurs modèles de Scoring ; la différence entre eux réside dans les ratios considérés comme significatifs :

3.1. Modèle d'Altman

Le modèle a pris son nom de son concepteur Altman. Après avoir réalisé des études sur une base de données constituée de soixante-six (66) entreprises, la moitié d'entre elles est considérée comme bonnes entreprises capables d'honorer ses engagements ; la moitié restante constituée des mauvaises entreprises incapables de payer ses dettes (GUIZANI, 2014).

Le modèle de Scoring de Altman est abordé par une méthode statistique d'analyse discriminante multivariée. Le but est de donner une note par rapport à une combinaison linéaire de cinq (05) ratios financiers, qui selon Altman sont les plus significatifs et permettant de distinguer les bonnes entreprises des mauvaises (GUIZANI, 2014).

La fonction qui permet de calculer le Scor dans cette méthode est nommé Z-score :

$$Z = 1.2 R_1 + 1.4 R_2 + 3.3 R_3 + 0.6 R_4 + 0.9 R_5$$

Avec :

$$R_1 = \frac{\text{Fond de Roulement Net}}{\text{Actif Total}}$$

$$R_2 = \frac{\text{Bénéfice non réparti}}{\text{Actif Total}}$$

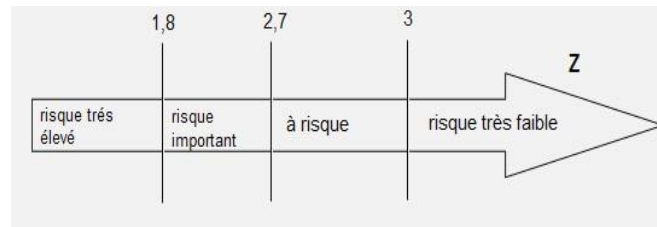
$$R_3 = \frac{\text{Bénéfice avant intérêts et impôts}}{\text{Actif Total}}$$

$$R_4 = \frac{\text{Capitaux Propres}}{\text{Dettes Totales}}$$

$$R_5 = \frac{\text{Chiffre d'Affaire Hors Taxe}}{\text{Actif Total}}$$

Après le calcul, on compare le résultat à des notes préétablies comme le montre la figure suivante :

Figure 2 : Règles de décision pour le modèle d'Altman



SOURCE : (GUIZANI, 2014)

- Si $Z - score > 3$, l'entreprise a peu de chance pour être défaillante ; l'accord de crédit peut être favorable sans avoir besoin à encourir un grand risque.
- Si $Z - score \in [2.7, 3]$, la société a une petite probabilité ou risque qu'elle soit défaillante. Une donnée que la banque doit prendre en considération avant l'accord de crédit.
- Lorsque $Z - score \in [1.8, 2.7]$, la probabilité que la société soit mauvaise est importante. Elle est jugée à haut risque.
- Pour finir, lorsque $Z - score < 1.8$, le risque est très élevé. L'entreprise a de grande chance pour être confrontée à des problèmes financiers (GUIZANI, 2014).

3.2. Modèle de Conan et Holder

Les deux auteurs en 1979 après une série d'études sur trente-cinq (35) ratios financiers d'une population composée de 190 PME, 95 sont connues comme défailtantes, et l'autre moitié qui constituée de sociétés saines. Après l'observation des valeurs des ratios choisis, Conan et Holder se sont mis d'accord sur cinq (05) ratios qui, selon eux, sont les plus démonstratifs et significatifs. Ils sont arrivés à une fonction qui leur permet de calculer le Scor Z ; ce dernier sera l'indicateur de prise de décision. C'est une méthode probabiliste qui permet de juger et classer une entreprise parmi les entreprises saines ou parmi les défailtantes à travers le Scor Z selon le risque encouru. L'interprétation des résultats apparait dans la figure suivante (GUIZANI, 2014) :

Figure 3 : Règles de décision pour le modèle Conan et Holder



SOURCE : (GUIZANI, 2014)

$$Z = 0.24 R_1 + 0.22 R_2 + 0.16 R_3 - 0.87 R_4 - 0.10 R_5$$

Avec:

$$R_1 = \frac{\text{Exédant Brut d'Exploitation}}{\text{Totale des Dettes}}$$

$$R_2 = \frac{\text{Capitaux Permanents}}{\text{Total de l'Actif}}$$

$$R_3 = \frac{\text{Réalissables et Disponibles}}{\text{Total de l'Actif}}$$

$$R_4 = \frac{\text{Charges Financières}}{\text{Chiffre d'Affaire Hors Taxe}}$$

$$R_5 = \frac{\text{Charge du Personnel}}{\text{Valeur Ajoutée}}$$

- Si $Z > 0.10$, la probabilité de défaillance de l'entreprise n'atteint pas le seuil des 30%. Cette entreprise est en très bonne situation financière.
- Si $0.04 < Z < 0.10$, la société se situe dans une zone d'alerte. La probabilité de faire défaut est comprise entre 30% et 65%.
- Si $-0.05 < Z < 0.04$, la société se trouve dans une zone de danger. Une grande probabilité pour l'entreprise d'être défaillante ; le pourcentage est compris entre de 65% à 90%.
- En dernier lieu, $Z < -0.05$, l'entreprise est considérée comme défaillante. La probabilité de défaillance dépasse la barre des 90%. (GUIZANI, 2014)

3.3. Fonction de score utilisée par la Banque de France

Ce modèle a été conçu en 1985 par la banque de France à partir d'un échantillon composé de 3000 sociétés industrielles de moins de 500 collaborateurs. L'échantillon est composé de trois (03) catégories : entreprises saines, entreprises défaillantes et entreprises vulnérables. L'étude s'est étalée sur une période de cinq (05) ans ; de 1975 à l'année 1980 sur les données comptables de ses entreprises. A la fin de cette étude, huit (08) ratios sont considérés comme significatifs permettant de calculer le Scor Z selon la fonction suivante :

$$100 Z = -85.544 - 1.255 R_1 + 2.003 R_2 - 0.824 R_3 + 5.221 R_4 - 0.689 R_5 \\ - 1.164 R_6 + 0.706 R_7 + 1.408 R_8$$

Avec :

$$R_1 = \frac{\text{Frais Financiers}}{\text{Résultats Economique Brut}}$$

$$R_2 = \frac{\text{Ressources Stables}}{\text{Capitaux Investis}}$$

$$R_3 = \frac{\text{RCapacité d'Autofinancement}}{\text{Endettement Global}}$$

$$R_4 = \frac{\text{CRésultat Economique Brut}}{\text{Chiffre d'Affaire Hors Taxe}}$$

$$R_5 = \frac{\text{Dettes Commerciales}}{\text{Achats TTC}}$$

$$R_6: \text{Taux de croissance de la Valeur Ajoutée (VA)} = \frac{VA_t - VA_{t-1}}{VA_{t-1}}$$

R_7 : Délai de crédits clients

$$= \frac{\text{Stocks de travaux en cours} - \text{Avances clients} + \text{Créances d'Exploitation}}{\text{Production (jour)}}$$

$$R_8 = \frac{\text{Investissements Physiques Moyens}}{\text{Valeur Ajoutée}}$$

A partir de la valeur de Z calculée, l'exposition au risque de l'entreprise est ainsi déduite (GUIZANI, 2014) :

- Si $Z > 0.125$, l'entreprise est considérée comme saine,
- Si $Z < -0.25$, l'entreprise risque un dépôt de bilan au cours des exercices prochains,
- Si $-0.25 < Z < 0.125$, la valeur de Z est insuffisante pour juger sur l'état financier de l'entreprise : c'est une zone d'incertitude. (GUIZANI, 2014)

4. Instruments et techniques de couverture du risque

4.1. Garanties

Lorsqu'un établissement bancaire accorde un crédit qui est composé d'une grande partie des fonds collectés de l'épargne. Autrement dit, ils ne lui appartiennent pas. En conséquence, le banquier doit être extrêmement prudent lors de cette opération. Afin de couvrir le risque auquel le crédit est exposé, la banque impose aux clients des garanties (Bernet-Rollande, 2015).

Nommé aussi une sureté, la garantie est considérée comme un remboursement lorsque l'une des deux parties ne puisse pas honorer le contrat établi. C'est une couverture en faveur de la banque qui lui permet de récupérer une partie des pertes engendrées par les faits d'un client (MM. Guigal, 2011). Il existe deux formes des garanties bancaires :

4.1.1. Garanties personnelles :

Données par une troisième personne, elles peuvent prendre deux formes : le cautionnement et l'aval. Elles sont souvent demandées lorsqu'il s'agit d'un crédit à des PME. Les garanties doivent être claires et formalisées ; un contrat établi définira les détails de l'opération (Sylvie DE COUSSERGUES G. B., 2017).

4.1.1.1. Cautionnement

C'est l'intervention d'une troisième personne (la caution). Cette dernière s'engage à exécuter et à payer la dette dans le cas du non remboursement à temps du client (Bernet-Rollande, 2015). La banque se doit d'offrir la caution avec un certain nombre d'informations, et conclure des accords avec. D'abord, elle lui remet comme à l'emprunteur l'offre de crédit. En deuxième lieu, la banque exige un accord manuscrit de la caution, prouvant l'acceptation des conditions spécifiées par la loi. En troisième lieu, la banque contacte et informe la caution dès le premier retard du client pour lui éviter les pénalités de retard. Pour finir, la banque s'assure de l'adéquation entre les biens, le salaire de la caution et la valeur de l'engagement pris de sa part (Bernet-Rollande, 2015).

4.1.1.2. Aval

C'est une garantie appliquée sur les effets de commerce. Un troisième tiers nommé l'avaliste garantit le paiement du débiteur en cas de défaillance (Bernet-Rollande, 2015).

4.1.2. Garanties réelles

Composées de cinq (05) points :

4.1.2.1. Droit de rétention

C'est une arme efficace qu'utilisent les banques pour forcer le client à honorer ses engagements. C'est le fait que le créancier retient un bien corporel approprié aux débiteurs tant qu'il n'a pas payé sa dette au complet. Le droit de créance doit respecter deux conditions : qu'il soit certain non contestable, et qu'il soit en liaison avec la créance (Bernet-Rollande, 2015).

4.1.2.2. Gage

C'est une assurance traduite par le fait que le demandeur de crédit remet au créancier un bien corporel, qu'il ne récupérera pas tant qu'il n'a pas honoré ses engagements. Néanmoins, le créancier peut devenir propriétaire si le client ne respecte pas les clauses du contrat. Il en existe deux modalités de gage : le premier avec dépossession, le débiteur cède la garantie, l'exemple des tableaux artistiques et des bijoux (Bernet-Rollande, 2015) ; le deuxième sans dépossession où le débiteur garde la propriété de l'objet jusqu'à la fin du paiement à condition qu'il ne l'utilise pas (disponible à tous moments), l'exemple de mettre en garantie un stock (infonet, 2021).

4.1.2.3. Nantissement

Le débiteur met à la disposition du créancier un bien incorporel pour garantir sa dette. Tous comme pour le gage, il existe un nantissement avec et sans dépossession : avec dépossession l'exemple de mettre en garantie un instrument financier ; sans dépossession, le cas du nantissement du contrat d'assurance-vie (Bernet-Rollande, 2015).

4.1.2.4. Hypothèque

L'hypothèque est une sûreté réelle, le demandeur de crédit accorde au créancier un immeuble en attendant le paiement de sa dette. Elle peut être soit, légale mentionnée dans la réglementation, soit conventionnelle après la signature d'un contrat ou judiciaire suite à un jugement. Il se peut qu'un seul immeuble (une seule hypothèque) soit utilisé pour garantir plusieurs créanciers ; c'est ce qu'on appelle RANG (Bernet-Rollande, 2015).

4.1.2.5. Privilège

C'est le fait de favoriser un créancier par rapport aux autres.

4.2. Assurance du crédit

Lorsqu'une banque mène sa mission d'accord de crédit, souvent elle impose aux débiteurs d'assurer leurs crédits afin d'éviter certains risques tels que le risque de décès, d'incapacité, d'invalidité ou de perte d'emploi (Luc Bernet-Rollande, 2015).

4.2.1. Assurance décès, invalidité, incapacité

Elle garantit à l'établissement bancaire de récupérer la dette, complète ou une partielle, selon le contrat établi si le débiteur ne parvient plus à travailler ou s'il décède. D'une part, c'est une couverture contre l'incapacité de travail ; et d'une autre part, elle dispense les héritiers de se trouver dans l'obligation de payer la dette (Luc Bernet-Rollande, 2015).

4.2.2. Assurance perte d'emploi

C'est une assurance permettant de couvrir le client s'il perd son travail de manière qui ne lui permet plus d'honorer ses engagements (lecompareurassurance.com, 2021). On peut la trouver sous deux formes : la première, le débiteur paye le montant du crédit et l'assureur paye les intérêts ; tandis que la deuxième modalité, l'assureur prend en charge la totalité du crédit (Luc Bernet-Rollande, 2015).

Remarque : l'assurance, avant d'honorer le crédit du débiteur, doit lui passer un questionnaire médical parfois même un test. Le coût de l'assurance à partir d'un certain âge devient très élevé (Luc Bernet-Rollande, 2015).

4.3. Contrôle interne

Le système bancaire dans sa globalité a parcouru plusieurs disfonctionnements qui proviennent de plusieurs causes. Parmi ces raisons de disfonctionnement, on trouve le risque opérationnel. Néanmoins, malgré les pertes engendrées suite à ces risques, les failles peuvent être des pistes de développement et de renforcement du système. Le cas du contrôle interne était exigé afin de renforcer les entreprises bancaires (Manar Daoui N. M., 2021).

Selon (Manar Daoui N. M., 2021), le contrôle interne est le contrôle des contrôles. Son apport principal est de contrôler et de mesurer l'application des plans de contrôle. Il peut se faire soit de manière programmée ou par le biais de l'improvisation. Il s'agit donc de l'amélioration de la performance de l'organe de contrôle dans l'entreprise. C'est un processus élaboré pour garantir le bon déroulement des opérations que l'entreprise accomplit (Sylvie DE COUSSERGUES G. B., 2017). Le système de contrôle interne doit s'intéresser à plusieurs domaines mentionnés dans l'arrêt de 03 novembre 2014 :

- Le contrôle de la conformité des opérations et les procédures en s'assurant de la conformité des tâches opérées avec la réglementation et aux normes standardisées de la part des dirigeants du top management.
- Le pistage d'audit pour s'assurer de la qualité des documents comptables ; autrement dit, suivre le cheminement de ses documents.
- Le système de surveillance et de mesure de risque : la mesure des risques encourus se réalise à travers des études statistiques telles que le Scoring et la notation interne, ainsi que l'étude du scénario catastrophe. C'est un moyen qui permet aux banques d'éviter de supporter un taux élevé de risque qui peut être plafonné dans la réglementation (plafond).
- Le système de documentation et de l'information pour s'assurer de la bonne circulation horizontale et verticale de l'information au sein de la banque.
- La surveillance des flux (titres et espèces) (Sylvie DE COUSSERGUES G. B., 2017).

Concernant la réglementation du comité de Bâle, elle a laissé aux dirigeants nationaux la possibilité de déterminer les règles qu'ils estiment suffisantes pour le calcul des ratios d'une part, et le maintien de la stabilité des structures de crédits d'une autre part. Quoique, malgré cette grande liberté accordée, la Banque Mondiale et le FMI (Fonds Monétaire International)

sont eux qui évaluent et valident la conformité de ces règles. Dans cet ordre d'idée, la Banque Mondiale et le FMI envoient une délégation pour l'inspection et la validation (Yousra EL HAJEL, 2019).

4.4. Factoring

Le factoring est un mot anglais qui signifie l'affacturage. C'est une technique qu'utilisent les établissements de crédit en cas de besoin de liquidité pour financer leurs trésoreries. Le principe de cette méthode est de recevoir un paiement d'une créance avant sa date d'échéance. La créance sera transférée à un autre établissement de crédit qui sera nommé factor. Ce dernier, après la signature du contrat d'affacturage, ne pourra dans aucun cas revenir en arrière, il se doit de financer, relancer et de recouvrer la créance (Jean-Marc Béguin Arnaud Bernard, 2008).

4.5. Stress test

Le stress test est un instrument qu'utilisent les banques pour gérer les risques en interne. Au même temps, il permet aux autorités de prévoir l'effet des chocs négatifs sur le niveau de fonds propres des établissements bancaires. C'est un instrument macro- et micro-prudentielle à la fois ; il est utilisé par les établissements de crédit pour mesurer leurs capacités à dépasser les chocs inattendus. Les stress tests ont fait une énorme avancée après la crise financière systémique de 2007 qui a touché le secteur bancaire. Les exigences bancaires ont été renforcées par le mécanisme des stress tests d'abord aux Etats-Unis et en Europe, généralisées par la suite sur le niveau mondial (Mehdi Bouchetara, 2018)

Le stress test a deux objectifs, le premier est de mesurer l'effet temporaire des scénarios sévères et pessimistes, mais plausibles, sur la stabilité financière en général et bancaire plus précisément. Les scénarios sont basés sur des chocs imprévus des simulations sur le plan macro-microéconomiques. Cet instrument permet aux établissements de crédits d'identifier le capital minimal pour pouvoir résister et absorber les pertes résultant des applications de scénarios mis en place. De manière générale, le stress test classique se fait sur un intervalle de 2 à 5 ans pour les établissements de crédit (Mehdi Bouchetara, 2018)

Pour sa part, le deuxième objectif du stress test est d'évaluer les stratégies de capitalisation des banques dans des situations critiques avec la mise en place de mesures potentielles de recapitalisation, de restriction et de partage des dividendes ou de rachat d'actions. Une condition primordiale lors de ce test est la transparence lors de la publication des résultats

de l'impact de ses scénarios, en fournissant des informations suffisantes (Mehdi Bouchetara, 2018)

Depuis l'année 2009, plusieurs établissements de crédits Européens et aux États-Unis ont été contraints par les autorités de surveillance à suivre des programmes de stress test rigoureux. En outre, même les établissements jugés loin du danger devraient s'adapter et appliquer certaines formes de stress tests. Néanmoins, malgré leurs grands apports, les événements économiques récents ont montré que l'importance et la performance des stress tests sont souvent insuffisantes. Les banques doivent être plus résilientes. La démarche d'élaboration d'un stress test est décrite dans ce qui suit (Mehdi Bouchetara, 2018) :

- Étape 1 : Définition du champ de l'analyse,
- Étape 2 : Conception des scénarios possibles,
- Étape 3 : Évaluation des vulnérabilités face aux facteurs de risque,
- Étape 4 : Interprétation des résultats obtenus,
- Étape 5 : Publication des résultats avec toute transparence.

CHAPITRE II : CONTEXTE PRATIQUE ET CADRE METHODOLOGIQUE

Section 1 : Présentation de la BADR

La **BADR** (Banque Algérienne de Développement Rural) est une banque qui a connu une évolution et amélioration continue pour assurer son existence et participer dans le développement du pays. C'est un établissement de crédit appartenant au secteur public ; elle est l'une des (6) six banques publique en Algérie. Cette banque, dont les activités principales sont étroitement liées au secteur agricole, a vu le jour à travers le décret **82-106** du **13 mars 1982** lors de la réforme de 140 agences de la **BNA** (Banque Nationale d'Algérie). Le but de cette réforme était d'augmenter les performances du secteur agricole en donnant un coup de pouce aux artisans particuliers. Dans cette optique, la banque a apporté des aides aux fermes de l'état, aux particuliers inscrits dans le projet de la révolution agricole, aux fermes du secteur privé, aux entreprises de l'agro-alimentaire ainsi que le secteur de la pêche maritime.

Après les réformes de **1988**, la banque s'est transformée en une entreprise par actions. Son capital est estimé à **deux virgule deux milliard de dinars (2,2MDA)**, décomposé en **2200** actions ; le prix de l'action est **de 1.000.000 DA**. Néanmoins, après la loi **90-10** qui a supprimé la spécialisation des banques, la **BADR** comme toutes les banques du système bancaire algérien, a eu l'agrément d'opérer toutes les activités qu'opère une banque commerciale. Pour atteindre ses objectifs, la banque a opté pour une stratégie globale à travers la couverture de tout le territoire national en créant plus de 300 agences. D'après les statistiques de l'année 2001, l'entreprise disposait de **288** agences, **36** filiales dispatchées sur les **48** wilayas, avec un effectif qui dépasse les **7000** collaborateurs. La banque occupe la place **688** mondialement parmi **4100** banques inscrites dans le dictionnaire des banques.

1. Evolution de la banque

L'évolution de l'activité de la banque BADR a connu trois (03) grandes étapes :

- **La première étape s'étale de l'année 1982 jusqu'à l'année 1990** : la stratégie abordée lors de cette première étape consistait à ouvrir des agences dans des zones agricoles. Le but était d'améliorer le secteur d'une part, et d'autre part, augmenter sa part du marché.

- **La deuxième étape (1990-1999) :** cette étape se distingue par deux nouveaux apports ; l'intégration et la généralisation de l'utilisation de l'outil informatique dans les agences. Après et suite à **loi 90-10**, la banque a investi de nouveaux marchés : ceux des petites et moyennes productions, tout en gardant son domaine d'activité principal dans lequel la banque a excellé (celui de l'agriculture). Voici quelques dates importantes durant cette période :
 - **1991 :** la banque a intégré le système (**SWIFT**) afin de faciliter les opérations extérieures,
 - **1992 :** adoption du système (Sybu), un système qui a amélioré la vitesse de traitement des opérations bancaires (Télétravail),
 - **1993 :** généralisation de l'utilisation de l'outil informatique sur l'ensemble des opérations bancaires,
 - **1994 :** lancement de la carte bancaire,
 - **1996 :** intégration d'un système de traitement des opérations par distance en temps réel.
 - **1998 :** utilisation de la carte interbancaire **CIB**.
- **La troisième étape (2000-2004)**

Après une période de stagnation de l'économie nationale, la **BADR** ainsi que toutes les autres banques, a contribué au financement des investissements productifs afin de réanimer l'économie. Par ailleurs, la banque a poursuivi sa stratégie de couverture du territoire en inaugurant de nouvelles agences dans de nouveaux endroits et en s'orientant vers de nouveaux secteurs promoteurs tels que les PME. De plus, durant cette période la banque s'est focalisée sur le renouvellement et le développement des produits et services proposés, ainsi que l'intégration des nouvelles technologies dans le secteur bancaire afin de gagner en performance et répondre aux besoins des clients.

2. Objectifs de la banque

De nos jours, le climat économique national et international impose aux banques de suivre les avancements afin de jouer le rôle de dynamo dans le financement de l'économie nationale d'une part, et de maintenir une place et un avantage concurrentiel dans le marché, d'autre part. Suite à ces conditions, il est impératif à la banque et ses dirigeants de s'adapter à la

situation et de renouveler et améliorer les procédures de travail afin de satisfaire et fidéliser les clients. Ainsi, les objectifs planifiés sont énumérés ci-dessous :

- Elargir le domaine d'activité de la banque en investissant de nouveaux secteurs,
- Elargir la gamme du secteur agricole (pénétrer l'agro-alimentaire et aider les agriculteurs à exporter leurs produits vers l'étranger),
- Améliorer les services proposés aux clients surtout face à la concurrence rude après l'ouverture de l'économie nationale et la privatisation des sociétés,
- Adopter des stratégies relation client performantes pour rapprocher et renforcer le lien entre les clients et la banque,
- Augmenter la part de marché, d'abord dans le domaine d'activité principal, ainsi que dans les nouveaux domaines,
- Former et développer continuellement les ressources humaines afin de gagner en performance globale de l'entreprise et d'augmenter le chiffre d'affaire,
- Renouveler la technologie utilisée,
- Stopper la migration vers le nord en améliorant les conditions de vie et de travail dans les compagnes.

3. Missions de la banque

Suite à la réglementation bancaire algérienne, la BADR assure les missions suivantes :

- Traitement des opérations de crédit et de change,
- Création de comptes bancaires aux personnes morales et physiques,
- Développement du secteur agricole,
- Assurance des activités d'agricultures,
- Amélioration et développement continus des services proposés aux clients,
- Amélioration de ses réseaux,
- Rapprochement des personnes de profession libérale, des commerçants et des PME,
- Suivi du développement mondial dans le domaine bancaire,
- Amélioration de l'analyse des risques liés à l'activité de la banque,
- Réorganisation de la direction de la gestion du crédit,
- Mise à jour des garanties nécessaire lors de l'octroi de crédit et les taux d'intérêts appliqués pour qu'elle soit en adéquation avec la demande du client.

4. Analyse SWOT de la banque

4.1. Forces

- Le grand capital humain composé de plus de 7000 employés, une ressource humaine qui permet de réaliser un grand nombre d'opérations de la manière la plus efficace permettant de satisfaire l'ensemble des clients.
- Le chiffre d'affaire qui dépasse 646 300 00 €, ce dernier permet à la banque de financer les différentes demandes de crédit, ainsi de donner une belle image de marque et qui se traduit par l'augmentation de la crédibilité de la banque en question.
- La banque est se trouve leader sur les secteurs d'agriculture et de l'agro-alimentaire après la spécialisation des banques publiques. Deux domaines stratégiques dont les quels l'état, les personnes morales et physiques investissent leurs capitaux.
- Une large présence sur le territoire national avec 327 agences. Ce large réseau est un atout, il facilite la mise en contact avec les clients.
- La banque fut parmi les leaders en terme de E-PAIEMENT en Algérie.
- Les frais de création de compte bancaire ainsi que la carte CIB reste abordable par rapport aux concurrents.

4.2. Faiblesses

- La stratégie de la banque qui penche vers la spécialisation dans des secteurs limités
- Le manque de publicité et de communication malgré la grande présence sur le territoire.
- Ne pas suivre le chemin de développement notamment le système de la banque en ligne
- Ne pas se diriger vers les porteurs d'idées afin de collaborer avec eux.

4.3. Opportunités

- La phase transitoire que le pays connaît. Plusieurs investissements sont prévus.
- L'Algérie est un pays en voie de développement, ce dernier ne peut au moins dans les moments avenir de concurrencer avec les grandes nations de production technologique. Cependant, l'agriculture reste une opportunité pour combler cette insuffisance.
- Le grand retard de la population algérienne en terme de E-PAIEMENT pourra être une bonne opportunité d'investissement à travers de la publicité ainsi en faisant des offres

qu'encourage le passage vers cette technologie. Néanmoins ce pas nécessite une coordination avec l'état.

4.4. Menaces

- La présence de plusieurs concurrents, notamment les banques du secteur privé qui ne font pas l'objet de la politique de spécialisation.
- Le bon service proposé par les concurrents.
- La situation sanitaire et politique dans le pays.

Section 2 : Organisme d'accueil

Une ressource humaine qualifiée est un avantage significatif et concurrentiel pour la banque face à ses concurrents. Dès lors, une bonne organisation et une meilleure coordination entre les collaborateurs deviennent plus que nécessaire pour assurer la réussite de la banque. Pour cela, la BADR s'est restructurée en plusieurs organismes décrits dans ce qui suit :

1. Organisme centralisé

Il est composé de :

- Conseil d'administration dirigé par le Président Directeur Général (PDG),
- Des directions générales chacune dirigée par un directeur général adjoint. Ces directions à leurs tours sont décomposées à d'autres sous-directions,
- De plus, l'inspection générale et les conseillers sont chargés du contrôle et de conseils en terme d'activité de la banque.

Cependant, la BADR est une banque qui dispose d'un large réseau composé de plusieurs agences ; par conséquent, un organisme décentralisé est primordial pour assurer le bon fonctionnement de ces agences en leur accordant une certaine liberté.

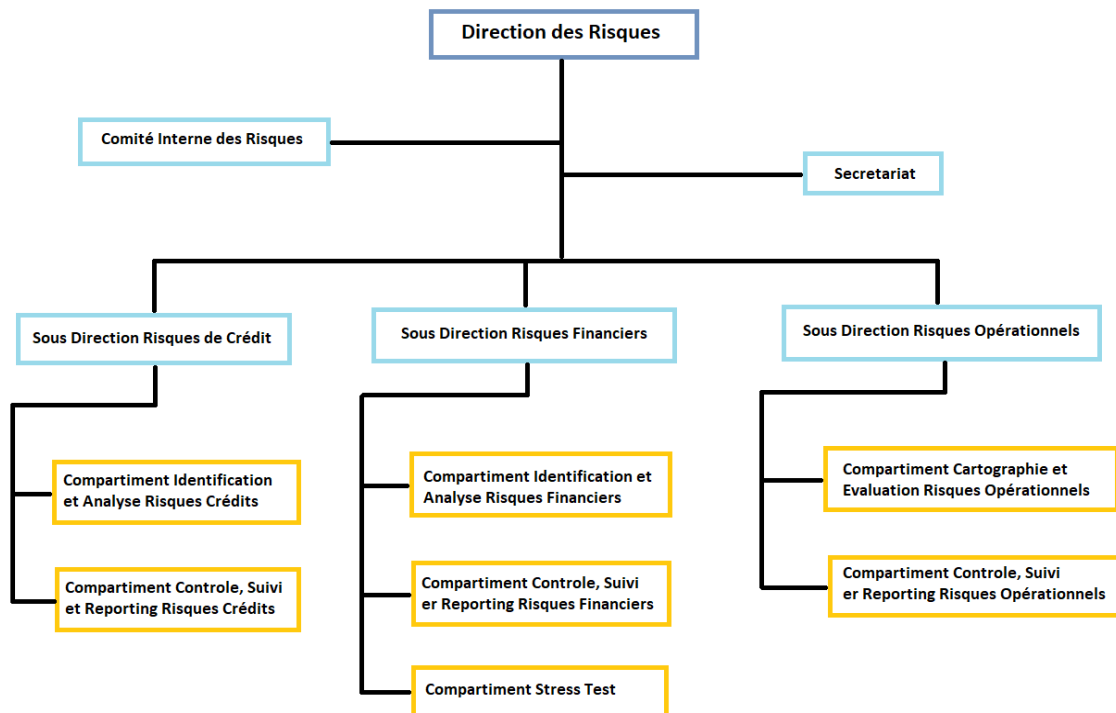
2. Organisme décentralisé

Constitué de l'ensemble des agences et des groupes régionaux.

- **39** groupes régionaux d'exploitation ;
- **321** agences.

3.1. Organigramme de la direction général adjoint des risques

Figure 5 : Organigramme de la direction général adjoint des risques



Source : Document interne 2020

4. Types et démarches pour l'obtention d'un crédit

La BADR est la première banque agricole en Algérie. Cet établissement de crédit, du moment qu'il est spécialisé dans le domaine agricole et dans le développement rural, l'ensemble de ces crédits tourne autour de ces deux axes.

4.1. Types de crédits

Dans ce qui suit, nous énumérons la liste des crédits assurés par la BADR à sa clientèle morale ou physique:

- **Crédit R'FIG**

C'est un crédit d'exploitation ayant une durée de remboursement qui varie de six (06) à vingt-quatre (24) mois ; il est bonifié par l'état et destiné au financement des agriculteurs et éleveurs activant à titre individuel, organisé en coopérative ou en groupement économique.

Le taux d'intérêt et l'apport personnel exigé sur ce type de crédit est nul ; au montant, il varie selon le volume d'activité.

- **Crédit R'FIG FEDERATIVE**

C'est un crédit d'exploitation, bonifié par l'état dont la durée de remboursement varie entre six (06) et vingt-quatre (24) mois. Le montant du prêt est compris entre 10.000.000 DA et 1.000.000.000 DA pour un apport personnel et un taux d'intérêt nuls. Ce crédit est destiné au financement des entreprises économiques organisés en sociétés commerciales ou en coopératives, et activant dans les filières de transformation, de stockage et/ou de valorisation des produits agricoles.

- **Crédit ETAHADI**

Crédit d'investissement à long terme partiellement bonifié par l'état ayant une durée de remboursement comprise entre trois (03) et quinze (15) ans. Ce crédit est destiné à la clientèle désirant ouvrir une nouvelle exploitation agricole et d'élevage, ou exploitant des terres agricoles non exploitées, relevant du domaine privé ou du domaine privé de l'état. L'apport personnel varie entre 10% et 20% du coût du projet pour un montant compris entre 1.000.000 DA et 1.000.000.000 DA. Le taux d'intérêt est de zéro (0) durant les cinq (05) premières années.

- **Crédit ETAHADI FEDERATIF**

Crédit d'investissement à long terme partiellement bonifié par l'état et destiné aux opérateurs (transformateurs, conditionneurs et stockeurs de produits agricoles). La somme du prêt est comprise entre 1.000.000 DA et 2.000.000.000 DA. Le demandeur de crédit doit disposer d'au moins 10 à 20 % du coût du projet. La durée de remboursement commence de 3 ans et peut atteindre 15 ans ; le taux d'intérêt des cinq (05) premières années est nul.

- **Crédit Habitat Rurale**

Un crédit réservé aux financements des habitats dans les zones rurales. C'est un crédit immobilier hypothécaire destiné aux personnes ayant moins de 65 ans et disposant d'un salaire égal à 1.5 le salaire minimum en Algérie. Le taux d'intérêt varie entre un (1%) et trois (3%) pour cent, selon le revenu de la personne. Le montant prêté varie entre 1.000.000 DA et 3.000.000 DA pour un apport personnel de 10% du coût du projet. La durée de récupération généralement est (20) vingt ans ; cette durée varie selon l'âge de la personne.

- **Leasing (Crédit-Bail)**

Crédit partiellement bonifié par l'état sous forme de location de machine agricole et matériel d'irrigation, de fabrication locale, rentrant dans les projets d'investissement. La banque peut financer la somme complète du bien. Le taux d'intérêt est de 9.7% dont 5.7% est payé par le client ; le reste est pris en charge par l'état. La durée de location est de (10) dix ans pour les moissonneuses batteuses, et de 5 ans pour le reste des équipements.

4.2. Acheminement de la demande de crédit :

Pour toute demande d'un crédit auprès d'une banque pour financer son projet, le demandeur doit :

- Prendre attache avec le chargé clientèle et lui exposer son cas afin de l'orienter vers le type de crédit en adéquation avec son projet ; cette étape est l'étape de renseignement.
- Rédiger une demande dont laquelle le client exprime sa volonté d'obtenir un crédit bancaire toujours chez le chargé clientèle. Cette demande doit être accompagnée d'un dossier contenant des informations personnelles ainsi que certains documents financiers nécessaires pour l'étude de la demande.

L'étude de dossier se fait au niveau du chargé d'études et concerne principalement la rentabilité du projet et la solvabilité du demandeur de crédit. L'étude passe par plusieurs étapes.

En premier lieu, le client expose ses bilans (au moins les trois (3) derniers cycles) afin de réaliser l'étude technicoéconomique du projet. En parallèle, la banque étudie la nature du marché dans lequel le client envisage d'investir (c.-à-d., la concurrence) en utilisant l'analyse SWOT afin de minimiser le risque. Pour finir, le demandeur de crédit dépose son plan de charge (commandes, fournisseurs, etc.). D'autres types d'indicateurs seront traités tels que la VAN, le délai de récupération, le taux de rentabilité, les charges fixes et variables, le solde intermédiaire, l'analyse de la capacité d'autofinancement (les outils classiques) et les indicateurs modernes : la VAR, le SCORING et la régression linéaire. La dernière étape est dédiée à la sanction du dossier : le dossier sera jugé positif ou négatif, à travers cette notation la décision d'octroi de crédit sera prise. Dans le cas d'une réponse favorable, le client doit laisser des hypothèques, ainsi il se doit d'assurer le matériel.

Section 03 : Présentation de la méthodologie de la recherche et les résultats

1. Méthodologie de la recherche :

Dans le cadre de notre travail, l'approche analytique quantitative est la méthode la mieux indiquée pour mener cette recherche et pour répondre à notre question de recherche. (GRANDGUILLOT, 2015- 2016) (CHIBEL ZINEB B. Z., 2018).

2. Instruments

Les instruments utilisés lors de cette méthode ou bien de cette démarche s'appuient essentiellement sur de divers outils de comptabilité et de statistique inspirés à travers : la recherche documentaire.

3. Documentation

Afin de réaliser notre étude de recherche, la première démarche a commencé par la consultation de plusieurs ouvrages et des thèses de doctorat au sein de la bibliothèque de L'ENSM, ainsi qu'à d'autres bibliothèques ; notamment celle de l'ESB école des banques, les bibliothèques numériques et aux sites web tels que SNDL, ScholarVox, Scribd et Google Scholar afin de finaliser notre recherche à temps.

À ceci s'ajoute les documents internes de l'organisme d'accueil qui nous ont été fournis, ces données nous ont permis de présenter et de décrire l'entreprise et son organisation, ainsi que de réaliser la partie analytique de la recherche.

CHAPITRE III : ANALYSE ET DISCUSSION DES RESULTATS

Section 1 : Dossier de crédit

1. Demande de crédit

Dans ce cas, nous allons analyser une demande de crédit d'une société qui a bénéficié d'un crédit bancaire et qui lui a été accordé par la banque d'agriculture et de développement rural.

Bénéficiaire :

ALGERIE LAIT est une **SPA** société par actions située au 26 route Sidi Abed 2, Tessala el Mardja/ Alger. Cette dernière est une entreprise spécialisée dans les domaines agricole et animalier.

La société a débuté son exercice en 2018, en suivant une stratégie diversifiée elle s'est engagée dans de multiples activités.

L'entreprise propose divers produits et services pour ses clients, qui sont comme suit :

- Produits végétaux : la culture céréalière légumineuse ;
- Produits animaliers : vaches, taureaux, veaux ;
- Prestation de services : à travers la multiplication des semences et l'importation des animaux.

Dans le cadre du programme de développement de la société **ALGERIE LAIT**, l'entreprise sollicite la banque de la **BADR** pour un crédit d'investissement à hauteur de **1.000.000.000 DA**. Ce montant sera destiné au financement des activités d'élevage des vaches laitières.

2. Structure d'investissement

Afin d'atteindre ces objectifs tracés, **ALGERIE LAIT** prépare un projet estimé à **1 628 800 000 DA**. Les frais de ce projet sont divisés comme suit :

Tableau 4 : Structure d'investissement

Rubrique	Donne	Taux
Apports promoteur	628 800 00 DA	38,6%
Crédit bancaire	1 000 000 000 DA	61,4%

Source : document de la banque

a. Plans d'investissement

Le client a envoyé ses prévisions d'investissement. Néanmoins, les données fournies par le client reviennent à une période antérieure, cependant, la banque a actualisé les prix.

❖ Prix de change

Tableau 5 : Prix de change

Données Client				
Devise 1	1		C.V / DA	150
Devise 2	0		C.V/DA	0

Source : document de la banque

❖ Prix de change actualiser

Tableau 6 : Prix de change actualiser

Données Actualisées	
C.V / DA	137
C.V / DA	0

Source : document de la banque

❖ L'investissement (Unité KDA)

Tableau 7 : Coût d'investissement avant et après actualisation

Rubrique	Données clients	coût devise	données aménagées
Immob incorp	0	0	0
Immob finan	0	0	0
Terrains	0	0	0
Bâtiments	700 000	0	787 522
Equip Prod Local	400 000	0	499 616
Equip Prod devise 1	528 800	2 858 666,66	491 637
Equi Prod devise 2	0	0	0
Equip auxiliares	0	0	0
Instal / aménage	0	0	0
Materiel roulant	0	0	0
Mat/ Equip Bur	0	0	0
Emba. Récupér	0	0	0
Frais d'approche	0	0	0
intérêt intercal	0	0	130 900
F.R Demarrage	0	0	0
Total	1 628 800	2 858 666	1 909 675

Source : documents de la banque

Après l'actualisation des données, la banque demande au client d'augmenter son apport de **628 800 000 DA à 909 675 000 DA.**

Tableau 8 : Plan d'investissement (unité KDA)

Rubrique	Données client	taux	Données aménagé	Taux
Apports promoteur	628 800	38,60%	909 675	47,63%
Génisses	628 800		591 637	
Matériels d'élevage	0		187 138	
Intérêt intercalaires	0		130 900	
Crédit bancaire	1 000 000	61,40%	1 000 000	52,37%
Equip à importer	528 800		500 000	
Equip Locaux	472 000		500 000	
Frais démarrage	0		0	
Total	1 628 800		1 909 675	

Source : réalisé par nos soins à partir des documents de la banque

La durée de vie du projet est de **(10)** dix ans, avec un taux d'intérêt de **8 %**, dont le remboursement se fera sur **(7)** sept tranches équivoques, ces dernières commençant à partir de la 3ème année du financement.

Section 2 : Analyse de la demande de crédit

En effet le banquier dispose de divers méthodes et outils qu'il utilise afin de juger la réalisabilité et la rentabilité du projet selon plusieurs critères. L'étude se trame sur des documents antérieurs des exercices précédents, ainsi que sur les estimations des flux futurs générés par le projet.

1. Evaluation du projet

En effet, cette méthode permet d'évaluer la rentabilité du projet, en s'appuient sur les flux futurs actualisés. Le banquier lors de son évaluation dispose de divers outils de calcul qui lui permettent d'étudier la rentabilité notamment : La valeur actuelle nette **VAN**, le taux de rendement interne **TRI**, le délai de récupération actualisé **DRA**.

L'évaluation de projet se focalise sur les flux prévisionnels futur. Lors de l'actualisation des montants, le taux d'actualisation de la meilleure entreprise activant dans le même domaine d'activité sera pris comme référence. Dans notre cas, il est de **10,47%**.

Le tableau suivant met en évidence les ressources et les emplois prévisionnels de l'entreprise **ALGERIE LAIT** pour les dix (**10**) ans à venir. Il est remarquable que l'entreprise est capable de réaliser une trésorerie positive (**9**) ans sur (**10**) dix, cela exprime qu'elle n'aura pas recourt à l'endettement pour faire face à ces différentes dettes et charges qu'elle supporte lors de son activité.

Tableau 9 : ressource et emploi (unité KDA)

Rubrique	CAF	VRI	Réc du BFR	Total Ressources	Rmb Emp	Divi Denc	Total emploi	Trésorerie
N-1	909 675	0	0	1 909 675	0	0	0	0
N+1	171 766	0	0	171 766	0	0	0	171 766
N+2	289 492	0	0	289 492	0	0	0	289 492
N+3	285 096	0	0	285 096	141 897	0	141 897	143 199
N+4	115 704	0	0	115 704	141 897	0	141 897	-26 193
N+5	476 281	0	0	476 281	141 897	0	141 897	334 384
N+6	488 827	0	0	488 827	141 897	0	141 897	346 930
N+7	489 398	0	0	489 398	141 897	0	141 897	347 501
N+8	489 645	0	0	489 645	141 897	0	141 897	347 748
N+9	489 536	0	0	489 536	141 897	0	141 897	347 639
N+10	542 965	306 590	0	849 555	141 897	0	141 897	707 658

Source : documents de la banque

A partir de ce tableau nous allons tracer le tableau des flux nets de trésorerie. Ces derniers, après leurs actualisations seront mis en évidence pour calculer ; la **VAN**, le **TRI**, la **DRA**.

Tableau 10 : flux nets de trésorerie actualisé (unité KDA)

Rubrique	TR	Capitaux propres	Dividendes	FNT	FNT Actual	FNT Cumulé
N-1	0	909 675	0	0	0	0
N+1	171 766	0	0	171 766	155 487	1 065 162
N+2	289 492	0	0	289 492	273 218	1 338 380
N+3	143 199	0	0	143 199	106 220	1 444 600
N+4	-26 193	0	0	-26 193	-17 588	1 427 012
N+5	334 384	0	0	334 384	203 247	1 630 259
N+6	346 930	0	0	346 930	190 887	1 821 146
N+7	347 501	0	0	347 501	173 079	1 994 225
N+8	347 748	0	0	347 748	156 787	2 151 012
N+9	347 639	0	0	347 639	141 883	2 292 895
N+10	707 658	0	0	707 658	261 445	2 554 340

Source : réalisé par nos soins à partir du tableau de ressource et emplois

1.1. Valeur Actuelle Nette

La valeur actuelle nette **VAN** est la différence entre le cash-flow net prévisionnels actualisé et les capitaux investis sur le projet. Dans le cas de l'entreprise **ALGERIE LAIT** la **VAN** est égale à :

➤ **VAN = Flux nets de trésorerie actualisé cumulés – I**

➤ **VAN = 949 685 + 273 218+ 106 220+ (-17 588) + 203 247 + 190887+ 173 079+ 156 787 + 141 883 + 261 445 – 1 909 675 000**

➤ **VAN = 2 554 340 000 - 1909 675 000**

VAN = 644 665 000 DA

1.2. Taux de rendement interne

Le but est de trouver la valeur qui rend la VAN du projet nul, afin de la comparer avec le taux exigé lors de l'octroi du crédit.

$$\text{TRI} = 20,1 \%$$

1.3. Délai de récupération actualisé

Cet indicateur détermine la durée nécessaire pour récupérer le montant investi tout en prenant en considération le critère de l'actualisation des flux (Flux de trésorerie actualisés cumulés). Dans le cas de cette société lors de 8^{ème} année le projet récupère la somme investie.

Lors de la 6^{ème} année, la banque récupère 95% du crédit accordé, il lui reste 88 529 000 DA qu'elle va récupérer lors de la 7^{ème} année

Le flux net actualisé de la 7^{ème} année est de 173 079 000 DA

Le calcul en KDA

$$173\ 079 \longrightarrow 12 \text{ Mois}$$

$$88\ 529 \longrightarrow X$$

$$X = 88\ 529 \times 12 / 173\ 079$$

$$X = 6,14 \text{ mois}$$

$$1 \text{ mois} \longrightarrow 30 \text{ jours}$$

$$0,14 \text{ mois} \longrightarrow Y$$

$$Y = 0,14 \times 30 / 1$$

$$Y = 4,2 \longrightarrow 5 \text{ jours}$$

$$\text{DRA} = 6 \text{ ans et } 6 \text{ mois et } 5 \text{ jours}$$

1.4. Commentaire

La VAN du projet est positive, cela signifie que ce dernier est rentable. En d'autre terme, cela signifie que le projet a récupéré le montant investi de **1 909 675 000 DA** et enrichit l'entreprise.

En effet, le taux de rendement du projet **20,1 %** est supérieur à celui appliqué dans la banque **10,47%** donc le projet de **ALGERIE LAIT** est rentable.

Le projet a pris **6 ans et 6 mois et 05 jours** pour récupérer la somme de l'investissement initial. Une durée inférieure à la durée de vie du projet qui est de **10 ans**. Par conséquent on pourrait dire que le projet est rentable.

1.5. Étude de sensibilité

Les résultats obtenus précédemment sont conditionnés par l'obtention des flux nets de trésorerie relatifs à l'investissement, supposés fiables.

Cependant, la nature des données prévisionnelles reste incertaine, ce qui nous pousse à évaluer l'effet de la variation pouvant affecter ces données.

Pour ce, on suppose une dégradation de trésorerie **TR** de **10%** afin de ré-estimer : la valeur actuelle nette **VAN**, le taux de rendement interne **TRI**, le délai de récupération actualisé **DRA**.

Ci-dessous le nouveau tableau des flux nets de trésorerie actualisé après la baisse de cette dernière de 10% :

Tableau 11 : flux nets de trésorerie actualisés baisse de TR de 10% (unité KDA)

Rubrique	TR	Capitaux propres	Dividendes	FNT	FNT Actual	FNT Cumulé
N-1	0	909 675	0	0	0	0
N+1	154 589	0	0	154 589	139 938	1 049 613
N+2	260 543	0	0	260 543	213 489	1 263 102
N+3	128 879	0	0	128 879	95 598	1 358 700
N+4	-23 574	0	0	-23 574	-15 829	1 342 871
N+5	300 946	0	0	300 946	182 922	1 525 793
N+6	312 237	0	0	312 237	171 798	1 697 591
N+7	312 751	0	0	312 751	155 772	1 853 363
N+8	312 973	0	0	312 973	141 108	1 994 471
N+9	312 875	0	0	312 875	127 694	2 122 165
N+10	636 892	0	0	636 892	235 300	2 357 465

Source : réalisé par nos soins à partir du tableau de ressource et emplois

Après les réalisations des calculs sur ce scénario de baisse de trésorerie voici les nouveaux résultats obtenus exposés sur ce tableau.

Tableau 12 : évaluation du projet après le scénario de baisse de trésorerie de 10% (unité KDA)

Rebique	VAN	TRI	DRA
Résultat	447 790	17,25	7 ans et 4 mois et 24jours

Source : réalisé par nos soins à partir du tableau de ressource et emplois

1.5.1. Commentaire

Evaluation de ce projet démontre que malgré la baisse des flux de trésorerie net de **10%** les indicateurs sont restés positifs ; la valeur actuelle nette reste positive. D'une autre part le taux de rendement interne espéré reste supérieur au taux d'actualisation exigé par la banque.

Pour finir le délai de récupération actualisé est passé à **7 ans et 4 mois et 24 jours** néanmoins cette durée reste inférieure à celle de la vie du projet.

Suite aux résultats obtenus, il s'avère que malgré la baisse de **10%** des flux nets de trésorerie qui peut revenir à la baisse des ressources, ces derniers pouvant être provoqués par la dégradation de la capacité d'autofinancement, cet indicateur qui est influencé à un haut degré par le chiffre d'affaire, le projet reste rentable.

2. Analyse financière

D'abord à première vue, après l'observation du bilan financier de l'entreprise, il s'avère que cette dernière n'a pas d'endettement à long terme. Un bon indice en termes de santé de la société.

2.1. Evolution des SIG

Tableau 13 : Soldes intermédiaires de gestions

Rubrique	2017	2018	2019	Evolution entre 2018-2019
CA net	0	513 022 034	1 024 191 456	0,99
Marge Brute	0	-741 313	46 580	-1,06
Production de l'exercice	0	571 380 206	1 170 507 525	1,05
Conso de march et Mati Prem	0	335 991 763	417 782 694	0,24
consommation de service	0	81 932 520	91 683 300	0,13
VA	0	205 956 702	621 618 455	2,02
EBE	0	-177 555 389	191 147 811	-2,08
Résultat opérationnel	0	-235 388 882	55 019 682	-1,23
Résultat financier	0	-57 115	645 325	-10,53
Résultat ordinaire	0	-215 455 986	56 565 008	-1,24
Résultat extra ordinaire	0	11 769 597	49 500	-1
Résultat de l'exercice	0	-220 923 420	54 958 767	1,26

Source : documents de la banque 2020

Commentaire

L'évolution du chiffre d'affaire qui s'est doublé durant la deuxième année de l'activité revient à l'augmentation de la part de marché de l'entreprise qui est due à la qualité des produits proposés par l'entreprise.

La consommation de matière première a connu une hausse de 24 % en **2019** par rapport à **2018**.

Quant à la Valeur ajoutée, elle a connu une hausse de **202%** en **2019** en comparant à l'année d'avant.

Le résultat net de l'exercice après avoir été négatif en **2018**, en **2019** l'entreprise après le paiement de l'impôt (**IBS**) et les salaires des employés, l'entreprise a réalisé un résultat positif, ce dernier, une partie de lui sera destiné à l'autofinancement. En d'autre terme, ce chiffre démontre l'importance et la force de l'activité de l'entreprise.

Généralement l'ensemble des SIG ont réalisé un exploit positif, cette situation exprime que l'entreprise est sur la bonne voie.

2.2. Capacité d'autofinancement

CAF	Res Net	R H Expl	Res brut	Dot amort	Autr charge	Char g financ	Imp taxes	Char g pers	Prod financ	Autr prod	Va	servi EXT	cons achat	Pr od uit an	Pres t four	Prod uction immo	Prud ction stock ée	Prudcti on vendue	M. Br ut e	M. Cons omé	M. Vend u	Rub ri Que
/	56	139	55563	166	48	157	697	401	211	789	599	93	417	28	40	32	54	980	45	0	45	N-1
	957	4		993	121	3	4	239	8	87	358	941	783	60	531	528	164	954				
171	31	0	40 855	140	315	0	12	157	0	0	354	631	315	0	300	0	45	628	0	0	0	N+1
766	458			308	8		633	910			864	6	820		0	360	640					
289	149		193 745	140	428	0	17	161	0	0	516	857	428	0	315	0	96	854	0	0	0	N+2
492	184			308	8		153	068			562	6	822		0	314	496					
285	144	0	188 037	140	471	62	18	164	0	0	578	942	471	0	330	0	116	939	0	0	0	N+3
096	788			308	4	435	854	290			638	7	359		8	704	412					
115	-	0	-24604	140	527	54	21	167	0	0	364	10	827	0	347	0	147	1 051	0	0	0	N+4
704	24604			308	7	631	109	576			297	555	734		3	118	995					
476	335	0	436 329	140	629	46	25	170	0	0	825	12	629	0	364	0	208	1 255	0	0	0	N+5
281	973			308	6	826	183	927			869	592	584		7	876	522					
488	348	0	452 622	140	629	39	25	174	0	0	837	12	617	0	364	0	208	1 255	0	0	0	N+6
827	519			308	6	022	183	346			777	592	676		7	876	522					
489	349	0	453 364	140	629	31	25	177	0	0	834	12	621	0	364	0	208	1 255	0	0	0	N+7
398	090			308	6	218	183	833			402	592	251		7	876	522					
489	349	0	453 364	140	629	23	25	181	0	0	830	12	625	0	364	0	208	1 255	0	0	0	N+8
645	337			308	6	413	183	389			273	592	180		7	876	522					
489	349	0	453 364	140	629	15	25	185	0	0	825	12	629	0	364	0	208	1 255	0	0	0	N+9
536	228			308	6	609	183	017			956	592	497		7	876	522					
542	402	0	453 364	140	629	780	25	188	0	0	825	12	629	0	364	0	208	1 255	0	0	0	N+1
960	652			308	6	5	183	718			869	592	584		7	876	522					0

Source : réalisé par nos soins à partir des documents de la banque

Commentaire

Pour l'ensemble des dix (10) années avenir, l'entreprise réalise une capacité d'autofinancement positive. Lors des quatre (4) premières années, la **CAF** étaient entre **115 704 000 DA** et **289 096 000 DA**. À partir de la **5ème** année suite à l'amélioration probable du résultat net, ce dernier a impacté sur la **CAF** ou elle a franchi la barre des **488 000 000 DA**, en arrivant à **542 960 000 DA** lors de la dixième année. Ce résultat positif en termes de capacité d'autofinancement permettrait à l'entreprise de faire face à ses engagements, ainsi de saisir d'autres chances d'investissements possibles

2.3. L'équilibre financier

Tableau 15 : Indicateurs de l'équilibre financier

Rubrique	2017	2018	2019
FRNG	0	103 568 176	719 956 145
BFR	0	39 509 611	192 603 977
TN	0	64 058 565	527 352 168

Source : par nos soins

Commentaire

Dans les deux ans, le **FRNG** est positif donc l'entreprise a un excédent de capital permanent par rapport aux immobilisations, ce dernier est supérieur aux **BFR**, ce qui donne une trésorerie positive. Durant la deuxième année, le chiffre a atteint une grosse somme, ce qui constitue une marge de sécurité pour l'entreprise.

2.4. Ratios

Le ratio représente un coefficient ou un pourcentage calculé entre deux variantes du bilan ou du TCR. Ce dernier permet de mesurer la rentabilité, la productivité ainsi que la solvabilité de l'entreprise.

2.4.1. Ratios de structures

2.4.1.1. Financement

Tableau 16 : Ratios de structures (financement)

Rubrique	2018	2019
Ratio de fond de <div style="border: 1px solid orange; border-radius: 15px; padding: 5px; margin: 5px 0;"> Critère d'acceptation $X < 1$ </div>	ACTIF immobilisé / capitaux permanant $1176445000 \div 1500936414 =$ 0,78	ACTIF immobilisé / capitaux permanant $2507822298 \div 3170819699 =$ 0.79
Ratio de financement externe <div style="border: 1px solid orange; border-radius: 15px; padding: 5px; margin: 5px 0;"> Critère d'acceptation $X < 1$ </div>	Total des dettes / Actif = fournisseur + découvert $(734\ 926\ 515 + 96\ 670\ 654) /$ $2\ 111\ 610\ 916 =$ 0,39	Total des dettes / Actif = fournisseur + découvert $(613\ 249\ 950 + 12\ 348\ 344) /$ $3\ 853\ 367\ 737 =$ 0,16
Ratio d'autofinancement <div style="border: 1px solid orange; border-radius: 15px; padding: 5px; margin: 5px 0;"> Critère d'acceptation $X > 0,5$ </div>	Capitaux propre / Dettes $794\ 197\ 958 / (734\ 926\ 515 + 96\ 670\ 654) =$ 0,95	Capitaux propre / Dettes $1\ 159\ 410\ 499 / (613\ 249\ 950 + 12\ 348\ 344) =$ 1,85

Source : réaliser par nos soins

Commentaire

Pour le ratio de fond de roulement dans les deux années n'atteint pas la barre de 1, cela malgré les grands investissements mis en place en terme d'immobilisation lors du début du projet, cela revient au fait que l'entreprise dispose d'accès de fonds pour financer ces immobilisations et n'aura pas de problème lors de son exercice.

Quant au ratio de financement externe l'entreprise n'a pas eu recours à un grand financement externe, surtout lors de l'année **2019**. Cette situation permet d'alléger la situation financière de l'entreprise et lui donne plus de liberté de décision.

L'entreprise exprime une forte capacité d'autofinancement, ses capitaux permettent de financer l'ensemble de ses besoins.

De manière générale, l'entreprise a financé l'ensemble de ses besoins sans recourir aux financements externes, autrement dit l'entreprise d'une part dispose d'accès de fonds, et reste autoritaire et indépendante entièrement d'une autre.

2.4.1.2. Liquidité

Tableau 17 : Ratios de structures (liquidité)

Rubrique	2018	2019
Ratio de liquidité général <div style="border: 1px solid orange; border-radius: 15px; padding: 5px; width: fit-content; margin: 10px auto;"> Critère d'acceptation X > 1 </div>	ACTIF CIRCULANT / Dettes à court terme $774436126 \div (734926515 + 96670654) =$ 0,93	ACTIF CIRCULANT / Dettes à court terme $805853927 \div (613249950 + 12348344) =$ 1,29
Ratio de liquidité réduite <div style="border: 1px solid orange; border-radius: 15px; padding: 5px; width: fit-content; margin: 10px auto;"> Critère d'acceptation X > 1 </div>	TR + Créance / Dettes $(160\ 729\ 780 + 283\ 660\ 736) / (734926515 + 96670654)$ 0,53	TR + Créance / Dettes $(295050409 + 539691512) \div (613249950 + 12348344) =$ 1,33
Ratio de liquidité immédiate <div style="border: 1px solid orange; border-radius: 15px; padding: 5px; width: fit-content; margin: 10px auto;"> Critère d'acceptation X > 1 </div>	TR / Dettes $160\ 729\ 780 / (734926515 + 96670654) =$ 0,19	TR / Dettes $539\ 691\ 512 / (613249950 + 12348344) =$ 0,86

Source : réaliser par nos soins

Commentaire

En termes de liquidité général lors de la première année l'entreprise n'était pas loin du minimum nécessaire, quand à la deuxième année le ratio est supérieur à **1**. Autrement dit lors de la deuxième année l'entreprise a minimisé son endettement, par conséquent l'actif circulant permet de couvrir les dettes à court terme.

En **2018**, les produits les plus liquides de l'entreprise permettent de couvrir **53%** des dettes à court terme. En **2019**, suite à la diminution de ses dettes, les produits les plus liquides de la société permettent de couvrir la totalité des dettes de l'entreprise.

En effet, la liquidité immédiate lors des deux ans n'était pas suffisante vu qu'elle n'a pas atteint le **1**, cela revient au fait que l'entreprise est nouvelle sur le marché elle est en train de se procurer sa place dans le marché.

De manière général, l'entreprise doit beaucoup plus faire attention à sa liquidité, car une entreprise qui ne dispose pas de liquidité afin de faire face à ses engagements peut facilement se transformer en une entreprise défaillante, et ceux même si elle est rentable.

2.4.1.3. Solvabilité

Tableau 18 : Ratios de structures (solvabilité)

Rubrique	2018	2019
Ratio d'endettement	/	/

Source : réaliser par nos soins

Lors des deux ans ce ratio a été très positif. Cela revient au fait que l'entreprise n'a aucune dette à moyen et long terme. L'entreprise dispose d'une liberté totale en terme de prise de décision et de choix stratégique.

2.4.2. Ratios d'activité

Tableau 19: Ratios d'activité

Rubrique	2018	2019
Ratio de rotation de stock	<p style="text-align: center;">CA (HT)/ STOCK</p> $513022034 + \text{TVA} \div 490775390$ <p style="text-align: center;">=</p> $632125967,9 \div 490775390 =$ <p style="text-align: center;">1,28</p>	<p style="text-align: center;">CA(HT) / STOCK</p> $1024191456 + \text{TVA} \div 510\ 803\ 518$ <p style="text-align: center;">=</p> $1264433896,3 \div 510\ 803\ 518$ <p style="text-align: center;">2,47</p>
<p>Critère d'acceptation</p> <p>X > 1</p>		
Ratio de rotation de créance	<p style="text-align: center;">Créance / CA</p> $283660736 \div 513022034 =$ <p style="text-align: center;">0,55</p>	<p style="text-align: center;">Créance / CA</p> $295\ 050\ 409 \div 1\ 024\ 191\ 456 =$ <p style="text-align: center;">0,29</p>

Source : réaliser par nos soins

Le ratio de rotation de stock permet de voir si l'entreprise fait tourner ses produits stockés, lors des deux ans surtout en **2019** le résultat dépasse la barre du **1**, donc l'entreprise vend ses produits et renouvèle ses stocks. En **2019** en remarque que le ratio c'est doublé, cela est dus à l'augmentation du chiffre d'affaire. L'entreprise a agrandi ça part de marché.

Le ratio de rotation de créance, est un ratio réservé pour évaluer les clients de l'entreprise. Plus ce dernier est petit, plus cela signifie que les clients de l'entreprise ne sont pas en difficulté. Les clients de l'entreprise sont classés dans la case des bons clients, car en 2019 le ratio était à **0,29**, ce qui diminue le risque de contrepartie encourus par l'entreprise.

2.4.3. Ratios de rentabilité

Tableau 20 : Ratios de rentabilité

Rubrique	2018	2019
Ratio de rentabilité économique <div style="border: 1px solid orange; border-radius: 15px; padding: 5px; margin: 5px 0;"> Critère d'acceptation X > 0 </div>	Résultat net / Actif $-220923238 \div 2111610916 =$ -0,1	Résultat net / Actif $56958744 \div 3853367737 =$ 0,015
Ratio de rentabilité financière <div style="border: 1px solid orange; border-radius: 15px; padding: 5px; margin: 5px 0;"> Critère d'acceptation X > 0 </div>	Résultat net / Fonds propres $-220923238 \div 513022034 =$ -0,28	Résultat net / Fonds propres $56958744 \div 1024191456 =$ 0,06
Ratio de rentabilité net <div style="border: 1px solid orange; border-radius: 15px; padding: 5px; margin: 5px 0;"> Critère d'acceptation X > 0 </div>	Résultat net / CA $-220923238 \div 513022034 =$ -0,43	Résultat net / CA $56958744 \div 1159410499 =$ 0,05

Sources : réalisé par nos soins

Commentaire

En **2018**, l'entreprise n'était pas rentable sur tous les plans, cela revient aux résultats négatifs qu'elle a marqués lors de sa première année de début de l'activité. Lors de deuxième année, la rentabilité est positive. Néanmoins, la note reste limite acceptable. L'entreprise doit améliorer son résultat net dans les années à venir.

2.5. Scoring Modèle de Conan et Holder

Le Scoring est une méthode statistique qui permet de noter et classer le projet, soit en bon, ou en mauvais. En effet, il existe plusieurs modèles de Scoring, chacun diffère des autres par les ratios estimés significatifs. Ces derniers seront impliqués dans une formule qui permettra

de donner une note à chaque projet et de le classer. Lors de l'étude de ce dossier nous allons adhérer le modèle de **Conan et Holder** dont la formule se repose sur **(5)** variables.

- **La formule du modèle :**

$$Z = 0.24 R_1 + 0.22 R_2 + 0.16 R_3 - 0.87 R_4 - 0.10 R_5$$

$$\text{Avec } R^1 = \frac{\text{Excédent Brut d'Exploitation}}{\text{Total des Dettes}}$$

$$R^2 = \frac{\text{Capitaux Permanents}}{\text{Total de l'Actif}}$$

$$R^3 = \frac{\text{Réalisables et Disponibles}}{\text{Total de l'Actif}}$$

$$R^4 = \frac{\text{Charges Financières}}{\text{Chiffre d'Affaire Hors Taxe}}$$

$$R^5 = \frac{\text{Charges du Personnel}}{\text{Valeur Ajoutée}}$$

- **Application du modèle :**

$$Z = (0,3055 \times 0,24) + (0,5219 \times 0,22) + (0,2166 \times 0,16) - (0,0000153 \times 0,87) - (0,6694 \times 0,1)$$

$$\boxed{Z = 0,1497}$$

- **Commentaire :**

Afin de pouvoir classer le projet nous devons comparer la valeur du score **Z** selon la grille suivante :

Figure 6 : Règles de décision pour le modèle Conan et Holder



SOURCE : (GUIZANI, 2014)

Le score **Z** réalisé lors de ce projet est à hauteur de **0,1497**, un score qui dépasse la barre du **0,10**. En effet, cette valeur qui lui permet d’être classé parmi les projets qui encourent moins de **30%** de risque de défaillance. Autrement dit, l’entreprise **ALGERIE LAIT** est une bonne entreprise et le projet est intéressant.

Section 3 : Décision du Comité

L’entreprise **ALGERIE LAIT** est une **SPA** qui a deux ans d’expérience.

Le coût de réalisation de son projet est à hauteur de **1 909 675 000 DA**, dont **47,63 %** de ce montant est constitué par des apports personnels et **52,37 %** représente un crédit bancaire à long terme sollicité auprès de la **BADR**.

En effet, l’exploitation de la société laisse apparaître une forte rentabilité. Le projet dégage une valeur actuelle nette positive à hauteur de **644 665 000 DA** et un taux de rentabilité interne de **20,1%** supérieur au coût du capital, ainsi qu’un délai de récupération de **6 ans et 6 mois et 5 jours**, une durée inférieure à la durée de vie du projet.

En termes de solvabilité, l’analyse du plan de financement et d’investissement démontre une situation très rassurante, un faible endettement avec des dettes à long terme nul. De plus, une trésorerie positive, ce qui traduit une adéquation entre les emplois et les ressources du projet.

Nous avons également testé la rentabilité du projet face aux scénarios pessimistes de dégradation de la trésorerie pour pouvoir analyser la solidité financière. Ce test démontre

que malgré la dégradation, le projet réalise une VAN supérieur à zéro, ainsi qu'un TRI supérieur aux taux exigés par la banque.

L'analyse statistique du projet à travers la méthode du Scoring place l'entreprise dans la classe des entreprises saines. Et ce avec un Score de **0,1497**

Suite à ce qui a précédé et compte tenu des arguments favorables suivants :

- L'importance du secteur ;
- Un marché de forte demande ;
- La rentabilité du projet ;
- La bonne réputation du propriétaire du projet lors des opérations antérieures.

Nous sommes d'avis favorable pour l'accord d'un crédit long assorti des conditions suivantes :

Tableau 21 : Condition d'octroi de crédit

Type du crédit	Montant du crédit	Durée	Taux d'intérêt	Modalité de remboursement
Crédit Long Terme	1 000 000 000 DA	10 ans	8 %	Remboursement par amortissement annuels constant à partir de la 3 ^{ème} année.

Source : réalisé par nos soins

Toutefois le déblocage du crédit reste lié à la constitution des garanties suivantes :

Garanties

- Une garantie équivalant à la somme du crédit ;
- Apport personnel de **909 675 000 DA** ;
- Engagement d'assurer tous les matériels financés avec une assurance tous risques.

Garantie proposée

- Une hypothèque constituée de l'ensemble du matériel financé, évalué à **928 000 000 DA**.
A condition du bon entretien du matériel durant toute la période du remboursement ;
- Une immobilisation (terrain) évaluée à **546 550 000 DA**.

Décision

Après l'étude du dossier de crédit, la banque a donné une réponse favorable et a décidé de débloquer un crédit d'investissement à long terme à hauteur de **1 000 000 000 DA** pour un délai de récupération de **(10)** dix ans, dont le remboursement commence à partir de la **(3)** troisième année.

Conclusion

Finalement, la démarche d'octroi de crédit permet à la banque de recueillir un maximum d'informations vis-à-vis du demandeur de fonds, ainsi sur la rentabilité et la solvabilité que dégage son entreprise.

Dans l'ensemble, c'est une démarche qui délègue aux banquiers la capacité de mesurer les risques liés à toute demande de crédit, ainsi que la mise en place des garanties estimées nécessaire pour la couverture de ces risques.

Conclusion Générale

De nos jours, le développement de l'économie est en corrélation positif avec le développement des entreprises. Néanmoins pour atteindre cet objectif, et suite à la rareté des ressources, estimer comme l'enjeu major de l'économie, certaines sociétés ont recours à un autre mode de financement que celui du financement interne ; il s'agit bien du financement externe.

En effet, il existe diverses méthodes de financement externe, parmi ces méthodes les plus fréquentes : le recours aux crédits bancaires. Partant de ce fait, on conclut que les banques sont considérées comme le moteur de l'économie par excellence.

La banque est une personne morale qui propose divers services aux clients, notamment l'octroi de crédit. En somme, il existe plusieurs typologies de crédits bancaires, certains différent des autres, selon la nature du demandeur de fonds, ainsi que l'objet de cette demande.

Tout au long de notre travail, et sous différents angles nous avons exprimé l'importance qu'occupe le crédit bancaire, notamment le crédit bancaire d'investissement au sein d'une banque. Effectivement, cette importance n'est pas sortie de nulle part ; l'enjeu est de taille, le risque crédit connu aussi sous le nom du risque de contrepartie est considéré comme le risque numéro un sur la pérennité de la banque. Pour ce, ce risque est placé au centre d'intérêt du banquier.

À partir des informations recueillies, nous avons conclu que la décision d'octroi de crédit, qui est pour la banque une forme d'investissement, est une lourde décision à l'égard de cette entreprise car ; la pérennité et la survie de cette dernière dépend essentiellement des gains qu'elle génère suite à cette prise de risque.

Dans l'ensemble, le déblocage d'un crédit d'investissement nécessite préalablement des études et des évaluations détaillées par le banquier, en prenant en considération tous les risques qu'englobe le projet. Cette démarche permet de porter un jugement sur la faisabilité ainsi que la rentabilité du projet.

Ainsi, toute demande de crédit devrait faire l'objet d'une analyse préalable et rigoureuse. D'où, l'octroi de crédit nécessite une étude sur le passé, le présent et le futur de l'entreprise.

Ce processus schématise au banquier une image sur la solvabilité et la capacité de remboursement du débiteur, ainsi que sur la rentabilité du projet d'investissement proposé.

Notre travail vise, justement, à présenter les différentes méthodes d'analyse et d'évaluation d'une demande de crédit bancaire d'investissement. En effet, nous avons insisté sur certaines notions que nous avons estimées partiellement plus importantes que d'autres. Dans l'ensemble, nous avons pratiquement touché à toutes les notions qu'utilise un banquier. Finalement, nous pouvons conclure que lors de l'analyse d'une demande de crédit, tous les détails doivent être pris en considération.

Toutefois, le volet pratique de notre travail, exprime un retard considérable dans nos banques. Ces dernières que nous avons présentées en haut comme le piston de l'économie, doivent impérativement délaisser les anciennes pratiques et suivre les nouvelles tendances mondiales.

Dans le même ordre d'idée, voici quelques réflexions qui peuvent être des pistes futures pour les prochains travaux :

- Suivre le développement de la réglementation bancaire international ;
- Améliorer les services bancaires, surtout en termes des services en ligne ;
- Approfondir dans les techniques bancaires afin de minimiser le risque de contrepartie, ainsi que la bonne sélection de l'élément humain exerçant dans le système bancaire ;
- Approfondir dans l'analyse financière et la rentabilité du projet.

Pour ce qui nous concerne, notre travail a été limité par la pandémie, la durée ainsi la sensibilité de certaines informations. Il nous a accordé d'abord la chance d'approfondir nos connaissances dans le domaine de la finance. De plus, la possibilité d'avoir une idée sur le domaine professionnel. Pour finir, il nous a permis de compléter nos aspects théoriques par une expérience pratique.

Bibliographie

- 1) Abdellah BOUGHABA. (2015). *Projet d'investissement* (éd. 3). Alger, Algérie : BERTI Editions.
- 2) Afafe HERTOUCHE et ACHIBANE Mustapha, A. (2020, 06 30). Le contrôle interne et la gestion des risques bancaires : cas des banques marocaines. *Revue du Contrôle de la Comptabilité et de l'Audit*.
- 3) Anne-Marie, P. D. (1999). *Risque et contrôle de crédit*. Paris, France: Economica.
- 4) ASMA GHIZANI. (2014, 03 19). TRAITEMENT DES DOSSIERS REFUSÉS DANS LE PROCESSUS D'OCTROI DE CRÉDIT AUX PARTICULIERS. 20-40.
- 5) BENKRIMI Karim. (2010). *Crédit Bancaire et Economie Financière*. ALGER, ALGERIE: EL OTHMANIA.
- 6) BERNET-ROLLANDE, L. (2008). *Principes de technique bancaire* (éd. 25). Paris: DUNOD.
- 7) Bernet-Rollande, L. (2015). *Principes De Technique Bancaire - 27E Éd.* Paris, France: Dunod.
- 8) *BoursedesCrédit*. (2021, 05 01). Récupéré sur BoursedesCrédits: <https://www.boursedescredits.com/lexique-definition-risque-banque-4152.php>
- 9) BOUYAKOUB, F. (2000). *L'ENTREPRISE & LE FINANCEMENT BANCAIRE*. ALGER: CASABAH EDITIONS.
- 10) Catherine Karyotis. (2017). *L'essentiel de la Banque* (éd. 4). Gualino.
- 11) Cécile Kharoubi, P. T. (2016). *analyse du risque de crédit Banque & Marché* (éd. 2ème). RB EDITION.
- 12) CHEHAB Oumaima, M. A. (2020, 10 09). Impact de la réglementation financière sur la performance bancaire : Cas des Banques Marocaines.
- 13) CHIBEL ZINEB, B. Z. (2018). Etude de différentes méthodes d'analyse de risque crédit : Revue de littérature. *Revue du Contrôle de la Comptabilité et de l'Audit*, 940-941.
- 14) Daoui, M., & Maskini, N. (2021, 02 07). La place du risque opérationnel dans la réglementation prudentielle. *Revue Internationale des Sciences de Gestion*, 567-568.
- 15) Dorian Henricot. (2020, 05 19). LA RÉGLEMENTATION DU CAPITAL BANCAIRE FACE À LA CRISE DU COVID-19 (NOTE). *LA RÉGLEMENTATION DU CAPITAL BANCAIRE FACE À LA CRISE DU COVID-19 (NOTE)*. France. Consulté le 06 19, 2021, sur http://www.bsi-economics.org/1145-reglementation-capital-bancaire-crise-covid19-dh?fbclid=IwAR3fepDG5I_jzw6cUM-H8IBTI_e5ispSq7wm5g4p4JOXx_yI83B6hh_d4M
- 16) DUPUCH, P. (1990). *LA BANQUE UN ESSAI D'ORGANISATION*. La Revue BANQUE.
- 17) Elhama, A. (2011, 09 11). gestion du risque crédit par la méthode du scoring:cas de la Banque Populaire de Rabat-KénitraLa. *gestion du risque crédit par la méthode du scoring:cas de la Banque Populaire de Rabat-KénitraLa*. Maroc. Récupéré sur <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00607954>

- 18) Emmanuel Carré, J. C.-S. (2015, 05). La coordination entre politique monétaire et politique macro prudentielle: Que disent les modèles DSGE ? *Revue économique, mai 2015, Vol. 66, No. 3, RISQUE SYSTÉMIQUE ET*, 541-572. Récupéré sur <https://www.jstor.org/stable/43587573>
- 19) Eric LAMARQUE et Vincent MAYMO. (2015). *Economie et gestion de la banque*. Paris, France: DUNOD.
- 20) Facchini, F. (2007). Entrepreneur et croissance économique : développements récents. *Entrepreneur et croissance économique : développements récents*, 55-84. Paris, France. doi:<https://doi.org/10.4000/rei.2033>
- 21) Feunteun Catherine. (2019, 03 20). INSTRUMENTS HYBRIDES ET ACCORDS DE BÂLE. Paris, France.
- 22) Fleuriet, M. (2011). *La banque d'investissement et de marché* (éd. 2). La REVUS BANQUE.
- 23) Gillet, J. C. (2012). *DECISION D'INVESTISSEMENT* (éd. 3ème). DAREIOS.
- 24) GUERONNIERE, H. D. (2015). *FAIRE DE LA BANQUE SON METIER*. FRANCE: Studyrama.
- 25) GUIZANI, A. (2014, 03 19). TRAITEMENT DES DOSSIERS REFUSÉS DANS LE PROCESSUS D'OCTROI DE CRÉDIT AUX PARTICULIERS . 20-24.
- 26) Hajer Jarrar, E. G. (2020, 01). L'impact des caractéristiques du comité d'audit sur la détresse financière: Cas du secteur bancaire au Liban. *L'impact des caractéristiques du comité d'audit sur la détresse financière: Cas du secteur bancaire au Liban*. doi:10.3917/rsg.300.0040
- 27) HENRI, D. L. (2015). *FAIRE DE LA BANQUE SON METIER*. FRANCE: GROUPE STUDYRAMA.
- 28) IG. (2021, 05 01). Récupéré sur IG: <https://www.ig.com/fr/strategies-de-trading/tout-savoir-sur-le-risque-de-marche-190516>
- 29) *infontet*. (2021, 05 11). Récupéré sur infontet: <https://infontet.fr/lexique/definitions/gage-sans-depossession/>
- 30) *JDN*. (2021, 05 12). Récupéré sur Journal Du Net: <https://www.journaldunet.fr/business/dictionnaire-economique-et-financier/1199251-pret-bancaire-definition-traduction-et-synonymes/>
- 31) Jean-Claude VIGOUROUX, P. B. (1991). *DECOUVRIR LA BANQUE par une approche économique et comptable*. Paris: DUNOD.
- 32) Jean-Marc Béguin Arnaud Bernard. (2008). *L'essentiel des techniques bancaires*. Paris: Groupe Eyrolles.
- 33) Karim, B. (2010). *Crédit Bancaire et Economie Financière* . ALGER, ALGERIE: EL OTHMANIA.
- 34) Karyotis, C. (2017). *L'essentiel de la Banque* (éd. 4). Gualino.
- 35) *La finance pour tous* . (2021, 05 15). Récupéré sur La finance pour tous : <https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/marches-financiers/acteurs-de-la-finance/comite-de-bale/rappel-sur-la-reglementation-bale-ii/>

- 36) LASARY. (2007). *Evaluation et financement de projets*. Alger: EL dar EL Othmania.
- 37) *Le petit Larousse*. (2021, 04 22). Récupéré sur <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais>
- 38) *lecompareteurassurance.com*. (2021, 05 11). Récupéré sur [lecompareteurassurance.com: https://www.lecompareteurassurance.com/103343-faq-questions-reponses/105513-assurance-perde-emploi-question-reponse-lecompareteurassurancecom](https://www.lecompareteurassurance.com/103343-faq-questions-reponses/105513-assurance-perde-emploi-question-reponse-lecompareteurassurancecom)
- 39) Lima, P. d. (2012). *Économie bancaire et croissance économique Vers une macroéconomie renouvelée*. Paris: DUNOD.
- 40) Lobez, F. (1997). *Banque et marché du crédit*. Paris : PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE.
- 41) Lotfi Siham et Hicham Mesk, I. (2020, 09 15). Prédiction du risque de crédit : étude comparative des techniques de Scornig. *Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, 511-527. doi:10.5281/zenodo.4029645
- 42) Louis François, H. N. (s.d.). *Change Bourse* (éd. 8ème). Bruxelles, Belgique: Library of Law & Political Science - Beirut.
- 43) Luc Bernet-Rollande. (2015). *Principes De Technique Bancaire - 27E Éd*. Paris: Dunod.
- 44) MAJDOULINE, A. H. (2020, 08 28). L'AUDIT INTERNE ET LA GESTION DU RISQUE DE CREDIT: ANALYSE DOCUMENTAIRE DE BANK AL MAGHRIB. *Revue du Contrôle de la Comptabilité et de l'Audit*. Récupéré sur <https://www.revuecca.com/index.php/home/article/view/465>
- 45) Manar Daoui, N. M. (2021, 02 07). La place du risque opérationnel dans la réglementation prudentielle. *Revue Internationale des Sciences de Gestion*.
- 46) MAYMO, E. L. (2015). *Economie et gestion de la banque*. Paris: Dunod.
- 47) Mehdi Bouchetara 2018
- 48) MM. Guigal, M. e. (2011). *Le guide de la banque Comptes, carte bancaire, services*. PARIS: Fine Media.
- 49) *ooreka*. (2021, 05 01). Récupéré sur [ooreka: https://epargne.ooreka.fr/astuce/voir/574907/risque-de-taux#:~:text=Le%20risque%20de%20taux%2C%20ou,cr%C3%A9dit%20immobilier%20C3%A0%20taux%20variable](https://epargne.ooreka.fr/astuce/voir/574907/risque-de-taux#:~:text=Le%20risque%20de%20taux%2C%20ou,cr%C3%A9dit%20immobilier%20C3%A0%20taux%20variable).
- 50) P. GAUCHON. (1994). *vocabulaire d'articulet économique*. PARIS, France: ELLIPSE.
- 51) P. Monnier, D. A.-L. (2017). *Tout le BTS Banque*. Malakoff: DUNOD.
- 52) Philippe GARSUAULT, S. P. (1997). *La banque Fonctionnement et stratégies*. paris: ECONOMICA.
- 53) POLLIN, J.-P. (2011). La nouvelle régulation bancaire microprudentielle : principes, incidences et limites. *Revue d'économie financière, OCTOBRE 2011, No. 103, LES POLITIQUES DE* , 145-169.
- 54) R.ANDERSON. (2007). *The credit toolkit*. oxford university press, 28.

- 55) REGLEMENT N°2011-08, D. 2. (2011, 11 28). REGLEMENT N°2011-08 DU 28 NOVEMBRE 2011 RELATIF AU CONTROLE INTERNE DES BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS . ALGERIE.
- 56) ROLLANDE, L. B. (2015). *Principes de techniques bancaire* (éd. 27). Paris: DUNOD.
- 57) S.HADDAD, S. M. (2015). *Comprendre la banque organisation et fonctionnement*. Bouira: Les Pages Bleues Internationales.
- 58) Sardi, A. (2004). *Bâle 2*. PARIS, FRANCE: AFGES.
- 59) Spinassou, K. (2021, 02 07). Levier réglementaire et aléa moral des banques systémiques. Récupéré sur <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02539378v2/document>
- 60) Sylvie DE COUSSERGUES, G. B. (2017). *Gestion de la banque* (éd. 8). DUNOD.
- 61) Taillefer, B. (1996). *Guide de la banque pour tous* . KARTHALA.
- 62) Tarik QUAMAR, A. M. (2020, 09 20). Les déterminants du risque de liquidité des banques marocaines : Une analyse par la méthode des données de panel. *Revue Française d'Economie et de Gestion*. Récupéré sur <https://www.revuefreg.fr/index.php/home/article/view/51/33>
- 63) Taverdet-Popiolek, N. (2006). *Guide du choix d'investissement*. Paris, France: Edition d'Organisation.
- 64) Torqui, G. D. (2018). *Stratégie d'entreprise et relations bancaires*. TLEMEN, ALGERIE: NPU.
- 65) VISNOVSKY, F. (2017). Bâle 1, 2, 3 ... de quoi s'agit-il ? *Séminaire national des professeurs de BTS Banque Conseiller de Clientèle* (pp. 2-3). Grenoble: académie grenoble. Récupéré sur <https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/20170125-bale.pdf>
- 66) Yousra EL HAJEL, A. E. (2019). Analyse et gestion du risque de crédit au Maroc. *Revue Internationale des Sciences de Gestion*, 11. Récupéré sur <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03090605/document>
- 67) ZEBANK. (2021, 04 24). Récupéré sur ZEBANK: <https://www.zebank.fr/banques/le-role-des-banques-dans-l-economie/>